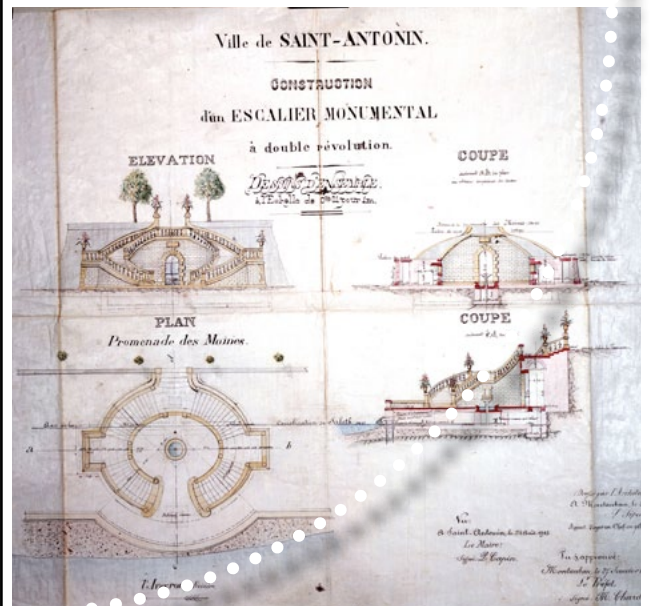


les strates du temps



Place des Moines
un bien commun
et un lieu sensible

À aménager
ou à ménager?

Dossier documentaire

Édito

La place des Moines à Saint-Antonin, c'est une longue histoire, qui en fait peut-être le « haut lieu » de la ville. C'est aussi, depuis quelques mois, une histoire agitée, autour de sa nécessaire restauration. Deux raisons qui ont mobilisé notre association, la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin.

Aujourd'hui, alors que la municipalité n'a finalement pas voulu imposer son projet à la veille de l'élection, nous voulons récapituler ici cette histoire compliquée, ce qui en a été dit par les uns et les autres, et sensibiliser habitants, élus, administrations, tous ceux qui ont un mot à dire, sur les enjeux que nous voyons :

- Après plus de quatre années de déshérence, la place ne peut plus attendre ;

- Sans être enfermés dans l'image centenaire de la place que nous avons mise en couverture de notre bulletin pour 2020, nous voyons d'abord ce qui tient au temps long : les arbres - aujourd'hui en partie disparus —, l'aspect du « belvédère » du bord de l'eau, dont la destruction serait irréversible ; le respect dû au potentiel archéologique du lieu, encore trop méconnu ;

- La vie de la place, qui doit rester ouverte à ses multiples usages, et peut tolérer en surface des aménagements qui évoluent avec le temps (mobilier, fontaines, bistrot...)

Société des Amis du Vieux Saint-Antonin



Cette publication a été réalisée à partir des documents préparés par :
Caroline Bernard, Silène de Baudouin, Dominique Perchet

et des extraits de bulletins de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin et pour la revue de presse :
la Dépêche et CFM Radio, Sites et Monuments...
Tirage 100 ex. Mai 2020

Place des Moines: un haut-lieu?

Prémisses

La géographie physique peut décrire la place des Moines par sa latitude et longitude, sa superficie, son orientation, son altitude.; toutes choses qui ne sont pas indifférentes. En économie, on pourrait évoquer les activités qui s'y déploient, les coûts et les recettes identifiables...

Mais la géographie humaine qui se veut au carrefour de multiples approches sociales aura un autre discours. Il est une chose que les urbanistes connaissent bien, c'est le rôle du « vide » qu'est une place.

« le vide tient le plein ».

Une ville n'est pas faite que de maisons, de réseaux, d'activités... Elle est aussi organisée autour de ces vides structurants, du moins pour ceux qui « fonctionnent », expression à prendre au sens d'une machine: car il y a des places qui ne servent à rien ou à pas grand-chose! On y colle des automobiles, elles s'animent de temps en temps... À Saint-Antonin, l'habitant repérera aisément ces espaces qui n'ont pas d'urbanité ou si peu...

Le haut-lieu notion également chère aux géographes qui cherchent à décrypter les structures d'un territoire. Un haut-lieu n'est pas un lieu haut, c'est un



Il n'y a pas de place par hasard!

Une ville se définit autant par sa taille, sa densité, sa diversité de fonction que par ses tracés. Les villes ont toujours eu des lieux apparemment vides, mais où la cité (au sens des citoyens) se retrouve pour faire « collectif »: le forum, la place de l'église, le champ de foire, la place de la mairie... Ce « collectif » peut être tout autant religieux, politique ou festif. Au XIXe siècle, apparaissent des lieux spécifiquement dédiés à la nature (certes polcée), à la détente... Souvent construits sur d'anciens délaissés (le cimetière de Saint-Antonin autant que les parcs parisiens sur des décharges), ils affirment une nouvelle vision de la ville.

« lieu qui exprime symboliquement, au travers de ses représentations et de ses usages, un système de valeurs collectives ou une idéologie » (Debarbieux 2003).

D'autres appellent cela un géosymbole, mot savant pour marquer l'importance de ce qui s'y joue: les valeurs religieuses, politiques ou culturelles, le lien avec l'identité d'un groupe...



Deux hauts-lieux à Saint-Antonin

L'un est la **place de la Halle** (pour prendre l'appellation actuelle) ; pour la maison romane, mais surtout parce que c'est là que se croisent les activités urbaines : la halle, le marché, les restaurants et cafés, les animations diverses, les rendez-vous. Ce n'est pas par hasard que les images, les clichés, les cartes postales... tout ce qui permet de repérer les symboles d'une ville... mettent en valeur cette place. Là, la notion de « lieu commun » prend tout son sens.

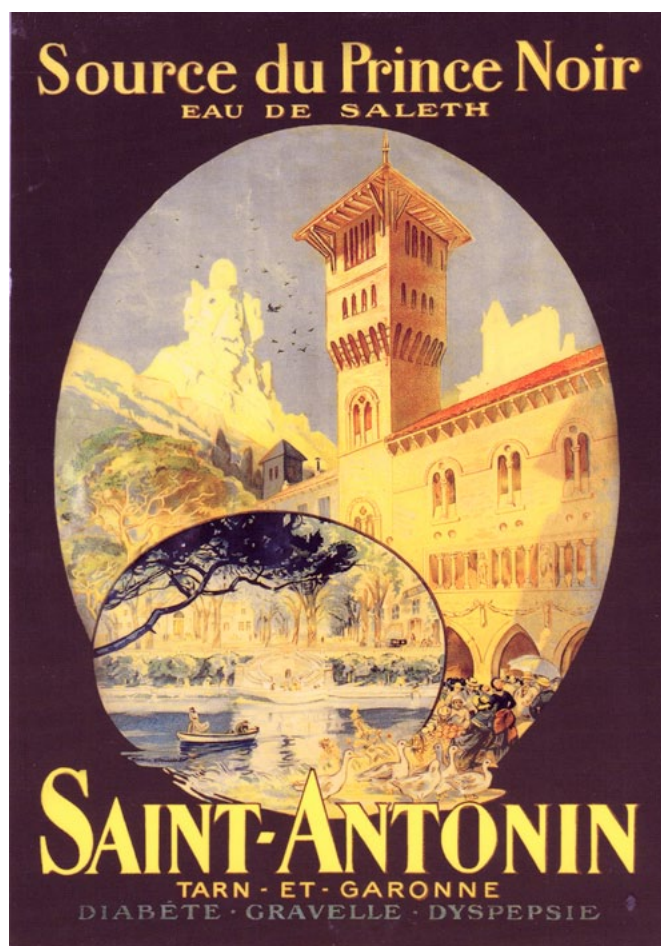
Le second haut-lieu est cet espace entre ville et rivière, qui fut cimetière, promenade des Moines, place des Thermes... place des Moines.

Pourquoi là ?

Disons d'emblée que cet espace a connu des occupations différentes qui se sont sédimentées pour faire un mille-feuille d'histoires et d'Histoire. Et que pendant longtemps, cela n'a pas été une place au sens urbain. Cette fonction est apparue vers la fin du XIX^e siècle.

Pour ce haut-lieu qu'est la place des Moines, il est important de retracer comment ce rivage est devenu un endroit sensible.

Si Place de la Halle, c'est le Moyen-Âge qui domine, place des Moines, au tournant du XIX^e-XX^e siècle, c'est l'eau : bonne, belle, vivante.



Sur cette affiche de promotion de l'eau de Saleth, les deux hauts-lieux sont réunis : l'hôtel de ville et le site de l'établissement thermal sur un fond de Gorges de l'Aveyron

Retour aux sources

Pour comprendre comment s'est créé là, au bord de l'Aveyron, un imaginaire, il nous faut chercher dans la géographie, l'histoire, l'urbanisme, les composants qui font que tout d'un coup un vide devient plein de sens. Que les données soient attestées par les sources, les fouilles, les études... ou qu'elles soient fantasmées comme la barque de Saint-Antonin... c'est, à ce stade, secondaire. Puisque ce qui compte, c'est la croyance collective, la perception subjective, l'attachement au lieu.

// Préhistoire

Peu de traces d'occupation ancienne sur la rive droite : les abris-sous-roche sont sous les falaises du Roc d'Anglars, (par exemple Fontalès) ; on peut supposer que la présence de gués, la confluence des rivières, ne sont pas indifférentes à la ressource pour des populations préhistoriques de chasseurs-cueilleurs-pêcheurs.



Harpons du site de Fontalès. On peut imaginer les habitants du Magdalénien (III et IV) entre 15 000 et 12 000 BP, guetter les nombreux poissons qui fréquentaient l'Aveyron ou la Bonnette. Source : Wikicommons



La zone d'alluvions entre le Roc Deymié et les rivières, pente douce, sources, argiles... est propice à des établissements où se développera une première agriculture-élevage à la manière du néolithique.

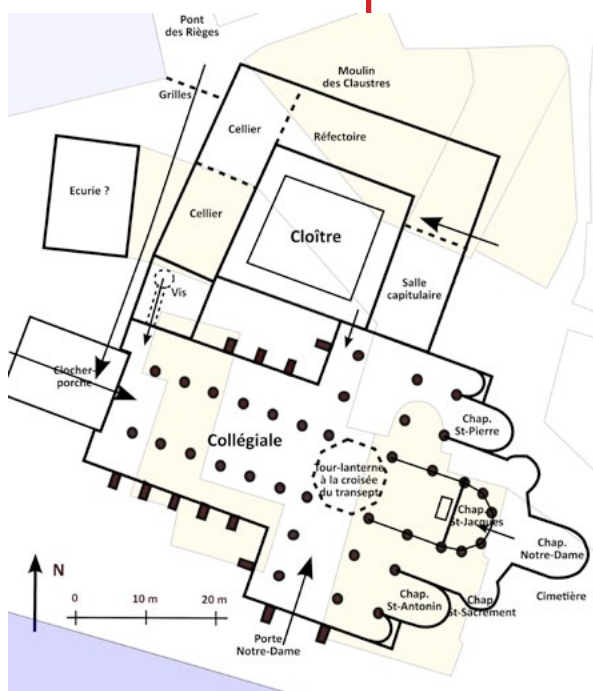
Source: Gerhard Bosinski (Les chasseurs et pêcheurs de Fontalès et l'Aveyron il y a 15 000 ans) article écrit (non publié à ce jour) pour un ouvrage en chantier (Saint-Antonin, ville d'eaux).

2/ Haut-Moyen-Age

Avec le temps, la jonction entre Bonnette et Aveyron devient structurante et nous rapproche de notre place. Le détour de la Bonnette a toujours été source de questionnement, déviée naturellement par la géologie ou intentionnellement pour contrôler le lieu? À une période imprécise: wisigothique vraisemblablement.

De quelle période? On a pu écrire que là était la demeure de Festus: en l'absence de fouilles archéologiques sur ce site, qui ont été refusées par deux fois, l'incertitude demeurera. Ce confluent a toujours été un enjeu stratégique mis en évidence par les recherches qui montrent que là, se joue tout autant la défense militaire de la ville de Saint-Antonin (avec fortifications) que le contrôle du site, exactement à la jonction de trois provinces: Quercy, Rouergue et Albigeois.

Source: Jean-Louis Laborie Un lieu oublié: le Bourguet Nau – in Bulletin des Amis du Vieux Saint-Antonin 2020.



Source: Hypothèse de restitution de la collégiale et du monastère de Saint-Antonin Thierry de Lastic Bulletin Savs 2019 - p. 18 à 46.

L'abbaye

La place des Moines, comme son nom l'indique, est fortement connotée « religion »: l'abbaye qui s'installe au haut Moyen-Âge est localisée à ce confluent, entre la Bonnette et ce qui est la place des Moines actuelle. Les premières abbayes recherchent l'isolement (comme à Beaulieu) en même temps que la possibilité de vivre en autarcie à l'intérieur du monastère.

Source: Wikipédia https://fr.wikipedia.org/wiki/Règle_de_saint_Benoît consulté le 1er mai 2020

Des rapports chronologiques et spatiaux entre abbaye et ville, difficile d'en dire quelque chose d'argumenté. On ne sait pas si la ville est née de l'abbaye ou si préexistait une cité à la manière romaine, ou seulement une « villa » (au sens de domaine) – celle reliée au nom du riche Festus.

L'embrouillamini qui caractérise cette période est tel qu'il est impossible de trancher. Les vestiges antiques sont rares: ils ne sont pas absents, mais ne permettent guère de se faire une religion entre romain et médiéval, entre urbain et abbatial...

L'abbaye se développe, et tire profit de la réputation des reliques de Saint-Antonin: là aussi, la chronologie est disputée: de l'histoire miraculeuse de Saint-Antonin naît une abbaye qui se développe? À une abbaye déjà installée à l'époque carolingienne, l'attribution de reliques venues de Syrie l'aurait-elle confortée?

Source: Bollandistes - Acta Sanctorum AA. SS., 2 septembre, T. I, p. 340-356 (saint Antonin de Pamiers, notice par Stilling). Traduction M-J Perchet 2020 -

Ce qui se fera d'ailleurs dans les siècles suivants: les reliques ayant été un enjeu de pouvoir. Les textes souvent très tardifs, parfois affabulateurs, quelquefois proches de la forgerie n'aident pas à s'y retrouver.

Mais ce qui compte ici, c'est le développement du bâti, le déploiement des édifices tels que toute abbaye importante possède entre la Bonnette et le cimetière, avec un élément constant, qui fait le lien entre l'abbaye et la ville: Antonin est parti de la rive de l'Aveyron et est revenu – à l'état de reliques – au même endroit.

3/ L'eau industrielle

De cette première période, se construit le lien entre la rivière, la rive et ce qui fait la prospérité de la ville, reliques et pèlerinages. Les siècles suivants verront le développement des moulins, de l'énergie hydraulique.

Le moulin des Claustres, au nord de l'abbaye, caché sous l'ancienne usine Rodolausse, existait au XIIe siècle (C. Rivals Thèse T. III). Installé sur une dérivation de la Bonnette, il participe de cette histoire où l'eau est dans la ville.

Il serait présomptueux de relier tous les moulins, chaussées et autres seuils, installés à partir du XIIe-XIIIe siècle, aux moines ; mais il est de fait que le réseau cistercien, fort de son expérience, a joué un rôle important : par la technique qui économise la peine de l'homme (pour prier) et pour la valorisation de la nature donnée par Dieu avec comme idéologie : « croissez et multipliez ».



Le cimetière : respecter, évoquer... des siècles d'histoire de Saint-Antonin

De cette eau industrielle naîtra une composante importante de la place des Moines, le **miroir d'eau** qui, en soi n'a pas été voulu comme richesse esthétique, mais qui, de fait, est devenu constitutif de l'ensemble. Et de plus en plus valorisé quand l'esthétisme de fin de siècle (XIXe) s'imposera.

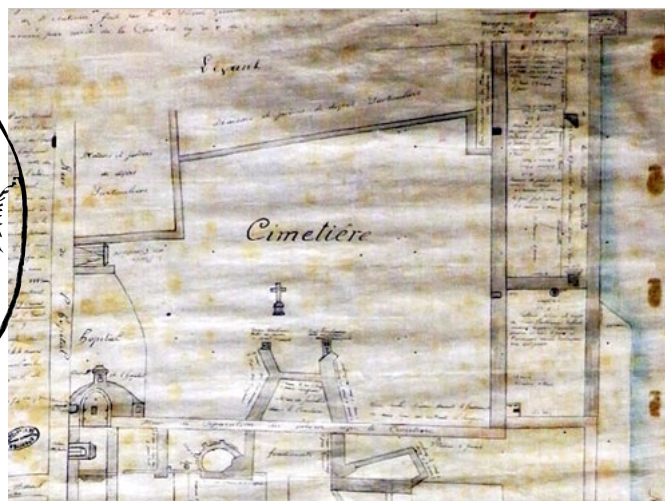


4/ Le cimetière

L'abbaye se développe ; elle est un des pôles de la cité qui, siècle après siècle, prend de l'importance. Être enterré au plus près des lieux consacrés permet de gagner plus sûrement le paradis par un effet de contagion bien connu. De fait, les fouilles conduites par Serge Robert (Bulletin SAVSA 1987 – 13 pages) que l'archéologue qualifie surtout de « sondages » mettent au jour des traces de construction (de l'abbaye ?) et des tombes de statut divers : maçonnées ou en pleine terre. Il conclut l'article qui résume sa présentation ainsi : « Depuis bien des années, guides, notes d'information, pages de commentaires sur la petite cité de Saint-Antonin mentionnaient l'abbaye centenaire, évoquant le site initial de son implantation, la richesse de ses chanoines, les dimensions imposantes de son église. Aujourd'hui une petite partie de ce patrimoine a été découverte, l'effort

consenti doit être poursuivi, et notre engagement personnel, comme celui de nos étudiants s'exprime dans cette simple phrase : « Que Saint-Antonin puisse retrouver son passé, et que nous y soyons pleinement associés tel est notre vœu, tel nous apparaît exprimé l'espoir de tous ceux qui veulent faire connaître et admirer ta cité médiévale au bord de l'Aveyron ».

La seconde campagne d'archéologie préventive lancée en 2017 avant l'aménagement de la place a également mis au jour des sépultures. Bertrand Poissonnier (INRAP) a présenté les découvertes faites dans un contexte également modeste : une campagne courte dont il dit qu'il faudrait pouvoir la reprendre, la prolonger, à la fois en profondeur et en surface, pour prendre la mesure exacte du patrimoine enfoui.



(B. Poissonnier - INRAP - Présentation résumée dans le Bulletin 2018 SAVSA (8 pages).

À défaut de document d'époque, on peut rêver en regardant les scènes telles qu'elles sont imaginées en 1912 par le peintre **Émile Fauconnier** : d'une part la prédication de saint Antonin et d'autre part, le retour de ses reliques sur la barque guidée par deux aigles blancs. La rive est une pente douce, vers une rivière qu'on devait franchir par des gués, même si le peintre y figure déjà le pont et la ville médiévale dans une scène du haut Moyen-Âge.



Dans ce texte, il reprend ce que l'on sait de ce lieu : l'abbaye, les transformations jusqu'à l'état actuel qui justifie les travaux prévus et la fouille préventive. « Les éléments archéologiques découverts ou potentiels de la Place des Moines constituent un ensemble médiéval remarquable. Il est à noter que les niveaux anciens n'ont pas été atteints aux environs de l'église abbatiale, où les seuls éléments architecturaux identifiés sont gothiques. Or la situation d'une abbaye bénédictine au confluent de deux rivières aux crues périodiques (l'actuelle place disparaissant encore sous l'eau en 1981) invite à questionner son rapport à la rivière et son évolution sur la longue durée, et à rechercher les éléments anciens à l'origine de cette remarquable implantation à l'origine de la ville médiévale. »

5/ La modernité

un nouveau rapport avec l'eau

Un premier changement avait été constaté avec le préromantisme de la fin du XVIII^e siècle puis l'apogée du Romantisme : la plage, le rivage, le bord de l'eau, longtemps considérés comme dangereux, peu fréquentables... sont regardés différemment.

(Alain Corbin, historien des sensibilités
in *Le Territoire du vide*, 1990)

Lieux où la nature se déploie, où la beauté, moins policée que dans les jardins royaux, semble sauvage et partant séductrice. L'eau « nature » est dans l'air du temps.

Cette mutation se verra dans les peintures romantiques, puis dans l'attrait nouveau des villégiatures en bord de mer, puis sur les plages.

Il n'y a pas que les bords de mer : les rivières sont tout à coup autre chose qu'un lieu où l'on pêche, où on lave le linge, où on jette ses déchets. Le bord de rivière devient attirant. En témoignent les photographies des années 1890. Après la Révolution, des parties du jardin des Moines étaient devenues promenades publiques : le bord de l'eau est donc aménagé, entre le mur du cimetière (qui n'est plus là à cette date) la statue de la Vierge et la murette où l'on peut faire société : d'un côté, on cause, de l'autre, on rêve en regardant les eaux de l'Aveyron filer vers l'océan.

Hygiénisme, esthétique, intérêt pour l'eau le point de vue a radicalement changé.

6/ La station thermale

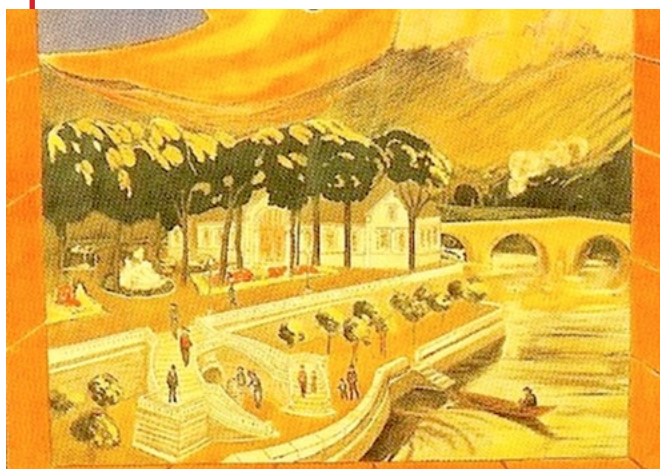
Le projet se place dans le droit fil d'une ville d'eau, à l'instar de beaucoup d'autres villes en Europe: le thermalisme est furieusement à la mode.

Cet épisode est très connu, documenté.

- Les eaux à Saint-Antonin du XVII au XIX siècles - Saint-Antonin station balnéaire et de cure – l'eau de Salet Jean Donat - Georges Julien SAVSA 1962/63 et 1978/89
- Saga de l'eau de Saleth (série d'articles de Christian Viron dans le bulletin municipal de Saint-Antonin de 2014 à 2019. (réunis en un dossier unique par nos soins).



Carte postale (sans date) montrant la symétrie : allée de la gare (et ses platanes) et escalier et bords de la place des Moines, de l'autre côté de l'Aveyron et son miroir d'eau.



Il n'est donc pas trop besoin de le raconter une fois encore.

Le projet a été certes handicapé par la guerre de 1914-1918 qui a retardé un peu les travaux; mais de fait il est arrivé trop tard alors que les stations thermales en France étaient très nombreuses. De plus, les promoteurs n'avaient peut-être pas assez conscience que la cure thermale - prendre les eaux - est un prétexte pour d'autres loisirs, ce qui implique qu'autour des thermes, il y ait d'une part de nombreux équipements et d'autre part une « bonne société » pour s'amuser. Mais cependant, la station thermale est créée: les thermes proprement dits, les hôtels, la place conçue avec une double finalité: être admirée d'en face en arrivant par le train et de sa balustrade et escalier, **faire belvédère sur la rivière et les falaises du causse.**

7/ La place: nature et société

La crue de 1930 mettra fin aux espoirs de Saint-Antonin, laissant cependant un double héritage:
< l'eau toujours exploitée mais plus sur la place
< et cette place des Moines devenue peu à peu - avec le retour du tourisme dans la cité - un lieu ouvert où on peut continuer à admirer le paysage, se faire photographier, et avec les associations, faire la fête.



Place des Moines: un condensé d'Histoire

Au-delà des apparences

Histoire et géographie, légende et certitudes, visible et invisible... tout ceci se condense dans ce trapèze qui n'est peut-être pas très ancien mais qui évoque des épisodes qui le sont...

L'esthétique qui a façonné son avant-dernière vie tranche avec le reste de la cité médiévale. Ce style fait d'éclectisme fin de siècle, de béton moulé début de l'autre siècle, serait, sous d'autres cieux, préservé et restauré.

[Voir le cahier ICOMOS France #29 sur l'histoire et la restauration des bétons

(Les journées scientifiques de novembre 2018 - Grenoble - célébration 200 ans de béton).]

[Cédric Avenier: Entre pierre et béton, les ciments moulés dans l'architecture au XIXe siècle. Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Apr 2006, Grenoble, France. hal-01872660

L'observation des pratiques sociales sur cette place est instructive. À la fois dans et en dehors de la ville, séparé concrètement et symboliquement de l'agitation urbaine, pouvant ouvrir la vue sur le monde (rivière, montagne) tout en étant le cadre d'animations locales variées... la place des Moines est un lieu à part qui se relie à trois univers: **la nature** (rivière (dont le miroir d'eau), le causse, le ciel), **le sacré** (de la barque du saint au cimetière sous-jacent), **la modernité d'une époque** (dite « la belle »).



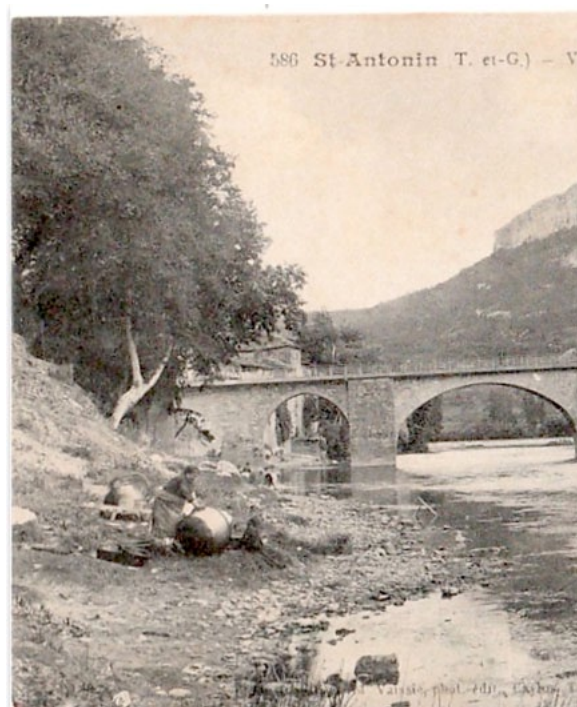
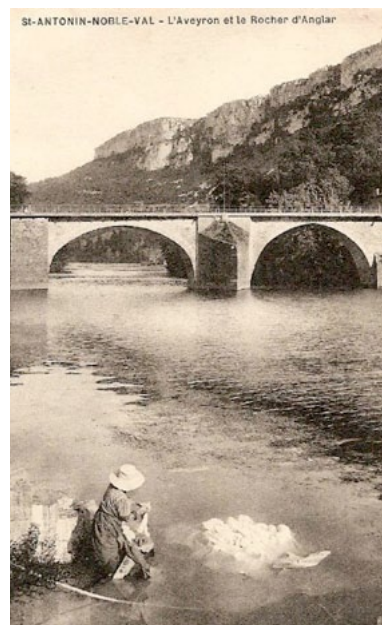
À ce titre, cette conjonction de trois mondes demande une attention particulière: pourquoi donc défaire? Ces espaces tels que places et jardins sont très fragiles et les expériences en cette matière incitent à la prudence.

De plus, les grandes évolutions écologiques et sociales que nous connaissons pousseront plus à préserver qu'à moderniser. Au

moment où on sait que le patrimoine est une valeur (qui plus est dans une cité labellisée *Cittaslow*), la prudence serait de mise. **Un haut-lieu n'est pas un espace ordinaire: il s'est construit générations après générations: c'est un bien commun qu'il faut à la fois rappeler protéger et transmettre.**



**Tout d'un coup, la rivière n'est plus la même :
changement de regard...**



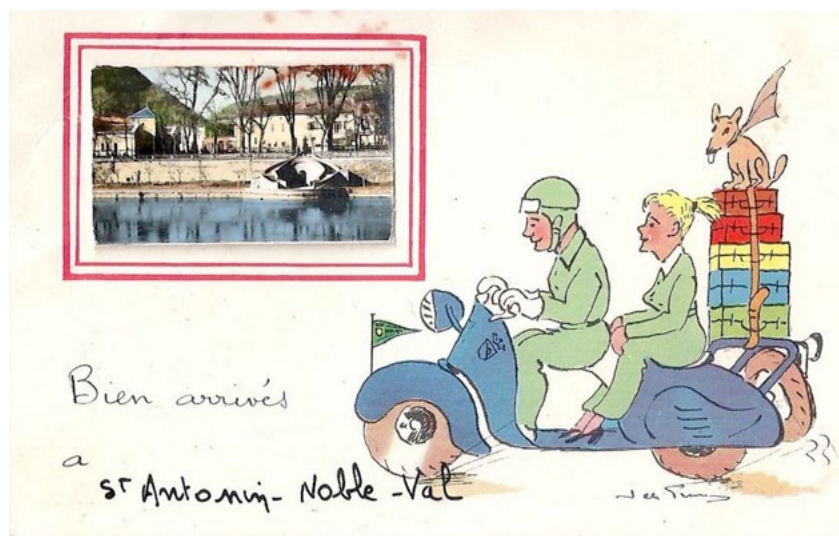
Ces cartes postales (et photographie ancienne signée Trutat) montrent avant la guerre une utilisation « ordinaire » de la rive : lessive principalement

Années 1890 : les photos d'Amélie Galup témoignent d'un nouveau rapport avec l'eau : la promenade des Moines est l'endroit privilégié où se construit ce lien... Déjà avant la construction des thermes et de la place des Moines, nous sommes ici dans le nouveau Saint-Antonin : de l'air, de l'eau, du soleil, du sport, des loisirs...

On se promène en barque sur la rivière (1898), comme on se promène entre l'ancien cimetière en 1895 et l'on participe aux fêtes nautiques de 1896 : d'en haut et dans l'eau !



<< Vue de la Promenade des Moines (actuelle Place des Moines et son prolongement vers l'est), vers l'ouest, en 1895. Noter le mur de l'ancien cimetière (déjà déménagé à cette date) (cl.A. Gallup ; donation A. Galup, Ministère de la Culture, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, diffusion RMN).



<< Avec une nouvelle forme de tourisme, de vacances, se construit un rapport autre entre la « terre » (la ville et son patrimoine), l'eau (l'Aveyron) et l'air (le ciel, la vue sur la nature).

La place, dans cette « mécanique », joue un rôle très différent de son pendant, la place de la Halle.

Les fouilles archéologiques préventives

- Première campagne : Serge Robert (Bulletin SAVSA 1987 – 13 pages)
 - Seconde fouille menée dans le cadre du projet d'aménagement de la place : source : B. Poissonnier - INRAP - Présentation résumée dans le Bulletin 2018 SAVSA (8 pages). Voir dans ce document page 6
- Tous les documents ici présentés sont accessibles sur le site savsa.net

La Place des Moines à Saint-Antonin-Noble-Val

Le diagnostic archéologique de 2017

Bertrand Poissonnier (Inrap)

La Place des Moines se situe dans le secteur où se dressaient jadis les bâtiments de l'abbaye bénédictine à l'origine de la ville. Fondée au début du IX^e siècle, elle fut détruite au cours des guerres de religion. La place fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement de la part de la municipalité.

À la suite de l'effondrement d'une partie du mur de soutènement de la Place des Moines, le long de la rivière l'Aveyron, un premier diagnostic archéologique avait eu lieu à l'occasion des travaux urgents de reconstruction du mur en juillet 2015 et janvier 2016 (Poissonnier 2017). Ce type d'intervention dite « d'archéologie préventive », prescrite par le Préfet de Région, est déclenchée comme ici par un projet d'aménagement susceptible de porter atteinte au patrimoine, le plus souvent enfoui. Des archéologues habilités (notamment ceux de l'Inrap) interviennent alors, sous le contrôle scientifique de l'État, et réalisent gé-

néralement des tranchées de fouilles mettant en œuvre une pelle mécanique, ce qui permet un travail rapide donnant accès aux niveaux anciens, après avoir enlevé les éléments supérieurs récents ou perturbés.

Une place recouvrant en partie l'abbaye

La première mention authentique du monastère bénédictin de Saint-Antonin date de 817, dans la *notitia de servitio monasteriorum* du capitulaire d'Aix-la-Chapelle : in Aquitania (...) *monasterium sancti Antonii* (Becker 1963). Plus rien ne subsiste d'un point de vue visuel de l'ancienne abbaye. Le sceau de la communauté, qui semble antérieur à 1303 (Framond et al 1982), présente à l'avant une évocation de l'abbaye dont on ignore le degré de réalisme. Son emplacement en revanche

Figure 1 : Plan du diagnostic archéologique, avec implantation des sondages, localisation des fouilles de 1987-88, du cadastre de 1811 et de l'ancien cimetière (synthèse B. Poissonnier/Inrap).



Retrouvez tous ces documents en grand format sur notre site web : www.savsa.net

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX SAINT-ANTONIN - BULLETIN 2018 / 31

Sondages archéologiques sur la Promenade des Moines

par Serge ROBERT

U.E.R. d'Histoire - Université de Toulouse le Mirail

Le développement économique de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL, et en particulier la mise en œuvre d'un centre de distribution de l'eau minérale de SALETTE, nécessite, au cours des prochains mois un nouvel aménagement de la Promenade des Moines, le long de la rivière l'Aveyron. Les divers travaux prévus, dont en particulier la plantation de nouveaux arbres, l'installation d'un éclairage moderne, l'édification d'un kiosque et la mise en place d'une piste de danse, nécessitent d'importants travaux de creusement, et doivent entraîner le bouleversement des couches de terrain de cette place sur un mètre cinquante à deux mètres de profondeur. Soucieux de disposer d'informations précises sur les vestiges archéologiques probables enfouis sous le sol de cette place, le Conseil Municipal de Saint-Antonin a fait appel à la Direction des Antiquités historiques de la région Midi-Pyrénées pour effectuer des sondages archéologiques sur les zones les plus « sensibles » de cette esplanade, avant tout affoulement. Un contrat passé de cette esplanade, entre la Direction des Antiquités, l'Université de Toulouse le Mirail et la Municipalité, déterminait, dès novembre 1987, les conditions d'intervention et les financements respectifs d'une recherche archéologique limitée aussi bien que le contrôle spécifique des divers terrassements réalisés au cours de cet aménagement.

Au cours du mois de décembre 1987, trois équipes d'étudiants de l'Unité d'Enseignement et Recherche d'Histoire et d'Archéologie de l'Université de Toulouse le Mirail ont participé à des sondages archéologiques dans la partie nord-ouest de cette Promenade des Moines, tout en surveillant divers travaux de creusement dans les autres secteurs de cette zone urbaine. La délimitation du secteur nord-ouest a été établie en fonction de deux séries de documentation. D'une part M. JULIEN, Conser-



Mur du XVI^e siècle posé sur un contrefort du grand mur (vestigial).



Jonction du grand mur du chevet polygonal et de l'alignement sud.

Age, dans les années 1970 (Fau 1981), et conservé depuis au musée. Il est tentant d'y voir un élément réutilisé dans l'abbaye pour abriter à un certain moment des restes précieux (les reliques de Saint-Antonin?). Divers éléments lapidaires en provenance probable de l'ancienne abbaye, dispersés dans la ville, ont été récupérés et entreposés au musée, notamment à l'occasion des travaux de construction de l'établissement thermal en 1911-1912 (Bulletin monumental 1913; Souleil 1912).

Les détails des aménagements modernes de la place sont conservés aux archives départementales (Rivals 2015, 1, p. 141-142). Ainsi, au milieu du XVII^e siècle, les vestiges de l'abbaye servent de carrière de pierre, puis l'emplacement devient un terrain vague public, parfois utilisé comme aire à battre le blé pour le moulin des Claustrés. Le cimetière fut maintenu, et servi à enterrer tant Catholiques que Protestants, de part et d'autre d'un mur. Un chai fut construit en 1666, tandis qu'une autre portion était aménagée en jardin et équipée d'un pigeonnier. Puis l'espace est clos de murs entre 1691 et 1693, à l'aide de matériaux pris sur place. La partie orientale fut à son tour aménagée en jardin entre 1697 et 1700, après nivellement du sol. Pour ce faire, les décombres furent enlevés sur une profondeur de 0,50 m et deux terrasses furent mises en place le long des murs nord et est. Les murs sud et ouest furent surélevés d'un parapet. Une partie des matériaux restants fut entreposée au bord de la Bonnette tandis que l'autre fut jetée dans l'Aveyron, où certains éléments lapidaires demeurent visibles encore aujourd'hui. Au début du XVIII^e siècle, le chai fut surmonté d'un logis qui servit d'habitation au jardinier du chapitre et de maison de plaisance aux chanoines : c'est l'actuel presbytère. Le diagnostic de la première phase (Poissonnier

2017) a permis de recouper les niveaux de jardins installés à l'époque moderne, ainsi qu'une petite construction en briques de fonction inconnue, mais de même époque.

En 1790, à l'occasion de la suppression du chapitre, la ville s'appropriait les deux grandes allées du jardin, à l'est et au sud et les transforma en promenade publique. Ensuite, le projet de construction de la route de Cahors à Albi obligea la municipalité à déplacer le cimetière hors de la ville en 1817, et lui permit d'agrandir la promenade. Puis un établissement thermal fut construit en 1912-1913, qui fut transformé en salle des fêtes en 1934. Enfin une maison de retraite fut construite en 1977 dans le coin formé par le confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, sans aucun suivi archéologique.

Au mois de décembre 1987, Serge Robert ouvrit de larges sondages archéologiques manuels dans la partie nord-ouest de la Place des Moines, avant un projet de réaménagement de celle-ci (Robert 1987). Il découvrit sur une puissante stratigraphie (dont il n'atteignit pas la base), des éléments bâtis d'un chevet polygonal médiéval et de nombreux tombeaux dont des sarcophages. À l'issue des sondages, le rapport attendu ne fut pas rendu, et seules des planches de relevés et des photographies nous sont parvenues.

Le bâtiment thermal fut construit en 1911-1912 et la place attenante bénéficia de la construction d'un mur de terrasse agrémenté d'un escalier monumental dont le projet, retenu en 1913, fut réalisé en 1915. La grande inondation de 1930 verra l'effondrement du mur de terrasse et la ruine de la balustrade d'origine en calcaire. L'ensemble sera cependant reconstruit pratiquement à l'identique en 1931, mais avec une balustrade en ciment. D'excellentes comparaisons visuelles



Figure 3 : Vue de la Promenade des Moines (actuelle Place des Moines et son prolongement vers l'est), vers l'ouest, en 1895. Notez le mur de l'ancien cimetière (déjà déménagé à cette date), dont le diagnostic a retrouvé les fondations. (cf. A. Gallup; donation A. Gallup, Ministère de la Culture, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, diffusion RMN).

entre l'état du site au début du XX^e siècle et aujourd'hui sont facilement accessibles sur internet :

<https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/6102396#5770>
<https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/6289077#6470>
<https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/6294907#6162>

Les découvertes de 2017

Nous avons ouvert deux tranchées de sondages (S1 et S2) à l'aide d'une pelle mécanique, en septembre 2017 (fig. 1) (Poissonnier 2018).

Le sondage 1 a permis de mettre au jour la limite sud du cimetière, sous la forme d'un mur orienté parallèlement à la rivière Aveyron. Ainsi, depuis la surface, ce mur apparaissait sous 0,75 m de remblai contemporain. Large de 0,60 m, il est constitué de moellons calcaires montés au mortier de chaux. Il surmonte, dans la partie occidentale du sondage au moins, un mur plus ancien, légèrement décalé, sans traces de mortier de construction, et qui est fondé très profondément, à 2,90 m sous la surface actuelle de la place



Figure 2 : Le sondage S1 montrant les murs superposés du cimetière, en direction de l'ouest, avec la sépulture 109 sur la droite (cf. J. Rouquette/Inrap).

est connu assez précisément par diverses sources postérieures. Ainsi, la copie réalisée au XIX^e siècle du plan représentant l'emplacement des ruines du monastère, dressé en 1760, nous est parvenue (AC Saint-Antonin, non coté; Rivals 2015, fig. 37). Bien que le plan soit assez détaillé, nous ne sommes pas parvenus à le recaler précisément sur le cadastre de façon satisfaisante : il est plus à prendre comme un croquis que comme un document aux mesures fiables. L'enclos abbatial est connu grâce à des plans du XVIII^e siècle (Arch. Dép. Tarn et G., G897; Rivals 2015, 2, fig. 43). Il est limité au sud par l'Aveyron, à l'ouest par la Bonnette, au nord par la rue de l'Hôpital Majeur et à l'est par la rue du Porche (Rivals 2015, vol. 3/2, p. 689). Sa partie sud a été aménagée en place, la Promenade des Moines.

Des travaux dans le jardin d'un particulier à proximité ont mis au jour un fragment de sarcophage en marbre blanc du haut Moyen



Figure 4 : Vue zénithale des sépultures 106, 107 et 108 dans le sondage S1. Le mur limite l'extension sud du cimetière (vers le haut du cliché). Notez l'orientation inhabituelle nord-sud du sujet 106, à droite du cliché (cl. J. Rouquet/Inrap).

(fig. 2). Nous avons pu suivre le tracé de ces deux murs superposés sur une longueur totale de 17 m, et constater qu'ils correspondent à une limite parcellaire figurant sur le cadastre de 1811 (fig. 1). En outre, ce mur (ou une reprise de celui-ci) subsiste au moins jusqu'en 1895, date à laquelle il est photographié par A. Gallup (fig. 3).

Créusé parmi des remblais contemporains, un dépôt d'ossements humains en vrac a été remarqué à l'ouest du sondage. Il pourrait s'agir d'un acte lié aux fouilles de 1987-1988, avec réinhumation plus ou moins in situ de certains des abondants restes humains découverts à cette occasion, et dont « plusieurs centaines de kilos (...) fréquemment brisés, ont dû être récupérés, à nouveau inhumés par les soins des services municipaux au cimetière actuel » (Robert 1987 : 44).

Sous les remblais contemporains, les premières tombes organisées, plus ou moins perturbées, apparaissent dès la profondeur de 1 m, au sein d'un remblai sableux amené ici au Moyen Âge pour constituer un cimetière en terrasse le long de l'Aveyron. L'endroit où ces alluvions furent collectées n'est pas connu, mais on y remarque la présence de céramique gallo-romaine (sigillée) résiduelle

mêlée à quelques tessons de céramique médiévale.

La première tombe rencontrée depuis la surface n'a été perçue que très partiellement, avec des éléments de pieds apparaissant dans la berme. Néanmoins, les positions respectives des pieds gauche et droit ont permis à l'anthropologue présent sur le terrain Jérôme Rouquet (Inrap) de reconnaître l'orientation vraisemblable du défunt, selon un axe est-ouest, avec la tête à l'ouest. Six sépultures (106 à 111) sont ainsi été retrouvées superposées le long du mur (fig. 4), jusqu'à ce que l'exiguïté du sondage nous ait obligés à stopper, non sans avoir pu dégager une septième tombe (fig. 5). Cette dernière (112), reposant à -2,20 m, est architecturée et correspond à une inhumation d'enfant. Orientée est-ouest, elle se présente sous la forme d'un coffrage trapézoïdal formé de petites dalles de chant, trois de chaque côté, de taille décroissante vers les pieds, avec un aménagement formé de deux dalles sur chant de part et d'autre du crâne. L'ensemble était couvert de dalles plates disjointes, dont l'ordonnement a dû être perturbé à l'occasion du dépôt d'un nouveau corps au-dessus (fig. 6 et 7). Nous avons fait réaliser une datation radiocarbone par le laboratoire Beta Analytic de Miami sur un des ossements de cet enfant, qui situe sa mort entre le milieu du XI^e siècle et le début du XIII^e siècle, et plus vraisemblablement entre le début du XII^e et le début du XIII^e siècle.

La situation au sud du mur, donc à l'extérieur du cimetière, est bien différente. La base de la reprise du mur paraît fondée au travers d'un niveau terreux, en tranchée aveugle, sur une profondeur de 0,20 m, postérieurement à 1612 au vu de la découverte d'un denier-tournois de Louis XIII émis cette année-là. Cette reprise atteste de la perdurance de



Figure 5 : Même vue que la figure 2, à une phase plus avancée de la fouille. Remarque la tombe d'enfant 112 qui apparaît en fond de tranchée à droite du cliché (cl. J. Rouquet/Inrap).

la limite médiévale du cimetière. En ce qui concerne le mur sous-jacent, il est assurément médiéval, antérieur à la tombe d'enfant.

Plus vers l'est, quatre murs orientés perpendiculairement à la rivière Aveyron, et donc sensiblement nord-sud, sont apparus à grande profondeur, arasés sous les remblais modernes dans la partie orientale du sondage 1 (fig. 8). Leurs limites étaient assez floues.

Ces quatre murs n'ont pu être datés, ni clairement interprétés. Les niveaux sur lesquels ils reposent ne montrent que peu d'actions humaines, et les rares éléments découverts en leur sein ne sont pas datants. Ils ont été arasés profondément à l'époque moderne, peut-être au XVII^e siècle lors de l'aménagement des accès aux ruines des bâtiments conventuels qui ont servi de carrière de pierre, avant le réaménagement général du secteur, notamment les constructions de jardins.

Le sondage 2 fut orienté parallèlement au précédent, dans un premier temps, puis fut désaxé vers le NO de façon à recouper la zone fouillée par S. Robert en 1987 (fig. 1 et 9).

La partie est du sondage a livré des tombes superposées qui apparaissent dès la profondeur de 0,90 m. Au-dessus, les niveaux rencontrés sont largement perturbés depuis le déménagement du cimetière en 1817. Des ossements y apparaissent sur toute la séquence, plus nombreux en profondeur, mais non organisés : aucun corps en connexion n'est observable.

À la profondeur de 0,90 m, les squelettes sont assez mal conservés. Nous avons laissé en place une banquette au nord-est du sondage, où deux tombes sont apparues. Sur le reste de la zone dégagée, l'ampleur des perturbations nous a permis de poursuivre quelque peu la fouille sur une dizaine de centimètres de profondeur, et là ont été dégagées six nouvelles sépultures. Elles sont toutes orientées est-ouest, avec la tête à l'ouest. Aux pieds d'une sépulture nous avons remarqué trois clous verticaux demeurés en ligne (fig. 9), marquant manifestement la limite d'un élément de coffrage ou de cercueil de bois.

La sépulture tout à l'est du sondage présentait des déplacements particuliers, pos-



Figure 6 : Apparition de la sépulture d'enfant 112 (S1) en vue zénithale. Les restes de sa couverture en dalles sont visibles (cl. J. Rouquet/Inrap).



Figure 7 : Sépulture d'enfant 112 (S1) en vue zénithale, avec ses aménagements en pierre, une fois ôtées les dalles de couverture (cl. J. Rouquet/Inrap).



Fig. 8 : Vue de l'un des murs profonds du sondage S1, vers l'ouest (cl. B. Poissonnier/Inrap).

térieurs au dépôt du corps, avec une pente générale vers le nord-est, sur une trentaine de centimètres de profondeur, indiquant un affaissement. La découverte d'un petit vide à 1,40 m de profondeur nous apporte la preuve d'un soutirage dû à une cavité de nature indéterminée dans ce secteur du cimetière. Malheureusement nous n'avons pas été en mesure de mener plus loin nos recherches, et cette cavité demeure énigmatique.

La partie ouest du sondage nous a permis de retrouver les fouilles de 1987, d'autant plus facilement et précisément qu'elles avaient été judicieusement rebouchées à l'aide d'une castine orangée qui tranchait avec les niveaux

demeurés en place. Nous avons tout d'abord rencontré, tout au nord du sondage, le mur (216) identifié selon toute vraisemblance comme celui du chevet polygonal à contreforts (207) de l'église abbatiale, déjà mis au jour en 1760, et ensuite en 1987 sous le n° Mr305. Bien que très arasé, son état de conservation est bon. Le mortier de chaux qui lie ses blocs et moellons est demeuré solide. Le mur est large de 1,40 m, apparaissant sous 0,70 m de remblai de castine. Au sud de ce massif de maçonnerie, dans l'emprise de notre sondage, S. Robert n'a relevé que trois tombes bâties, SP18 (205), SP04 et SP05. En stratigraphie, il a atteint la profondeur de 2 m au fond de la sépulture SP18, si l'on se fie à la coupe qu'il a relevée.

Nous avons retrouvé l'emplacement de la sépulture SP18 (305), qui avait été rebouchée par les fouilleurs précédents, et que nous n'avons pas refouillée. La sépulture SP04 avait été démontrée. Au sud et en contrebas de 205 (=SP18), nous avons redégagé une sépulture aménagée par

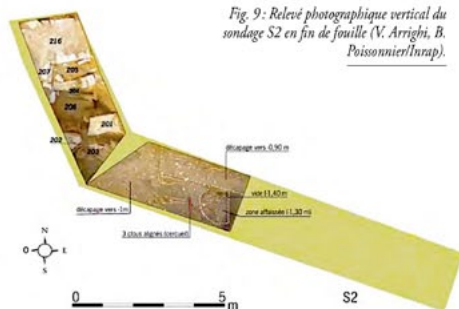


Fig. 9 : Relevé photographique vertical du sondage S2 en fin de fouille (V. Arrighi, B. Poissonnier/Inrap).

des pierres de taille sur chant, et qui a conservé son contenu funéraire, que nous n'avons pas fouillé. À son contact, au sud, est apparue une énorme dalle de calcaire taillé qui est collée au mortier sur son flanc nord avec le côté sud de la sépulture 204 ainsi qu'avec les fondations du contrefort 207 du chevet présumé de l'église abbatiale (fig. 10). Elle apparaît sur une longueur de 1,35 m pour une largeur de 0,85 m, deux dimensions qui ne sont que partielles car la dalle disparaît à l'ouest sous la berme et au sud sous une autre tombe (202). À son angle nord-est, un fouilleur avait jadis tenté d'observer le comblement sous la dalle, comblement qui paraît conservé : pas de traces de perturbations de cette sépulture remarquable.

À l'Est de 206, et prenant appui sur elle, une autre tombe sous dalle (201) repose sur de grosses pierres de chant. Le comblement là encore a été « testé » anciennement, et il est conservé au moins partiellement (des os sont visibles). La couverture est rectangulaire et orientée est-ouest. La longueur visible est de 1,10 m, mais elle est partielle car la dalle se prolonge dans la berme.

Deux autres sépultures sont apparues au sud des deux précédemment décrites. À peine dégagées, elles ont conservé vraisemblablement leur contenu funéraire. La tombe 202 présente une couverture en grosse dalle avec des montants formés de dalles de chant. La tombe 203 ne montre plus de couverture, mais un entourage de pierres de chant. Des ossements sont visibles à sa surface, et là non plus, nous n'avons pas entamé de fouille des structures funéraires, nous contentant de les dégager, les relever en plan, les identifier et les topographier.

Le potentiel archéologique de la Place des Moines

Le diagnostic de 2017 a précisé l'organisation ancienne de la place, et a atteint les fondations probables du chevet gothique de l'église abbatiale. Ainsi, la limite sud de l'ancien cimetière, avant son déménagement en 1817, était formée d'un mur médiéval érigé au plus tard au XII^e siècle à 2,90 m sous le niveau actuel de la place, et rehaussé après 1612, vraisemblablement à la fin du XVII^e siècle si l'on en croit les sources écrites (Rivals 2015, 1, p. 141-142). Au sud de ce mur parallèle à l'Aveyron, plus de 2 mètres de remblais modernes et contemporains témoignent du puissant réaménagement de ce secteur après la disparition de l'abbaye au cours des guerres de religion. Néanmoins, quatre murs arasés orientés nord-sud sont apparus sous les remblais, sans que le diagnostic ait permis de les situer chronologiquement, non plus que de comprendre leur fonction. Le niveau naturel a été atteint aux environs du centre sud de l'emprise à 3 m de profondeur (121,20 m NGF).

Le cimetière se développe depuis au moins le Moyen Âge classique. Il est stratifié sur un minimum de 2,20 m d'épaisseur, et proba-



Fig. 10 : Vue des grandes tombes sous dalle en fond de tranchée S2, en direction de l'ouest. La grande mise repose sur 206 et la petite sur 201 (cl. B. Poissonnier/Inrap).

LA PLACE DES MOINES IMAGINEE PAR LA MUNICIPALITÉ

Source; Votre information Municipale n° 15 - août 2019
- http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/bulletin_complet_15_-_aout_2019.pdf

VIE MUNICIPALE

La Place des Moines

Lors de la dernière réunion de travail avec le Comité de Pilotage, les architectes (cabinet BLOHORN) chargés de la rénovation de la Place des Moines nous ont présenté cinq maquettes (en réalité deux mais avec différentes déclinaisons ou variantes), impliquant au-delà de la future architecture de la place, le respect des capacités financières de la commune.

Pour mémoire, sans à nouveau aborder les retards considérables pris pour parvenir à ce stade du projet, il avait été établi dès le départ que plusieurs phases devaient être respectées à savoir d'abord la présentation en Comité de Pilotage qui en évalue les grands axes et la faisabilité sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France, ensuite en commission « aménagement du bourg » chargée de faire un choix parmi les propositions, puis aux élus qui voteront et enfin aux Saintantoninois pour la version définitive retenue.

A ce stade de la rédaction du bulletin, la commission « aménagement du bourg » (élus et habitants) réunie le 12 Août dernier, a examiné les deux propositions retenues par l'Architecte des Bâtiments de France et porté son choix majoritairement sur la proposition n° 1 (présentée en page suivante) et préféré écarter l'autre version qui, bien qu'intéressante, est consommatrice de trop d'espace préjudiciable aux nombreuses festivités.

Pour autant, l'esquisse retenue a suscité de nombreux débats et c'est bien là que l'on voit la difficulté, même en petit comité, de trouver des solutions qui satisfassent tout le monde, mais il faut bien clore les débats.

Seuls les votes ont pu départager les différentes opinions, ce qui se traduit par quelques modifications à la marge qui seront maintenant soumises aux architectes afin qu'ils les portent sur l'esquisse définitive. Cette dernière sera présentée à l'ABF pour validation.

Parmi les propositions principalement retenues, on notera la suppression du trottoir afin que le boulevard soit au niveau altimétrique de la place et la suppression des parapets côté poste, la réalisation d'un emmarchement au pied duquel sera érigé une balustrade de protection en métal avec barres horizontales, la suppression du parapet béton de l'escalier monumental remplacé par le même type de protection que la place, le rappel au sol des fondations de l'abbaye, l'implantation d'une borne fontaine, la création d'un parking au nombre de places identiques au maximum à la capacité actuelle du boulevard qui puisse également être accessible pour les manifestations, la plantation d'une rangée d'arbres à hautes tiges, la mise en place d'un sol si possible absorbant et résistant, un éclairage dirigé vers le bas, l'implantation de bornes électriques enterrées.

C'est cette dernière version, validée par la commission, qui sera soumise aux élus.

Dans le cadre d'un vote favorable, les travaux ne débuteront qu'en Septembre 2020. Un délai très long mais imposé pour deux raisons : la première pour affermir l'ensemble des très nombreuses démarches et autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet, la seconde pour permettre la tenue des manifestations estivales de 2020.

Ces travaux dureront plusieurs mois, certainement jusqu'à l'été suivant, d'autant que la résistance de l'ensemble des murs anciens devra être évaluée.

Cette phase de travaux ne prendra en compte que la place elle-même et l'escalier monumental. Elle sera suivie d'une deuxième programmation d'aménagement qui concernera cette fois la liaison avec le boulevard et le devant de la poste.

G. AGAM



exit, bientôt la situation actuelle

PLACE DES MOINES - Projet retenu



Vue générale de la place. Ne figurent pas les balustrades sur l'escalier monumental.



Vue générale depuis le restaurant.

source; Votre information Municipale n° 15 - août 2019
http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/bulletin_complet_15_-_aout_2019.pdf

PLACE DES MOINES - Projet retenu



Focus sur l'emmarchement.

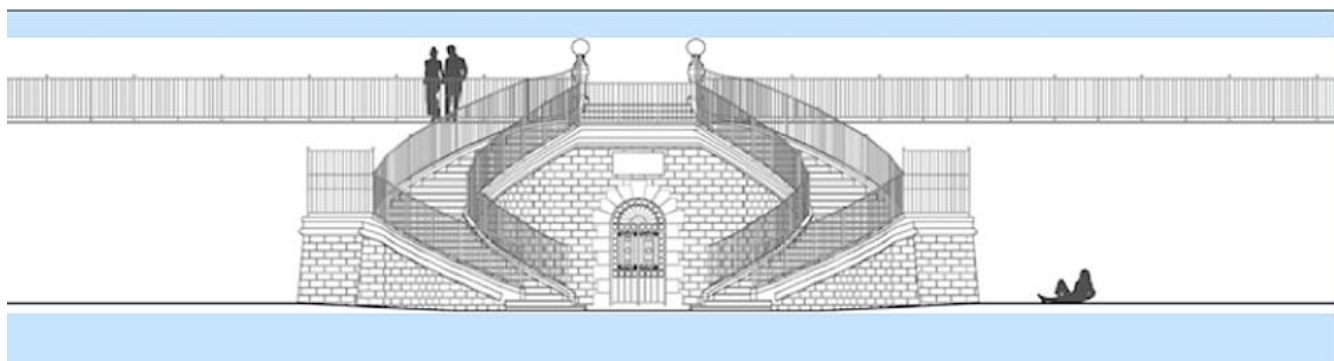


*Vue depuis la poste.
Le niveau du boulevard et de la place sont identiques.*

PLACE DES MOINES - Projet retenu



*Projet intégral. La place et l'escalier seront traités dans la première phase.
 A noter que les arabesques au sol qui figurent sur ce plan de masse ne sont plus d'actualité (coût).*



Ce que pourrait être le futur escalier monumental.

source; Votre information Municipale n° 15 - août 2019
http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/bulletin_complet_15_-_aout_2019.pdf

Projet d'article de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin pour le bulletin municipal d'août 2019

au lendemain de la commission extra-municipale du 12 août (parution refusée par le maire le 21 août)

La place des Moines: le bout du tunnel et l'heure des choix

Après le temps de l'archéologie préventive, voici venu le moment d'arrêter les choix d'aménagement de la place des Moines, attendus depuis trois ans.

Dès 2016, on en avait discuté, en commission extra-municipale, et notre association des Amis du Vieux Saint-Antonin avait consulté ses adhérents sur quelques questions comme les places de parking, le traitement de l'escalier monumental et de sa balustrade, ou le signallement en surface de la richesse archéologique du sous-sol.

Aujourd'hui, nous comprenons la hâte du maire et de la municipalité d'aboutir à un projet, même si sa réalisation sera l'affaire du prochain mandat. Nous comprenons aussi les limites nouvelles imposées par l'archéologie comme par le budget disponible en fin de mandat.

Pour autant, il nous semble que le projet d'aménagement d'un lieu aussi emblématique pour la commune mérite une présentation aux habitants, qui est prévue, mais aussi que soient enregistrés à cette occasion leurs avis et réactions sur des questions sensibles comme l'aspect qui restera de l'escalier monumental devant l'Aveyron.

Société des Amis du Vieux Saint-Antonin

N.B. Cet article n'a pu être inséré dans le bulletin municipal à paraître à la fin du mois.

LE POINT DE VUE DES ADHÉRENTS DE LA SAVSA

Nous avons retrouvé les résultats du petit sondage que nous avons fait en 2016 par Internet de cette version auprès de nos adhérents (40 ont répondu); voici leurs réponses aux 3 questions. Nous vous en donnons les conclusions avec les réponses (complètes ou partielles).

Question 1 : Êtes-vous pour ou contre le maintien des balustrades actuelles?

Réponses: 26 pour et 6 contre

Question 2 : Êtes-vous pour ou contre la création de places de stationnement supplémentaires aux dépens de la future place des Moines?

Réponses: 7 pour et 27 contre

Question 2b – Pour ou contre l'élargissement du boulevard des Thermes devant le place des Moines et aux dépens de celle-ci?

Réponses: 11 pour et 20 contre – sans réponse: 3

Question 3 : Êtes-vous pour ou contre la mise en valeur des vestiges archéologiques trouvés sous la place, par exemple sous la forme d'un marquage au sol?

Réponses: 29 pour et 4 contre – sans réponse: 1

<https://savsa.net/place-des-moines-enquete-2016-aupres-des-adherents-de-la-savsa>

Compte rendu de la réunion publique du 22 octobre 2019 organisée par la SAVSA

Introduction de Thierry Le Roy (Société des Amis du Vieux Saint-Antonin)

Nous sommes nombreux, ce soir, et nous avons peu de temps. Juste un mot, pour commencer, sur le pourquoi et le comment de cette réunion.

Gérard AGAM, que je remercie d'avoir bien voulu y participer, a présenté, dans son dernier bulletin municipal, le projet d'aménagement de la place des Moines qu'il veut faire voter par le conseil municipal avant la fin de son mandat.

Pourquoi cette réunion ?

Nous, les Amis du Vieux Saint-Antonin, partageons son impatience devant l'état désolant de cette place depuis 3 ans. Nous nous y sommes intéressés, comme association de défense du patrimoine, dès 2016, en participant aux réunions (après l'effondrement du mur), et en interrogeant nos adhérents par Internet.

Mais aujourd'hui, nous pensons qu'on ne peut pas voter sur ce projet, même limité comme il l'est au remplacement des balustrades historiques et à la plantation d'une nouvelle rangée d'arbres, sans savoir un peu mieux ce que nous en pensons, les uns et les autres.

Or, il n'y a eu jusqu'ici que des réunions très restreintes. La dernière, celle de la « commission extra-municipale d'aménagement du bourg », a réuni le 12 août, au cœur de l'été, pas plus que 7 habitants et quelques conseillers municipaux. Jamais le sujet n'est encore venu au conseil municipal.

Nous avons donc dit au maire, comme au bureau d'études Blohorn qui a dessiné le projet, et à l'ABF, que nous avons aussi invité : nous n'avons pas de

contre-projet, mais nous voulons donner à nos adhérents - et aux habitants - une occasion de dire leur réaction au projet présenté.

Comment ?

C'est donc une réunion pour que le plus grand nombre d'entre vous prenne la parole. Nous en garderons la trace, puisque Joan Péricas nous enregistre. Soyez brefs, car nous avons à peine deux heures devant nous. Gérard Narjoux veillera aux temps de parole.

Chacun d'entre nous a peut-être déjà son avis.

Mais, pour ceux qui n'ont pu voir ou comprendre suffisamment le projet, nous avons prévu une brève présentation (Dominique Perchet), que Gérard Agam voudra peut-être commenter le premier.

Dans le débat, ensuite, la parole sera donnée, un bref moment, à deux auteurs d'un travail d'architecte/urbaniste (bénévoles) sur notre place des Moines et les questions de son aménagement : Caroline Bernard et Silène de Baudoin.

Nous verrons, à la fin, quelles peuvent être les suites de cette réunion.

Intervention de Dominique Perchet :

Vous trouverez une présentation plus complète du projet sur le site Internet de notre association (savsa.net), en particulier les photos que je projette aujourd'hui qui résument l'histoire de la promenade des Moines depuis l'époque d'Amélie Galup. L'époque du thermalisme, antérieure à la crue de 1930, a vu se construire l'escalier monumental, et sa balustrade, qui nous préoccupent aujourd'hui.



<https://savsa.net/place-des-moines-reunion-publique-du-22-octobre-2019-compte-rendu>

Le document de présentation est en ligne sur le site savsa.net
<https://savsa.net/place-des-moines>



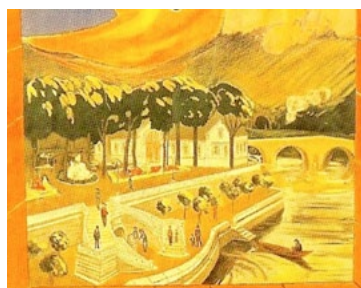
1

Devant la commission extra-municipale réunie le 12 août, nous avons souhaité parler des fonctions des places dans une ville. Ici, nous sommes en présence d'une place pour le délasserment, qui pour cette raison a besoin d'une clôture par rapport au reste de la ville.

Il faut voir aussi sa situation. La place doit aussi sa beauté au « miroir d'eau » que forme là l'Aveyron, grâce à la chaussée de Roumegous. Une photo aérienne montre que, lorsque la crue de 1930 avait détruit la chaussée, le miroir d'eau avait disparu. Dès 2016, après l'effondrement du mur de soutènement, la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin avait collecté les avis de ses adhérents: une quarantaine avait répondu, très majoritairement, pour la conservation de la balustrade du bord de l'eau, pour la limitation de l'emprise des parkings, et pour la valorisation visuelle des vestiges archéologiques sous-jacents.

Le projet actuel, pour des raisons budgétaires qui appartiennent à la municipalité, se limite à certains aménagements, ceux qu'a examinés la commission extra-municipale réunie cet été, à partir d'options proposées par le maître d'œuvre, le cabinet Blohorn. Des photos et des croquis de ce dernier, que je projette, montrent:

- . le gradinage (trois marches) au bord de la terrasse devant l'Aveyron,
 - . la proposition d'aménagement en arrière-plan, notamment une rangée d'arbres le long des gradins,
 - . le garde-corps qui remplace la balustrade au pied des gradins, faites de barres métalliques horizontales,
 - . Côté rue, la suppression de la balustrade, l'alignement des niveaux de la place et de la rue, séparées par des plots amovibles, et une redistribution des places de parkings, prévues en épi.
- Le projet se poursuivra ultérieurement, dans une seconde phase qui ne pouvait être financée à ce stade, avec la possibilité de créer une buvette, d'une prise d'eau ou d'une fontaine, ou l'aménagement d'une circulation piétonnière le long de la rivière jusqu'à Roumegous.



Réunion-débat
Une réunion
en quatre temps

1/ OUVERTURE
pourquoi ce débat ?
par Thierry le Roy, Président de la
Société des Amis du Vieux Saint-Antonin

2/ RAPPEL EN IMAGES
Les métamorphoses d'une place
dans la ville, son rôle, le
cheminement du dossier

3/ LE PROJET SOUMIS

4/ DEBAT
questions, interrogations,
propositions

Tous les documents
présentés
sont accessibles en ligne
sur le site web
www.savsa.net

2

Intervention de Gérard AGAM, maire de Saint-Antonin:

Je trouve un peu personnelles la présentation et les réactions que je viens d'entendre. Il faut savoir que, pour moi, le projet est arrêté, et qu'il ne peut lui être encore apporté que des modifications marginales. Cela fait trois ans qu'on y travaille, en comité de pilotage et en commission extra-municipale. Un mot, d'abord, sur la genèse de tout cela. En 2014, lors des élections municipales, l'aménagement de la place des Moines n'était pas au programme (la priorité était alors à la place Mazerac). Accident majeur en décembre 2015: l'effondrement du mur de soutènement. Avec l'ensemble des élus, est alors envisagé un réaménagement de la place, avec un budget. Nous avons sollicité Franck Boyer pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour définir un cahier des charges, ou plus simplement l'esprit souhaité de cette place, nous avons réuni une quarantaine d'habitants. C'est alors que l'idée de marches ou gradins est apparue. Les idées alors exprimées ont été résumées dans une brochure, qui a tenu lieu de cahier des charges. Puis, nous avons en avril 2018 (après une longue phase d'archéologie préventive) choisi le maître d'œuvre, une architecte du patrimoine, le cabinet Blohorn. Un comité de pilotage a été réuni, ainsi que la commission extra-municipale.

Il est bien tard, maintenant, pour discuter le projet. Lors de la réunion de la commission extra-municipale, que j'ai invitée à s'exprimer par des votes, ces derniers ont été très serrés; je n'ai moi-même pas pris position.

Je suis venu car je suis disposé à vous écouter et à répondre à vos questions; mais je ne peux, après cette commission extra-municipale, revenir en arrière. Le projet que celle-ci a adopté ne pourra être modifié, sous réserve de détails, que nous examinerons encore avec le cabinet Blohorn dans les deux prochains jours.

Place des Moines :

La Société des Amis du vieux saint-Antonin propose
une réunion d'information et débat, ouverte à tous

Mardi 22 octobre, 18 heures
(salle des Congrès)

Après le temps de l'archéologie préventive, voici venu le moment d'arrêter les choix d'aménagement de la place des Moines, attendus depuis trois ans.

Aujourd'hui, nous comprenons la hâte du maire et de la municipalité d'aboutir à un projet, même si sa réalisation sera l'affaire du prochain mandat. Nous comprenons aussi les limites nouvelles imposées par l'archéologie comme par le budget disponible en fin de mandat.

Pour autant, il nous semble que le projet d'aménagement d'un lieu aussi emblématique pour la commune mérite, après la présentation aux habitants faite dans le dernier bulletin municipal, que soient enregistrés à cette occasion leurs avis et réactions sur des questions sensibles comme :

- À quoi sert la place des Moines dans la ville ? Comment se reliera-t-elle, par des cheminements, à l'amont et à l'aval de la rivière ? Par une passerelle à l'autre rive où se situe le principal stationnement automobile ?

- Enjeu plus immédiat, lié au patrimoine archéologique et historique, en particulier, quel aspect restera de l'escalier monumental devant l'Aveyron ?

- Quand et comment sera aménagé le plateau de la place (arbres et plantations, bancs, buvette, fontaine) ?

Patrimoine et lieu de vie :
la place des Moines vaut
bien un débat

En savoir plus
images, dossiers, archives,
débats : rendez-vous
sur notre site : <http://savsa.net/>
mot-clé : place-des-moines



Vers 1925



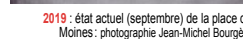
1894 : fête nautique — à cette époque, l'escalier n'existait pas mais on peut remarquer la coïncidence entre le tracé du sentier menant à la rivière et le futur escalier de la place des thermes/ Photo A. Galup



1925 ? : depuis l'aménagement initial, les arbres ont poussé. L'escalier a encore sa balustrade qui sera emportée par la crue de 1930, ce qui permet de dater la carte postale vers la fin des années vingt.



1980 : état de la place et du front de rivière (photographie du service de l'inventaire)



2019 : état actuel (septembre) de la place des Moines : photographie Jean-Michel Bourgères



2020 ? : vue perspective de l'aménagement de la place des Moines, telle qu'elle est proposée à l'approbation de la municipalité de Saint-Antonin-Noble-Val (source : bureau d'études)

2020 ? : d'autres choix sont-ils possibles ?

Tous ces documents (et d'autres) sont en ligne sur <http://savsa.net/>

Dépliant de présentation
du débat:
par les photos
et le court texte, argumen-
taire, il campe les enjeux du
débat

Thierry Le Roy :

Remercie à nouveau le maire de sa présence. Mais tient à souligner que cette réunion est plus large que les précédentes, par le nombre des participants, et que le vote du conseil municipal n'a pas encore eu lieu. La parole des habitants présents doit donc rester libre.

Gérard C. : l'enquête par Internet que la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin a conduite en 2016, et qu'a présentée Dominique Perchet, n'avait pas donné des votes unanimes comme il l'a dit, et d'ailleurs les questions étaient orientées. Sur l'architecture générale du projet, il importe de penser que nous ne sommes pas, place des Moines, en présence d'une « place royale », qui devrait rester fermée, mais d'une place qui doit être ouverte. Il soutient le projet de gradins, qu'adoptent bien des villes aujourd'hui pour rendre la vue de la rivière plus accessible.

Caroline S. : s'interroge sur le revêtement prévu pour le sol de la place.

Georges C. : demande au maire si on va échancre la chaussée de Roumegous. Si c'était le cas, les gradins envisagés perdraient leur utilité pour la vue sur un miroir d'eau qui aurait disparu.

Jean-Pierre B. : il faudrait réduire le nombre des marches projetées pour les gradins, et rendre autant d'espace à la place.

Anne R. : les parkings qui grignotent la place, les traces des vestiges archéologiques qu'il va falloir

mettre en évidence, les gradins : tout cela va réduire la largeur de la place. Par ailleurs, la suppression de la limite de la place avec la rue, où la circulation restera intense, peut être dangereuse pour la sécurité des passants, sans parler de la proximité de l'école maternelle. Plutôt faire fonctionner la zone bleue qu'augmenter les places de parking.

Véronique LR. : Fait un parallèle avec la destruction de Notre-Dame de Paris, qui pose la question d'une reconstruction à l'identique. Cette dernière solution serait sans doute plus consensuelle que le choix d'une solution qui multiplie les risques de désaccords.

Michel H. : s'interroge sur la destination principale de cette place. Suggère qu'on y érige une statue, représentant notre plus fameux troubadour, figurant bien la période importante pour l'histoire et le patrimoine de Saint-Antonin, celle de l'édification de la maison romane.

André de R. : C'est la circulation des camions, maintenant parfois de 40 tonnes, qui gêne, pour le pont comme pour la place. Remarque sur la reconstruction à l'identique : on ne pourra la faire, à Notre Dame, à cause du plomb ; mais la situation à Saint-Antonin n'est pas la même. Sur les gradins : propose de s'en tenir à deux marches au lieu de trois.

Nathalie S. : se demande quelle sera la possibilité des personnes à mobilité réduite de profiter de la place, avec ces gradins qui leur seront peu accessibles. Même remarque pour les personnes âgées.

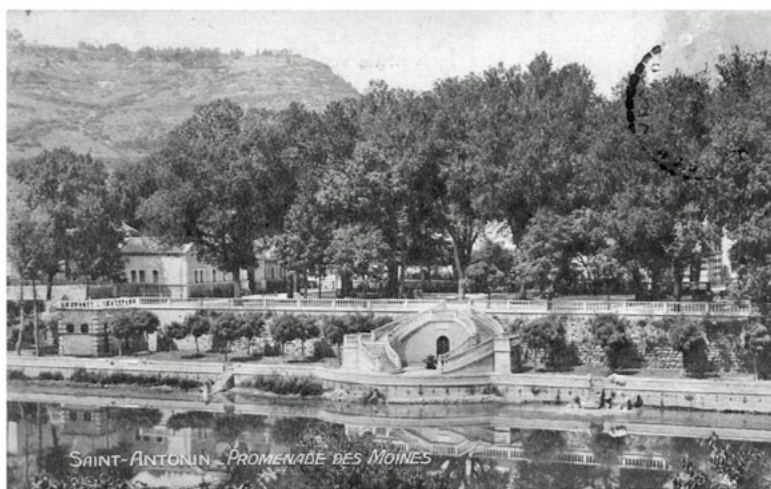
Intervention de Gérard Agam:

- Le boulevard des Thermes, actuellement large de 6 m, ne sera pas élargi. En revanche, les trottoirs qui le bordent du côté de la place seront supprimés.
- Le revêtement de la place: la solution technique n'est pas encore arrêtée. On aimerait faire comme sur la place Pomiès (on voudrait un sol à la fois stable et filtrant). On a le temps d'y réfléchir, puisque le début des travaux n'est pas envisagé avant septembre 2020.
- Sur la chaussée de Roumegous. Nous avons reçu la visite d'une secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon, qui voulait voir notre « miroir d'eau », dont elle savait l'importance, mais que menacent les projets des partisans de la « continuité écologique ». Nous pensons (la commune, propriétaire du moulin et de la moitié de la chaussée) à équiper le site d'une installation hydroélectrique, dont la rentabilité serait cependant plus négative qu'au Gravier, nous disent les spécialistes. La secrétaire d'État s'est engagée devant moi à ce que le niveau d'eau soit conservé en amont de la chaussée, et que si une échancrure devait modifier ce niveau, on n'y procéderait pas. Compte tenu des désaccords au sein des services de l'État, j'ai pris le parti d'adresser une lettre à la préfecture, dont j'ai donné copie à l'association des Amis du Vieux Saint-Antonin.
- Les gradins: on peut en faire moins. Et pour tenir compte des PMR, on pourrait y faire une échancrure.
- Les parkings. Si on réduit le nombre de marches, on pourrait élargir la place. Mais supprimer la présence de voitures dans ce quartier de la ville ne conviendrait pas aux commerçants, aux besoins de desserte de la pharmacie, de la poste, etc. Les parkings en épi, c'est la conséquence de la suppression du trottoir. Quant aux camions, ce n'est pas la commune qui peut en détourner le trafic. Globalement, le nombre de places de parkings ne changera pas. Ne voit pas bien la question de la desserte de l'école maternelle.
- Reconstruire à l'identique? Une pointe de modernité ne nuira pas à la place. En outre, la contrainte budgétaire a joué (le premier projet présenté par le cabinet Blohorn coûtait 1,5 millions d'euros, alors que nous avons prévu une enveloppe de 0,6).
- La destination de la place: reste la promenade, mais aussi les nombreuses festivités.

Thierry Le Roy: c'est la première fois qu'autant de monde vous entend, M. le maire, sur votre projet pour la place des Moines.
Je vais donner maintenant la parole, comme je l'avais annoncé, à Caroline Bernard (architecte) et à



1894 : fête nautique — à cette époque, l'escalier n'existait pas mais on peut remarquer la coïncidence entre le tracé du sentier menant à la rivière et le futur escalier de la place des thermes/ Photo A. Galup



1925 ? : depuis l'aménagement initial, les arbres ont poussé. L'escalier a encore sa balustrade qui sera emportée par la crue de 1930, ce qui permet de dater la carte postale dans la fin des années vingt.



1980 : état de la place et du front de rivière (photographie du service de l'inventaire)

Silène de Baudoin (urbaniste) pour présenter leurs réflexions sur la place des Moines, travail personnel et bénévole de ces dernières semaines.

Sont alors présentées, à leur demande, les propositions de Silène de Baudoin, (urbaniste) et Caroline Bernard (architecte), qui sont exposées dans les pages qui suivent (pages 31 et sq)



2019 : état actuel (septembre) de la place des Moines : photographie Jean-Michel Bourgères



2020 ? : vue perspective de l'aménagement de la place des Moines, telle qu'elle est proposée à l'approbation de la municipalité de Saint-Antonin-Noble-Val

Thierry Le Roy : On a l'impression que, maintenant que le projet est bouclé, les idées fusent. Alors qu'on y travaille depuis trois ans. On pourrait se demander à qui la faute. Certains diraient que les interventions d'aujourd'hui auraient pu et dû être faites dans cette période; d'autres diront qu'il aurait fallu pour cela ouvrir le débat... Pour ma part, je crois inutile une telle polémique. Mieux vaut considérer, d'une part, ce qu'a dit Gérard Agam sur ce qu'il peut encore retenir, pour ce qui le concerne, de nos remarques; et, d'autre part, ne pas oublier qu'aucun projet n'est irréversible. J'insiste donc pour que vous continuiez à prendre la parole.

Dominique Perchet : Le thermalisme a été, dans notre histoire, pas seulement à Saint-Antonin, une période courte mais marquante et moderne pour les villes concernées. Aujourd'hui, bien des anciennes stations thermales tentent d'en restaurer les restes. Le projet pour la place des Moines va au contraire écarter ces traces d'une modernité. On a peu parlé d'archéologie. Mais, au-delà de l'archéologie préventive qui fait son travail, il reste la possibilité de « fouilles programmées », compatibles en les organisant dans le temps et dans l'espace, avec

l'usage de la place.

Sur les parkings: il faudrait s'intéresser aussi au triangle qui se situe à proximité de l'actuel centre de secours, face à l'école maternelle.

Philippe P. : salue la proposition d'une statue, mais y voit une tendance d'une autre époque. Voit un signe des temps dans le « désir d'humanité » qui lui semble inspirer les exposés qu'on vient d'entendre.

Estime qu'on doit aussi regarder la place des Moines de haut, ce qui fait apparaître la salle des Thermes comme située sur la place et non à son bord. Il faudrait donc l'intégrer à la réflexion sur le projet.

Enfin, note l'intérêt nouveau de la population pour les consultations comme celles de commissions extra-municipales, ou, pourquoi pas, par des référendums municipaux.

Capucine V. : Se demande quand le projet de la municipalité viendra à l'ordre du jour du conseil municipal, et s'il sera voté.

Mélanie G. : n'a pas bien compris ce que sont les marges de manœuvre qui restent possibles pour faire évoluer le projet, après avoir entendu les exposés de Silène et Caroline, qui posent quelques questions fondamentales.

Des questions restent particulièrement en suspens: quel mobilier urbain pour une promenade? Comment faire l'ombre nécessaire, qu'on ne trouvera pas sur les gradins?

Gérard C. : deux conceptions s'opposent parmi nous: celle d'une place fermée, inspirée de Le Nôtre, et celle d'une place ouverte. Si on garde les balustrades, la place restera fermée. Préfère une place ouverte, à la fois visuellement (vue de l'autre côté de la rivière. Ne pas la juger simplement à partir d'une « vue d'artiste ») et à la circulation (côté rue). Invite à considérer aussi le contre-projet présenté en posant les questions de budget.

Jean-Baptiste F. : pourquoi le projet devrait-il être impérativement voté avant la fin du mandat, dans la précipitation? Ne faut-il pas plutôt le mettre en débat dans cette période des élections municipales? Ou aurait-on déjà trop dépensé sur le projet pour pouvoir le remettre en cause?

Marc de B. : retient l'idée que le projet n'est pas encore irréversible. Sur le fond, ne s'habitue pas au chaos de la circulation sur le boulevard des Thermes. Même à Toulouse, on



en est venu, y compris les commerçants, à davantage de piétonnisation.

Silène de Baudoin : Remarque sur le stationnement en épi, qui peut être dangereux lorsque les voitures déboîtent. Question aussi du sens de la place qui n'aurait plus de limites perceptibles.

Propose, avec Caroline Bernard, de poursuivre leur travail, bénévole, au service de la population, pour réfléchir ensemble à l'aménagement de la place des Moines et de ses abords, dans une série de réunions ciblées.

Jean-Pierre C. : projet qui lui apparaît comme un gommage de l'histoire. On va se priver d'une page importante de l'histoire de Saint-Antonin. Il faut savoir que le style de la place édifiée au début du XXe siècle, a été honoré à l'époque de Haussmann par Alphand, dont c'est un exemple parfait. On va le détruire.

Sabine L. : membre de la commission extra-municipale, elle s'inquiète de voir arriver, maintenant seulement, tous ces projets.

Caroline Bernard : réagit sur la question budgétaire. Conserver ce qui existe peut coûter moins cher.

Intervention de Gérard Agam :

Réponse à Silène de Baudoin : oui, la circulation piétonnière est importante à Saint-Antonin. Passerelle sur la Bonnette : on y pense depuis longtemps. Mais on ne peut oublier les contraintes budgétaires. Réponse à Caroline Bernard : pourquoi n'êtes-vous pas venue avant ? On travaille sans cesse avec la population. Et comment pouvez-vous dire que votre projet coûtera moins cher ?

Je maintiens qu'on votera sur le projet avant la fin du mandat en cours ; car on a travaillé. Il ne plaît pas à 40 ou 50 personnes présentes aujourd'hui, et aux auteurs des quatre courriers (copiés-collés) que j'ai reçus. Mais j'utiliserai les marges de manœuvre qui restent pour tenir compte de certaines remarques, sur les besoins des personnes à mobilité réduite, sur le nombre des marches des gradins ; sur les arbres (on ne peut conserver les arbres actuels, sauf le magnolia ; on ne peut faire deux

rangées). Il y aura du mobilier urbain, bien sûr. On aura un marquage au sol, en résine, pour évoquer les fondations de l'ancienne abbaye

Et le projet devra se poursuivre au-delà de cette première phase, pour envisager guinguette, fontaine...

Conclusion de Thierry Le Roy :

D'abord, pensons que nous sommes en présence d'un projet partiel. Ce qui relativise l'échange qu'on a pu avoir sur la portée budgétaire des projets évoqués. Et signifie qu'il y aura une suite nécessaire.

Ensuite, je voudrais dire, à nouveau, à Gérard Agam que je le comprends de vouloir tant mettre un terme à cette phase déjà trop longue d'élaboration du projet. Mais que je ne le rejoins pas pour autant : lorsqu'il y a une demande de débat, même tardive, je crois que les élus doivent l'entendre.

Enfin, sur le fond, je pensais (ou la SAVSA pensait) que cette réunion donnerait lieu à une réaction polarisée sur la disparition des balustrades historiques. Ce n'a pas vraiment été le cas. Mais on a entendu une profusion d'idées, qu'il ne faut pas enterrer, et qui iront au-delà de la fin de ce mandat./.

PS. Le présent compte rendu n'est que la transcription d'un enregistrement audio, assuré pour la SAVSA par Joan Péricas. Cette transcription, qui n'est pas mot à mot, n'engage donc que celui qui l'a faite. L'enregistrement est disponible sur le site savsa.net

PLACE DES MOINES:

commission du 27 juillet 2016

Commentaires de D. Perchet.

Document écrit après la commission : ces lignes sont la réaction au compte rendu fait par D. Ferté des échanges du 27 juillet. N'étant pas d'accord sur tout, j'ai souhaité que les opinions divergentes soient diffusées à la commission et si possible ensuite aux élus.

La réunion du 27 juillet de la commission extra-municipale a été comme prévu le théâtre de débats animés, mais il faut souligner qu'il y a eu des consensus à mettre en valeur. Ceci étant dit, le déroulé de la réunion, construit par points successifs mis au vote, pose le problème de la cohérence. Aussi ai-je voulu rappeler quelques points fondamentaux avant d'en débattre.

(DP) - Extrait du document dont la totalité est disponible en ligne (www.nobilis-vallis.eu)

Raisonnons en urbaniste et non en architecte comme cela a été fait. Reprenons la phrase de Thierry Le Roy: « La réflexion présentée par le cabinet d'architecte fait plus de place à l'esthétique du lieu qu'à des fonctionnalités ». En d'autres termes, posons-nous la question primordiale, fondatrice: **à quoi sert la place?**

Quels usages lui réservons-nous Aujourd'hui? Qui sont les usagers? (...)

Demain? Que voulons-nous laisser aux générations futures (de quoi sommes-nous dépositaires et qu'acceptons-nous de sacrifier ou au contraire que voulons-nous transmettre?) (...)

A Les fonctions de la place

> La place de la Halle est une place « civique »: le pouvoir (la monstration du pouvoir civil), le commerce (la halle), le marché, les boutiques, le forum (le café).

> La place de la Mairie et la place Pomiès sont des places de « prestige »; on entre, on sort, sans fonction urbaine autre que le décor.

> La place des Tilleuls est un parking sans vie (sauf le temps du marché dominical).

> La place des Moines est la version

XIXe-début XXe siècle de l'urbanisme de Saint-Antonin: c'est tout à la fois un lieu de délasserment, de loisirs (la promenade, le jeu des enfants, les boulistes), un espace aéré dans une ville serrée, un belvédère où on admire l'Aveyron et le Roc d'Anglars, une esplanade devant la salle des Thermes. C'est donc une place de « far-niente » où l'on vient pour ne rien faire, à la différence des autres places.

Elle tire son charme de deux conjonctions qui sont d'ailleurs liées sur le thème de l'eau: l'Aveyron (l'eau sauvage) et l'eau thermale (eau domestiquée par la médecine). Elle est tournée vers le sud, c'est le balcon de la ville médiévale.

Qui la fréquente?

À l'observation, les « passagers » ne viennent pas pour le commerce qui n'a aucun rapport avec la place. La place n'a pas de lien organique avec lui, elle est son propre centre d'intérêt, en soi.

Les utilisateurs sont:

> Les touristes qui viennent tous sur la place, sur le belvédère (la balustrade et l'escalier), voir, se faire photographier.

> Les Saint-Antoninois qui se promènent et viennent se poser sur un banc, surveiller le niveau de la rivière. Certains jouent aux boules, d'autres laissent leurs enfants courir et jouer. Certains descendent sur l'herbe, près de l'eau, sous les arbres.

Admirer, s'arrêter, se délasser, jouer, se mettre hors du temps... et cela fait, se retourner pour regarder la ville.

B Les conflits d'usage: plutôt dans la partie voirie:

> Circulation, notamment poids lourds mais pas uniquement (conflit entre le caractère « tranquille », oasis, et le flux de transit.

> Un trottoir étroit, entre voitures en stationnement et balustrade nord.

> Stationnement: c'est pour l'instant un conflit visuel (là où le patrimoine voudrait un espace dégagé, on a une barre de voitures et en arrière-plan, la flotte, jaune pétant, des voitures de la Poste).

Rétrécir la place pour gagner quelques places de parking qui seront de toute façon insuffisantes est un vieux projet qui va à l'encontre d'une ambition de ville culturelle, écologique et respectueuse de la qualité de vie. La solution a été avancée par d'autres depuis longtemps: zone bleue (effectivement respectée) sur l'ensemble du linéaire qui va d'un virage à l'autre, boulevard des Thermes.

C Les possibilités latentes

> Outre les fonctions de loisir sur lesquelles on reviendra, il faut imaginer que la place puisse servir aussi de lieu d'animation

D'autres animations (entre le touristique, le culturel, le commercial) peuvent associer l'espace ouvert de la place et la salle des thermes. Les aménagements auront à tenir compte de cette demande, ce qui implique des accès, des aménagements légers déplaçables ou amovibles.

Si l'on synthétise, la place des Moines est un espace qui est à la fois hors de la ville (le calme – malgré le trafic routier) et un trait d'union entre la ville médiévale et la nature (l'eau, le causse).

À la différence de la cité qui est dominée par le Moyen-Âge ou le Grand Siècle, on est ici dans le XIXe siècle: en face, la gare. En arrière, le grand hôtel, en bas, le grand escalier; à droite, l'établissement thermal, à gauche, le grand restaurant. Nous avons tous les ingrédients d'une place haussmannienne. Ajoutons, même si les aménagements sont démodés, le petit kiosque et la fontaine.

Ces derniers montrent que les aménagements modernes ont du mal à tenir la distance, se démodent vite, alors que les anciens, (même s'ils sont mal entretenus) traversent les époques et les modes.

La place est donc un lieu touristique qui mérite tout le soin qu'attendent les touristes. Mais c'est aussi un lieu d'histoire (ce qu'on appelle un haut-lieu, car chargé de signification) qui attend qu'on le fasse parler.

La place a donc besoin :

> Sur le plateau, d'**aménagement de confort** : bancs, aire pour le jeu de boules, kiosque-buvette, une fontaine et ombre et soleil pour s'adapter aux saisons. Il y a besoin de vide pour accueillir des animations liées à la salle des Thermes, le marché... Un plan-masse est à cet égard indispensable.

> Sur le bord sud, **une fonction belvédère** qui « domine » le miroir d'eau, le panorama, le spectacle des canoës : un grand escalier qui offre un « théâtre » à fonctions multiples : voir, descendre, monter, se photographier... et accueillir des spectateurs pour des contes, de la musique, des animations.

> Sur le bord nord, **une séparation nette avec la rue** (ne serait-ce que pour la tranquillité des parents qui accompagnent leurs enfants).

> Si les fouilles avaient lieu, une crypte archéologique pourrait permettre de **découvrir en partie les vestiges de l'abbaye** et offrir ainsi un attrait supplémentaire à la ville.

Ces besoins peuvent prendre plusieurs formes, plusieurs styles. Ceci étant, il est difficile de faire l'impasse sur un patrimoine particulièrement cohérent : le patrimoine thermal qui est une autre facette de l'histoire de la ville. D'où la proposition de restituer une mise en scène qui a son unité, qui est facile à restaurer (le coût de fabrication des balustres en béton moulé est modeste et cela durera plus qu'une barrière métallique moderne).

Du coup, on retrouverait (en plus modeste, certes) ce qui fait le charme des villes d'eaux : les thermes, le grand hôtel, le parc, le belvédère, la fontaine, le tout dans une esthétique qui, en d'autres villes, est protégée car témoin d'une époque.

La place avec ses arbres, son kiosque, ses enfants joueurs ou ses adultes boulistes, est un patrimoine existant qu'il serait impensable de démolir (au profit de quoi d'ailleurs !).

Nul doute que pour les touristes, cette conjonction entre culture et aménagement urbain aurait un attrait particulier.

APRÈS LA RÉUNION...

Points de consensus :

> l'aménagement devrait intégrer dans le projet la partie inférieure, proche de l'Aveyron, pour des raisons de cohérence (ce qui n'est pas forcément prévu).

> aménagement du plateau : mail arboré qui préserve les vues au nord et au sud : la partie plantée serait centrale.

> Installation d'une fontaine jaillissante qui sera la seule fontaine de Saint-Antoine-Noble-Val : elle pourrait être sur le plateau ou revenir entre les deux volées d'escalier comme autrefois.

> Matérialisation des souvenirs de l'abbatiale (marquage au sol) : la commission a réitéré son souhait d'une fouille archéologique complète (qui pourrait être un événement, bénéficier de subventions et de mécénat) ; en fonction des résultats, une mise en valeur serait à réfléchir.

> maintien d'un certain vide pour accueillir les fêtes, le marché s'il se crée (voir association Côté Noble Val)

> Installation d'une kiosque-buvette (modalités de gestion : qui ? Quel contrat ? Points à régler).

Points qui ont fait débat et qui ont été réglés par consensus :

> maintien (mais non augmentation) des possibilités de stationnement sur le bord du boulevard. Pour augmenter les possibilités d'accueil, extension de la zone bleue (et matérialisation d'un stationnement minute pour accès à la pharmacie et la poste – à condition que le règlement soit respecté).

> Aménagement du boulevard : la responsabilité en appartient au conseil départemental : quels que soient les agrandissements à ce niveau, il restera un goulet au niveau du virage (interdire et faire respecter l'interdiction de stationnement à cet endroit) et au pont.

> Le souhait de la commission est d'avoir un trottoir continu pour les piétons (largeur deux personnes, une poussette...) ce qui n'est pas évident compte tenu des obstacles, des commerces à desservir...

> Limite nord de la place ; pour la tranquillité des parents qui laissent leurs

enfants courir et jouer sur la place, une « fermeture » est nécessaire : les formes n'en ont pas été définies à ce stade. La balustrade pourrait disparaître, mais sa fonction de sécurité doit être maintenue.

Points de débat.

> Le projet présenté propose de créer, côté Aveyron, deux ou trois marches qui conduiraient à une partie de la place d'un niveau inférieur (de moins d'un mètre ?) et d'une largeur (5 mètres proposés, 3 mètres maxi souhaités car cela rétrécit la place principale). Rôle de ses marches ? s'asseoir et admirer le causse et l'Aveyron.

Le mur de soutènement qui a été refait après l'effondrement a été calibré déjà dans cette optique. (....)

> Dans ce débat, j'ai défendu l'option « patrimoine thermal » en demandant le maintien de la balustrade qui fait corps avec l'escalier avec les arguments suivants :

> c'est la seule partie de la place des années vingt qui subsistera : la balustrade nord est sacrifiée, celle du sud a une tout autre importance : elle est le témoin d'un style, elle fait belvédère, elle est un décor, elle est un patrimoine.

> La balustrade et l'escalier ont été conçus pour impressionner le visiteur qui arrivait par le train, de l'autre côté de l'Aveyron. L'escalier tout seul, entouré d'une clôture légère n'aura plus de sens, ne sera plus visible.

Dans ces conditions, j'ai maintenu, seul, cette demande d'un geste patrimonial en souhaitant que ce témoignage d'une architecture de la modernité soit maintenu. Je ne suis pas sûr que l'ABF apprécie cette volonté de sabrer dans cette partie de la place. Dans les villes thermales, ce type d'ornement est conservé, restauré. Ce type de patrimoine revient en grâce : ainsi la région Rhône-Alpes s'attaque la restauration et surtout à la valorisation des thermes, des parcs, des décors...

DP

Courrier de Thierry Leroy, conseiller municipal, en réponse à Denis Ferté

Commentaire sur l'historique diffusé par la Mairie le 21 novembre au sujet du projet de la place des Moines.

Historique, étapes essentielles :

2016 : Phase de diagnostic, après l'effondrement du mur de soutènement (2015) :

Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) confiée à l'Atelier E8, dirigé par Franck Boyer

Réunion publique du 27 juin (une quarantaine de personnes présentes), pour appel à suggestions ; suivie d'une commission extra-municipale le 27 juillet (8 personnes présentes). L'AMO en tire un document de 44 pages intitulé « diagnostic » (été 2016).

2016-2018 : Phase d'archéologie préventive.

2018 : choix d'un maître d'œuvre (bureau d'études) :

Appel d'offres : le dossier de consultation des entreprises (DCE), publié le 1er mars, scinde l'opération en deux phases (tranche ferme : la place ; tranche conditionnelle : les berges, le parking de la poste, le boulevard), mais ne contient pas de cahier des charges. On ne trouve nulle part, alors, le programme précis de l'opération. Il semble qu'ait tenu lieu de cahier des charges la synthèse-diagnostic rédigée par l'AMO à l'été 2016.

Choix du cabinet Blohorn par un comité de pilotage (COPIL comprenant, semble-t-il, l'exécutif municipal, ses partenaires financiers État, département, Région, ainsi que l'AMO et l'ABF). Pour la 1re tranche seulement, et un budget réduit ensuite encore à la baisse. Quelle publicité ? Aucune pour les élus et les habitants.

2019 : découverte du projet :

Printemps : propositions du maître d'œuvre (Blohorn) à l'exécutif municipal (ou au Comité de pilotage ?) de 4 esquisses de scénarios.

30 juillet : visite de l'ABF pour échange de vues informel et verbal sur ces scénarios. Des contacts, également informels, pris avec lui début août, on ne peut alors tirer qu'il a « validé » un projet d'aménagement.

12 août : Commission extra-municipale (13 personnes présentes, dont le maire et 5 élus, et 7 habitants) : découverte des scénarios, suivie de votes sur les variantes. On apprend du maire - qui ne vote pas - que le projet ainsi choisi, qui comporte la destruction de la balustrade historique, sujet pourtant peu consensuel, sera celui que la municipalité retiendra sans autre consultation des habitants. Projet

présenté pour la première fois au public dans le bulletin municipal fin août 2019.

22 octobre 2019 : réunion publique organisée par la SAVSA, où le maire, invité, défend son projet devant quelque 70 personnes. Le débat public commence à se développer dans la commune (courriers, exposition au café de la Halle...).

Consultation informelle de l'ABF, demande de la SAVSA au Préfet de saisir pour avis la Commission départementale des sites sur le projet d'aménagement, interpellation des candidats à l'élection municipale »

Principaux commentaires :

- Hormis le « diagnostic » établi par l'AMO (F. Boyer) à l'été 2016, on ne trouve pas le programme de l'opération. Pas de cahier des charges publié, encore moins soumis au conseil municipal. Le programme apparaît avec le projet publié dans le bulletin municipal fin août 2019.

- Le projet défendu par le maire en réunion publique le 22 octobre n'a été adopté que par des instances très restreintes : décisions d'un COPIL non publiques ; délibération de la commission extra-municipale du 12 août (13 personnes présentes). Compte tenu du poids accordé par la municipalité à cette délibération (on ne modifiera pas le projet, a dit le maire, sauf à la marge), on pourrait s'intéresser à la composition de la commission alors réunie (habitants qui n'ont pu y participer, faute d'avoir été désignés par un précédent conseil municipal ; personnes présentes toutes membres ?), et observer qu'au moins deux personnes présentes - P. Pagès et P. Prieur - qui ont voté ce jour-là pour la suppression des balustrades sont revenues sur cette position après la réunion du 22 octobre.

- Difficile de dire que l'ABF a « validé » le projet, comme il est soutenu. Des contacts, encore informels, pris avec lui en novembre, il ressort qu'il ne regarde pas le projet comme figé, et se déclare favorable à la consultation de la commission départementale des sites, demandée par la SAVSA. Il ne rendra formellement son avis qu'au vu du « projet d'aménagement » dans le cadre de la procédure d'autorisation administrative à venir.

- Enfin, et surtout, la municipalité a élaboré son projet sans jamais soumettre ses choix au conseil municipal, qui n'a, à aucun moment, eu l'occasion de délibérer sur le programme ni sur les orientations prises par le projet, son phasage, etc. On lui demandera seulement de voter le projet, comme une chambre d'enregistrement, à la veille des prochaines élections municipales.

Thierry Le Roy

Échanges avec les services de l'État...

De: LE ROY Thierry Envoyé: vendredi 15 novembre 2019

Monsieur Pierre BESNARD
Préfet du Tarn-et-Garonne

a/s Projet d'aménagement de la place des Moines à Saint-Antonin.

Demande de saisine de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Monsieur le Préfet,

Vous connaissez notre association des Amis du Vieux Saint-Antonin, riche de 380 adhérents et d'une nombreuse « diaspora », vouée depuis 75 ans à l'histoire et au patrimoine de notre cité et de sa région.

Nous sommes aujourd'hui préoccupés par le projet d'aménagement d'un site central de notre commune, celui de la place ou « promenade des Moines », que la municipalité s'apprête à soumettre à votre administration. Ce site protégé est menacé par ce projet, en particulier l'aspect qu'il présente au bord de l'Aveyron avec son escalier monumental et la balustrade qui l'entoure et le prolonge depuis plus d'un siècle.

La « Promenade des Moines » a été, en 1942, le premier site inscrit par la commission départementale des sites parmi les douze sites aujourd'hui inscrits dans cette commune. Ce site est emblématique de l'intérêt patrimonial que nous portons à Saint-Antonin, autant que ses monuments historiques classés. Il nous semble qu'un projet de classement de ce site pourrait être soumis à l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, que vous présidez, héritière de la vieille commission des sites.

Ce serait l'occasion d'un débat, où le projet actuel de la municipalité, si débattu parmi les habitants de la commune qui l'ont découvert pour la plupart à la fin de l'été, pourrait être évoqué comme un motif de cette demande. Cette instance consultative apparaît comme une de celles où les points de vue raisonnés peuvent être utilement confrontés, comme je me souviens que l'était l'ancienne Commission supérieure des monuments historiques lorsque je la présidais en 1986 comme directeur du patrimoine au ministère de la culture. Notre association se propose d'inviter à une visite du site les membres de la commission qui le souhaiteraient.

Pensez enfin que nous n'entreprenons pas cette démarche en opposition au maire en place, qui s'est prêté à la discussion lors d'une réunion publique que notre association avait organisée le 22 octobre dernier (article et Compte rendu joints). Nous comprenons son impatience d'en finir avec ce dossier qui a tant tardé malgré lui. Mais nous estimons que le site ne mérite pas précipitation, à la veille d'une élection municipale, alors que des avis éclairés peuvent encore être obtenus, et apporter, en temps utile, les apaisements nécessaires.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Thierry Le Roy
Président de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin

PJ. Réunion publique du 22 octobre à Saint-Antonin (article de La Dépêche, 31 octobre 2019, et transcription des débats)

Copie: M. L'Architecte des Bâtiments de France, M. le maire de Saint-Antonin

Échanges avec **M. Gisclard, Architecte des Bâtiments de France** (destinataire de la lettre à M. le Préfet (voir page précédente)

«J'ai appelé l'ABF, Philippe Gisclard, pour vérifier qu'il ne s'opposerait pas à la saisine de la commission des sites, que nous avons demandée au Préfet, par courrier adressé à celui-ci dès vendredi soir.

- Au vu de notre courrier, dont il a apprécié l'argumentaire, il soutiendra notre demande de convocation de la commission des sites. Il m'a cependant rappelé que cette commission ne pourrait être convoquée, en tout état de cause, qu'une fois que la commune aura déposé un « projet d'aménagement », ce qui n'est pas encore le cas. Il m'a aussi rappelé que cette commission n'est pas souvent réunie en Tarn-et-Garonne, et que l'expertise des membres peut s'en ressentir (autrement dit, nous avons raison de documenter les membres que nous pouvons connaître, et de leur proposer une visite sur place).

- Il ne considère pas le projet comme figé, et pense même que nous devrions adresser au bureau d'études Blohorn le courrier adressé au Préfet et le Compte rendu de la réunion du 22 octobre (ce que j'avais fait déjà), voire essayer de discuter avec ce cabinet.

- Plus intéressant: l'ABF m'a appris qu'est en gestation, depuis quelque temps, un projet de classement (pas seulement « inscription ») d'un site des « Gorges de l'Aveyron », incluant naturellement le site de Saint-Antonin, mais aussi de communes du Tarn.»

Thierry Le Roy; président de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin



Projet de territoire des gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère (site inscrit au titre de la loi de 1930). (septembre - octobre 2019)

Extraits l'Objet

Le présent cahier des charges définit le cadre des prestations à réaliser pour élaborer un projet de territoire sur le territoire des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère, situé sur la limite entre les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Les gorges de l'Aveyron et la vallée de la Vère font l'objet d'un site inscrit au titre de la loi de 1930, pour la qualité de ses paysages naturels et de son

patrimoine architectural. Pour ses qualités exceptionnelles, ce site est proposé pour une protection accrue et intégré à la liste nationale des sites majeurs restant à classer. Dans cette démarche, la DREAL propose au préalable la conception d'un projet de territoire, qui permettra notamment d'évaluer l'opportunité et l'adhésion locale à un projet de classement du site.

Le projet de territoire à construire est un document de référence qui, sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés de préservation de l'identité des lieux, définit les actions de gestion, de protection ou d'aménagement à mettre en œuvre afin de les atteindre. Il synthétise les enjeux actuels et futurs du territoire, et doit être envisagé comme un document d'intention, qui croise les différents regards (élus, habitants, agriculteurs, services de l'État...) qui s'y posent. Il doit permettre ainsi d'accompagner les acteurs locaux pour concevoir ou orienter leurs projets afin qu'ils soient compatibles avec les valeurs du site considéré. Certaines de ses orientations peuvent être reprises dans les documents d'urbanisme et être rendues ainsi opposables.

Informé un peu tardivement, nous avons réagi auprès de la DREAL avant la date de fin d'enquête (9 octobre 2019) pour insister sur l'importance du patrimoine humain (et pas seulement naturel), notamment, les chaussées, les moulins, les installations diverses (dont l'histoire thermique)... Il nous a été répondu que ces aspects seraient bien intégrés dans le cahier des charges: l'eau, les moulins, le patrimoine industriel, la place des hommes.

MARCHES PUBLICS - PROCÉDURE ADAPTEE
PRESTATIONS INTELLECTUELLES
Cahier des Clauses Techniques Particulières

Objet du marché :

Projet de territoire des gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère
(site inscrit au titre de la loi de 1930).

ÉCHANGES ENTRE LES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE ET LA SAVSA

Le 15 mars 2020, deux listes de candidats se disputaient les suffrages des Saint-Antoninois. La Société des Amis du Vieux Saint-Antonin a souhaité connaître les intentions de chacune sur les principales questions qui touchent, aujourd'hui, à la défense et à la mise en valeur du patrimoine historique de notre commune. Nous publions ci-dessous les deux réponses que nous avons obtenues.

L'une de ces questions était particulièrement présente dans le débat public de cette période, l'aménagement de la place des Moines. Le projet de la municipalité sortante, publié en août dans le bulletin municipal, avait donné lieu à une réunion débat organisé le 22 octobre par notre association. Nous publions également dans les pages 31 et suivantes la contribution à ce débat de Caroline Bernard, architecte et membre de l'association.

Réponse de Denis Ferté

2. Place des Moines

Le projet initial de la municipalité était l'aménagement de la place Mazérac mais l'éboulement du mur de la place des moines à l'hiver 2015 nous a conduits à reporter notre projet.

Un premier travail de la commission « Aménagement du bourg », à laquelle participent plusieurs membres de la société, a permis de mettre en évidence les faiblesses de la place dans son ancienne configuration.

La phase suivante, confiée au cabinet E8 Architecture, architecte local, a permis, au travers d'une étude de voisinage et d'ateliers publics de proposer les critères de réalisation de la future place des moines. Ces critères, largement validés par la commission et le bureau municipal, proposent une ouverture vers la ville, une incitation à se

rapprocher de la rivière et un maintien du caractère festif de la place.

Le cabinet d'étude choisi a proposé plusieurs esquisses, le premier projet a été sélectionné par la commission « Aménagement du bourg ».

Une communication forte, dans le bulletin municipal, a été établie tout au long de l'étude.

Cependant notre équipe a fait savoir que, si elle est élue, deux points marginaux seront réexaminés car faisant partie des critères retenus, ils n'ont pas été suffisamment pris en compte par le cabinet d'étude : la sécurité le long du boulevard et l'aménagement paysagé.

Le permis de construire sera alors rapidement déposé pour un début des travaux à l'automne 2020.

Réponse de Philippe Pagès

2) Le site de la place des Moines, au bord de l'Aveyron revêt pour nous trois dimensions.

C'est d'abord le site naturel de la rivière au pied des falaises, avec le « miroir d'eau » dû à la chaussée de Roumégous : nous continuerons, si nous sommes élus, le combat obstiné mené pour sa sauvegarde, en prenant appui sur les engagements récents d'une ministre (Mme Wargon, en septembre 2019 : il n'y aura pas d'aménagement de la chaussée s'il devait baisser le niveau d'eau) contre la pression des services locaux de l'État.

C'est ensuite un enjeu majeur d'urbanisme, qui nous portera à revoir et préciser le projet d'aménagement de la place des Moines en tenant compte de ses usages dans la ville et des besoins des habitants.

Enfin, nous savons la sensibilité des habitants à l'aspect de la place au bord de la rivière, et, si c'est bien leur choix, privilégierons dans cet aménagement la sauvegarde de l'escalier monumental et de sa balustrade historique. (...)

Source : Bulletin des Amis du Vieux Saint-Antonin 2020 page 21 et suivantes

Notre lettre

(extrait concernant la place des Moines)

Saint-Antonin-Noble-Val, le 24 janvier 2020

à Monsieur Denis Ferté
et à Monsieur Philippe Pagès

Objet : Questions aux candidats à l'élection municipale de Saint-Antonin-Noble-Val

Les 15 et 22 mars prochains, les Saint-Antoninois vont élire les nouveaux responsables de la municipalité pour un mandat de six ans.

La Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, qui s'intéresse depuis longtemps à l'histoire et au patrimoine de la commune, voudrait connaître avant l'élection les intentions des candidats sur les grands sujets de la commune qui lui tiennent à cœur :

1) Le nouveau projet pour le musée de Saint-Antonin, (...)

2) Deux aménagements importants pour la commune sont envisagés à la veille de ces élections :

- Celui de la place des Moines, retardé pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune, a fait l'objet d'un débat intense ces derniers mois, que notre association a contribué à lancer et animer. Nous y voyons, à côté d'enjeux majeurs d'urbanisme, des enjeux de patrimoine : patrimoine bâti, que représentent l'escalier et la balustrade historiques qui bordent l'Aveyron ; patrimoine archéologique qui reste à fouiller sous la place et ses abords. Quelles dispositions comptez-vous prendre sur ces deux points ?

- Celui de la chaussée de Roumégous, que l'État envisage d'aser ou d'échancrer au nom de ce qu'il appelle la continuité écologique, aux dépens du « miroir d'eau » qu'on doit à cette chaussée, devant la place des Moines précisément. Sans la mobilisation de notre association, depuis 2016, et le soutien qu'elle a finalement obtenu de la précédente municipalité, cet aménagement destructeur n'aurait pu être empêché. Comptez-vous suivre la même ligne, ou cèderez-vous à la pression des services de l'État en engageant les études et l'aménagement qu'il demande ?

(...) Délibéré par le conseil d'administration le 17 janvier 2020

Le président, Thierry Le Roy

Ce qui **pourrait** se passer sur la place des Moines

Esquisses, propositions

Contribution de Caroline Bernard, architecte et membre de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin, au débat organisé par notre association le 22 octobre 2019. Ce texte et les dessins qui l'accompagnent ont été repris lors de l'exposition ouverte le 5 novembre 2019 au bar du Café de la Halle.

C'est seulement en août 2019, dans le bulletin municipal que les habitants de Saint-Antonin ont découvert le contenu du projet de la place des Moines. Ce qui me frappe, c'est d'abord la manière dont ce projet a été mené. D'une part, la municipalité n'a organisé qu'une seule réunion publique, le 27 juin 2016, qui a rassemblé une petite trentaine de personnes. D'autre part, je déplore que certaines préconisations exprimées par Franck Boyer (architecte mandaté pour la réalisation du diagnostic) n'aient pas été prises en compte telles que l'étendue de la zone d'étude /1, la question des fouilles archéologiques /2 et le travail de concertation avec les habitants /3. Ces manquements expliquent en partie le résultat controversé de ce projet : une place aseptisée qui nie l'identité des lieux.

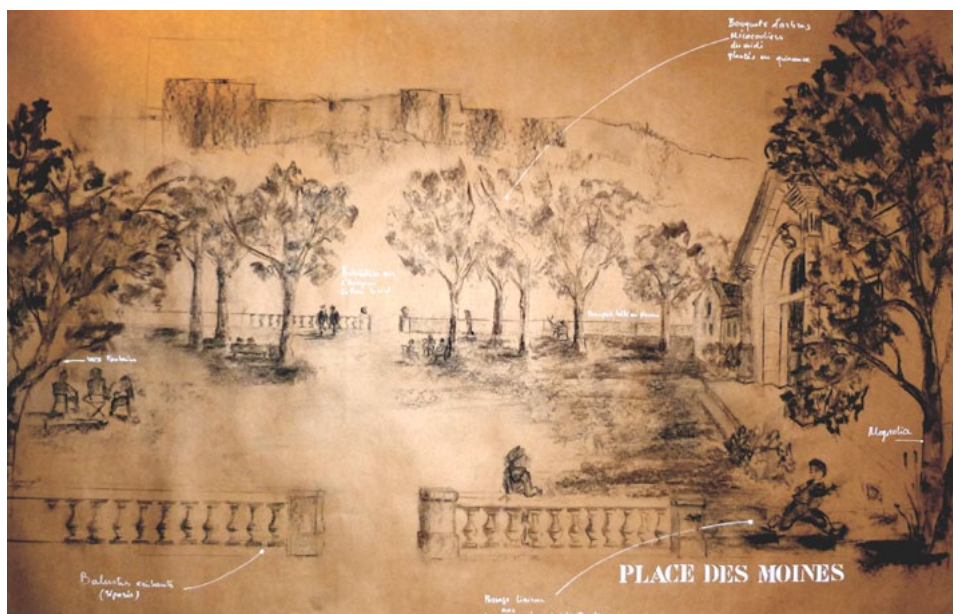
Ce nouvel espace tient davantage d'un non-lieu de périphérie urbaine que de l'histoire thermique de Saint-Antonin. Ainsi donc disparaît à la fois sa cohérence et sa poésie de belvédère, l'Aveyron et les berges ne se dévoilant qu'au dernier moment, créant un effet de surprise. Conserver cet effet participe du plaisir de la découverte, tout n'est pas donné tout de suite... ! Hélas, le projet de la municipalité préfère des installations fonctionnelles comme les linéaires de barrières métalliques, préfère

la transparence au dévoilement. Curieusement, les gradins, imaginés pour admirer la vue, manquent leur objet. C'est un paysage mutilé par des barreaux que nous sommes invités à contempler... l'été, assis sous un soleil de plomb. Car d'ombre, il n'y a pas puisque ces gradins occupent une grande partie de la zone de plantation autorisée par la DRAC/4. Côté route, les potelets en métal qui remplacent les balustres servent aussi cette volonté de transparence, de la vue immédiate, donnée, sans surprise. C'est pourquoi le stationnement en ligne qui longe la place est supprimé à la faveur d'un parking « en bataille » au pied du magnolia, pénétrant la place tout proche de l'entrée principale de l'édifice des anciens thermes, c'est-à-dire exactement au-dessus des vestiges du chevet de l'abbaye enfouie. Il en résulte un espace « abstrait » sans frontière ni seuil d'entrée qui confond la route avec la place, fidèle aux principes de fluidité et d'osmose chers aux aménageurs modernes.

Avant de détruire un ouvrage, disait William Morris, posons-nous toujours la question « pouvons-nous en construire un meilleur ? »

Les esquisses, que je vous présente ici, la place, les berges, la passerelle, proposent un autre regard, celui d'un lieu vivant, humain où le passé est familier, où l'attention est portée au paysage, à l'histoire des lieux et à l'architecture.

Les balustres, qui ont l'avantage d'exister, pourraient être restaurés côté route et continueraient de



protéger les enfants du trafic automobile. Côté rivière, pour satisfaire aux normes (inters-tice de 11 cm), les balustrades pourraient être assorties d'une barre ronde d'acier brut entre chaque colonne. Les moules ayant été conservés, il est possible de reconstituer celles qui ont disparu ou qui sont trop abîmées. Ce parapet du belvédère est à la fois protecteur et accueillant, c'est-à-dire suffisamment haut, plein et épais pour que l'on puisse s'accouder confortablement et admirer le miroir d'eau, la falaise, le ciel.



La place serait plantée d'arbres, non pas en ligne mais en bouquet, dispensant ainsi des coins d'ombre plus vastes. Les jardiniers de la mairie, Richard et Cathy, sauront choisir les essences les plus adaptées. Peut-être des micocouliers du midi pour leur silhouette majestueuse et la qualité de leur ombre. On pourrait s'asseoir dessous dans des fauteuils en bois. On tirerait peut-être une table, laissée plus loin. Ce sont des artisans d'ici qui les auraient fabriqués. Peut-être même boirait-on un verre qu'on serait allé chercher à la buvette de la place ou à la fontaine de la source du Bouteillou près du restaurant.

On peut descendre aux berges par l'escalier monumental : mise en scène majestueuse d'une descente à la rivière. Sur ce massif en béton (originellement bâti en pierre de calcaire mais reconstruit en béton après

la crue de 1930 ainsi que les balustres) court une végétation depuis l'alcôve au creux de l'escalier. Une ou deux lisses parallèles en barre ronde d'acier brut, fabriquées et posées par un ferronnier du coin, surmontent le garde-corps, jugé trop bas au regard des normes actuelles de

sécurité. En amont, la balade se poursuit sur la rive vers la ruelle du restaurant pour remonter vers le bourg ; en aval, vers les prairies du Roumegous en empruntant la passerelle étroite qui enjambe la Bonnette. Ces esquisses sont une illustration de ce que les habitants pourraient apporter à leur lieu de vie, si les élus savaient les intégrer largement aux décisions publiques qui les concernent.

La place des Moines est le lieu d'ancrage géographique et historique de Saint-Antonin. À l'origine, au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, au pied des falaises, il y a la naissance d'une cité, il y a l'abbaye bénédictine du IX^e siècle, le cimetière et le jardin des moines. Pour prendre soin de ce millénaire d'histoire, il faut prendre le temps. Ce lieu emblématique mérite autre chose qu'un projet prêt-à-posé : être attentif à son paysage, son histoire, chercher sa profondeur. Nous pourrions alors envisager le travail des fouilles archéologiques non pas comme un trou à reboucher mais comme un chantier à suivre, à observer/5. La fabrique d'un musée, le voilà, à ciel ouvert, où l'histoire se découvre et se construit. Autour

demeure un autre temps, celui des thermes car on aura compris et respecté la cohérence de l'ensemble thermal : l'édifice, l'escalier, le miroir d'eau, la fontaine et les balustres.





Ce qui nous préoccupe aujourd'hui est bien plus que le projet d'aménagement d'une place, c'est la question entière du patrimoine.

Quelle appropriation collective du bien commun et comment l'habiter? Comment se réapproprier l'histoire, la ville et comment restaurer? Élaborons une réponse commune! Que les habitants concourent à connaître l'usage des choses. Que les hommes de l'art réparent avec soin, intelligence et sobriété, à commencer par l'architecte restaurateur: « qu'il soit frugal de ses propres imaginations! » s'exclamait Victor Hugo. Que les élus veillent au débat des questions communes en se gardant de toute langue de bois, faux semblant, démagogie! Déplorant que « les dévastateurs ne manquent pas de prétexte », Hugo écrivait à propos de la tour de Laon: « et elle a été démolie! Et cela s'est fait! Et la ville a payé pour cela! On lui a volé sa couronne et elle a payé son voleur! » /6.

Caroline Bernard

1/ Diag p. 6 La zone d'étude doit prendre en compte l'ensemble des zones associées cf. l'exposé de Silène de Baudoin (site SAVSA).

2/ Le travail de fouilles préventives mené par Bernard Poissonnier l'a conduit à proposer de poursuivre le travail en fouilles d'études programmées.

3/ Diag p. 44 « il est attendu que l'équipe de Maîtrise d'œuvre mette en place une démarche de projet participative et qu'elle soit sensible aux enjeux paysagers et patrimoniaux ».

4/ Comme l'indique la DRAC suite au rapport de fouilles préventives de l'INRAP menées par Bertrand Poissonnier. La DRAC émet avis et prescriptions directement à la Mairie. Nous n'avons pas la connaissance de ces informations qui sont pourtant nécessaires et primordiales.

5/ Une proposition a été faite à la municipalité par deux archéologues de mener des fouilles par carrés de 10 m². Ces chantiers d'été (propres et sans engins TP) seraient réalisés par des étudiants archéologues, pour un budget n'excédant pas 30 000 € sur 10 ans.

6/ Guerre aux démolisseurs! Victor Hugo, 1825.

RÉFÉRENCES ICONOGRAPHIQUES



*Idées à glaner
de haut en bas et de gauche à droite*

La fête sur la place

Buvette

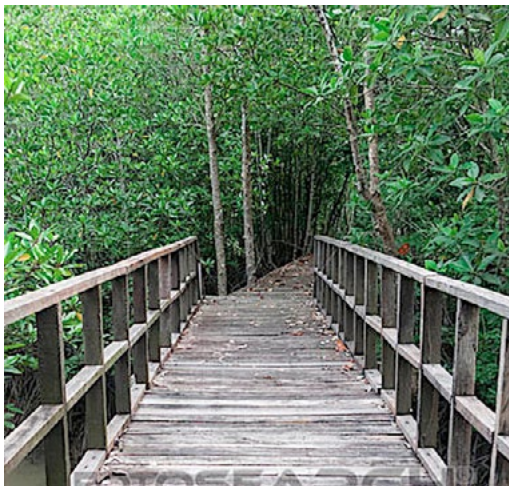
*Exemple d'une passerelle, telle qu'elle pourrait être sur la Bonnette
entre la place des Moines et Roumegous*

*Escalier couvert de végétation à l'ancienne École polytechnique de
Paris*

*Exemple de mobilier léger facile à réagencer selon l'occupation de la
place*

Sport populaire sur la place: la pétanque

*Mise en valeur de fouilles archéologiques préventives (Saint-Germain
à Auxerre).*



Wood Structure - Jostwell Ougton



Propositions de Silène de Baudouin et Caroline Bernard

**exposées lors de la réunion publique du 22 octobre et ensuite exposées pour débat
élargi au café de la Halle**

Propositions d'aménagement pour la place des Moines par des habitants

La place des Moines dans la cité

Jardin des Moines jusqu'en 1980, elle prit par la suite le nom de place. Pourtant cet espace qui aujourd'hui attire toute notre attention, projection, frustrations ou douces rêveries ne fut jamais vraiment une place: locum sacrum (abbaye Bénédictine du VIII^e siècle, cimetière), port, jardin puis promenade avant d'être un lieu thermal puis investi et délaissé par les boulistes. Coupée du bourg par une route départementale, elle a toujours été et reste extra muros des limites historiques de la ville. Fatalité? Opportunité?

Comment l'inscrire ou la lier à la ville close? Doit-on nécessairement la lier? Pourquoi s'y rendre? Comment s'y rendre? Quels pourraient être ses nouveaux usages? Pourquoi et comment y rester? Simple lieu de passage? Espace de représentation depuis l'autre rive? Quel est son rapport à l'eau, au site, au bourg? Quel rapport avons nous envie de lui donner?

La place ne peut pas être considérée comme un trapèze de 2000 m² isolée de son contexte. Si les connexions avec le bourg font actuellement défaut, des liaisons naturelles existent avec son environnement tout proche: poursuite de la promenade vers et autour la maison de retraite en passant par la salle des fêtes, l'école maternelle et le presbytère. À proximité immédiate: commerces, restaurants, cinéma, poste... et prochainement un nouvel équipement public à la place de la caserne des pompiers.

Le réaménagement de cette espace ne pourrait-il pas être l'occasion de prendre en compte l'ensemble de ses équipements? Faciliter l'accessibilité, la sécurité? D'offrir la possibilité de parler « météo » avec un voisin juste pour le plaisir de passer un peu de temps avec lui, profiter d'un cadre accueillant pour y prolonger la discussion après une séance de cinéma, prendre le goûter avec les copains en sortant de l'école, en somme: le plaisir d'habiter d'ici.

Bordée par l'Aveyron au sud et par la Bonnette à l'ouest, passé thermal, source du Saleth et du Bouteillou, l'eau est omniprésente. Il suffirait de peu pour pouvoir prolonger la balade jusqu'au moulin de Roumegous...

Ville moyenâgeuse, la voiture est surtout présente sur sa périphérie: une départementale emprunter par les habitants mais aussi par des poids lourds en transit. L'espace piéton y est extrêmement contraint par manque de place. Problème: une bonne partie des commerces et services y sont établis. Le piéton ne peut donc éviter ces secteurs.

La prise en compte du contexte immédiat de la place apparaît primordiale et une réflexion sur les cheminements piétons à l'échelle du bourg essentielle.

Nous proposons ici, une analyse des cheminements doux existants ou à mettre en place à l'échelle du bourg avec une proposition de balade à partir de la place des Moines.

Nous avons mis en avant 4 axes de réflexion qui pourrait nourrir un futur et nécessaire plan de référence à l'échelle du bourg tels que le recommande le bureau d'études MTP qui a mené l'étude pour le développement et l'attractivité des bourgs centres de Saint-Antonin et Caylus pour le compte de la communauté de communes QRG.

Les 4 thèmes abordés sont

**Relier,
Cheminer,
Ombrager
Flâner.**

En orange, les commerces et équipements
En rouge apparaissent les principaux axes de liaisons reliant ces pôles de services.

La qualité des cheminements actuels n'est pas homogène. Certains existent déjà et son fonctionnels (trait plein), d'autres sont à améliorer (en pointillé) afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles, d'autres sont à remanier intégralement (en trait discontinu) afin d'une part de garantir la sécurité et d'autre part de donner envie de se déplacer à pied à l'échelle de l'ensemble du bourg.

RELIER



Le 2e thème concerne les traversées sur les départementales qui contournent le bourg épousant les limites historiques du village.

Aujourd'hui le bourg s'étend au-delà de cette enceinte et traverser la route représente un moment inconfortable au quotidien notamment pour les personnes âgées ou parents accompagnés de jeunes enfants que ce soit à pied, en poussette, à vélo ou en trottinette. Cette frontière due à un trafic routier non encadré (vitesse, poids lourds, angle mort, etc.) est également un frein pour la poursuite de la découverte de st antonin au-delà du centre bourg pour les visiteurs. Nous repérons ici les traversées piétonnes problématiques, le but étant de les aménager en redonnant la priorité aux piétons à la fois pour sa sécurité et le plaisir de parcourir le bourg. Exemple: Sécuriser la traversée entre le bourg et la zone d'équipements scolaire et sportif, raccorder la place des Moines au bourg par un large plateau piétons Bien que l'automobiliste emprunte une départementale il est nécessaire de lui signifier clairement par des aménagements adéquats qu'il traverse un village.

CHEMINER



Une fois que nous avons créé les continuités, piétonnes, que nous avons sécurisé les traversées, il est nécessaire de penser le confort notamment en période estivale.

Nous avons connu plusieurs périodes de canicules, il est probable que le phénomène s'intensifie dans les années à venir.

Nous avons donc répertorié les lieux ombragés actuels, et ceux qui se retrouvent en plein soleil à la fois sur les parcours, les zones d'attentes au niveau des traversées et les places.

Planter des arbres sur les places Nord et Sud de la mairie, la place des Moines et minimiser ainsi ce que l'on appelle dans le jargon les îlots de chaleur. Offrir ainsi des espaces ombragés aux habitants du centre bourg privés de jardin ou à ceux des hameaux venant faire une course et rencontrer par hasard un ami...

Roumegous est un espace de balade important pour les st Antoninois, terre riche dû à la proximité de la rivière, un verger communal en y plantant différentes essences de fruitiers pourrait allier l'utile à l'agréable.

OMBRAGER



Vivre et se déplacer au village en période estivale

*Ombrager les parcours

*Ombrager les façades exposées au sud

*Lutter contre les îlots de chaleur / favoriser les revêtements de sol ne stockant pas la chaleur - végétaliser, etc)

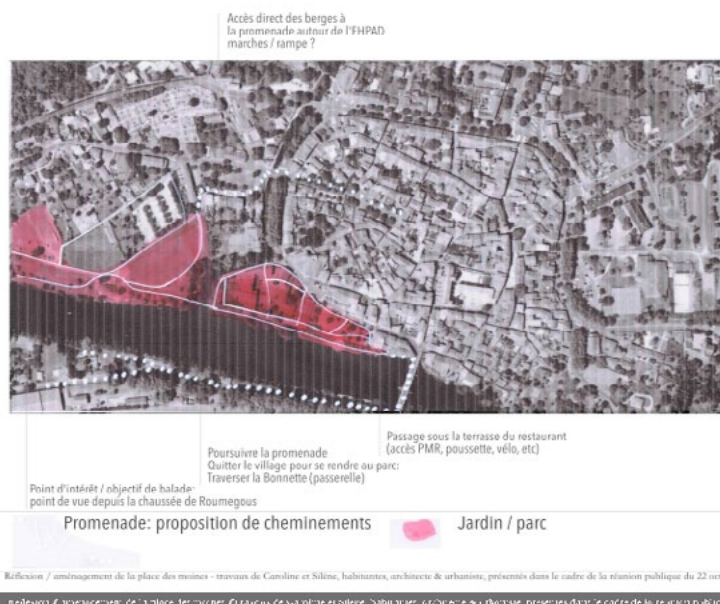


Dernier thème, la balade.

Il s'agit d'offrir aux habitants et visiteurs une balade facile et de proximité depuis le bourg sans partir à l'assaut des causses depuis les PR ou GR. La place des moines pourrait devenir le point de départ de différentes balades: longer la rivière, contourner et zigzaguer entre et autour des équipements (école, maison de retraite, salle des fêtes, presbytère).

Puis offrir une possibilité de poursuite vers le parc de Roumegous par une passerelle enjambant la Bonnette. Continuer à longer les berges sous les saules pleureurs et enfin profiter de point de vue spectaculaire depuis le moulin de Roumegous sur le miroir d'eau, village et son clocher, le tout bordé par le roc Deymié et le roc d'Anglars. Ce lieu est également fréquenté pour la baignade et les pêcheurs.

FLÂNER



Promenade urbaine
Faire dialoguer la place haute des Moines et le quai pour inviter le promeneur à descendre près de la rivière: escalier magistral & nuelle passant sous la terrasse du restaurant



Transition
Permettre les parcours autour et à l'intérieur de l'ensemble bâti "EHPAD - Ecole - Presbytère": étendre la place des moines, que ses contours soient plus diffus et invitent encore davantage à la promenade.



Promenade ripisylve et parc
Donner la possibilité aux promeneurs de poursuivre plus loin la découverte. Quitter petit à petit le cadre urbain, longer la ripisylve, traverser la Bonnette et rejoindre le parc de Roumegous.

Chaussée / Lieu d'intérêt
Point de vue spectaculaire sur le Roc d'Anglars, puis la forêt, la ripisylve, la rivière, le village et son clocher, le roc Deymié / Baignade / Pêche.

Conclusion

Zoom sur le secteur de la place des Moines

Pour conclure, nous retrouvons ici tous les principes évoqués précédemment « Relier, Cheminer, Ombrager, Flâner » appliqués au quartier de la place des Moines.

En rouge les continuités piétonnes, une réflexion sur les traversées et les poches de stationnement, la création d'un espace de promenade ombragé incluant l'ensemble des parcours autour des équipements jusqu'à la Bonnette, puis la possibilité de poursuivre en empruntant une passerelle pour rejoindre Roumegous.

La question qui se pose alors: devons nous conserver les éléments existants ou faire table rase? À l'heure du réchauffement climatique, où la question de l'empreinte carbone, de la gestion des déchets se posent quotidiennement. À l'heure des revendications sociales et des inquiétudes liées au changement climatique et plus globalement à la réduction de notre empreinte carbone, des finances publiques limitées, il nous apparaît raisonnable de revenir à des choses plus simples, plus douces... Si intervention lourde sur le plan financier de la part de la collectivité il y a, la priorité devrait être donnée à l'amélioration et au déploiement des chemine-ments doux.

La place des Moines fait aujourd'hui triste mine, cependant la rendre accueillante ne demanderait pas un remaniement complet. De plus les balustres existants cotés boulevard ont le mérite de rendre sécurisant la place et créer un espace intime propice à la flânerie. Il y a le boulevard ou l'on passe (trafic motorisé), il y a la place ou l'on reste (à pieds): deux fonctions distinctes qui ne peuvent cohabiter raisonnablement sans limites physiques.

Le travail présenté ici questionne sur deux enjeux: rendre accueillant cet espace à moindres frais tout en lui redonnant sa poésie et des usages dignes de son cadre. La place a plus besoin d'un rafraîchissement que d'un remaniement complet.

Si budget il y a, le réorienter vers des postes qui en ont cruellement besoin, la poésie n'y suffira pas (chemine-ments doux, aménagement de traversées, organisation du stationnement, etc.)



Arguments / Contre arguments

Courrier de Denis Ferté (premier adjoint) annoté

Suite au conseil municipal du 19 novembre 2019 où une vingtaine d'habitants avaient distribué la lettre ouverte (voir page 47 à 50). Denis Ferté envoie un rapport sur l'historique du projet à l'ensemble de l'équipe municipale. Le voici annoté (en bleu) par nos soins.

Projet de rénovation de la Place des Moines

Mesdames et Messieurs les élus de Saint-Antonin-Noble-Val,

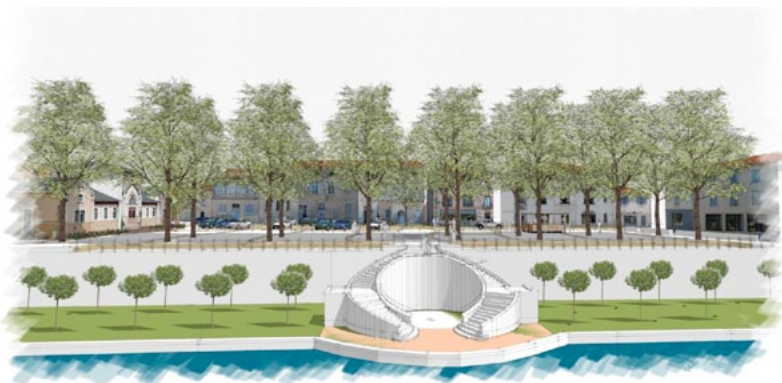
À la suite de la lettre ouverte que nous vous avons remise le 19 novembre dernier et qui compte désormais plus de 300 signataires, vous avez reçu de Denis Ferté un historique du projet de rénovation de la place des Moines. Vous le trouverez en pièce jointe avec nos commentaires.

En résumé :

1. Notre lettre ouverte ne réclame que ce qui a été voté à l'unanimité par la commission du 27 juillet 2016 à la suite des avis exprimés lors de la réunion publique du 27 juin 2016.
2. Dans des bulletins municipaux de 2017 et 2018, notre maire déclare vouloir consulter de nouveau les Saint-Antoninois sur l'aménagement de la place des Moines. Malheureusement, ni le document de Denis Ferté, ni les bulletins municipaux ne nous renseignent sur la tenue ou la teneur de ces consultations.
3. Des commissions décisives ont eu lieu au beau milieu de vacances scolaires.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce travail, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Rapport adressé par Denis Ferté aux élus de Saint-Antonin le 21 novembre 2019 puis commenté par des signataires de la lettre ouverte et adressé par eux aux élus municipaux le 11 décembre 2019.



Au printemps 2015, l'effondrement du mur de la place des Moines a engendré la nécessité de considérer son aménagement comme une priorité au lieu de la place Mazerac, précédemment évoquée. La commission Aménagement du Bourg s'est donc réunie 5 fois avec comme sujet principal l'aménagement de la Place des Moines.

Les mentions en italique et bleu sont les observations en réponse ou commentaire aux affirmations de la mairie.

10 juin 2015

Réunion pour évoquer les enjeux inhérents à cette place et déterminer les atouts et les faiblesses qui la caractéri-

< Le visuel (en haut) ne correspond pas au projet qui sera soumis à votre vote.

< Voici le bon visuel - ci-contre

(On remarque que l'apparition des gradins fait disparaître une rangée d'arbres)

saient dans son utilisation antérieure. Il en ressort :

Atouts

- site grandiose, vitrine de Saint Antonin
- témoin du passé historique, moyenâgeux et thermalisme

Pourtant, supprimer les balustres altère le caractère thermal de la place.

- espace en bord de rivière agréable
- espace événementiel important

Pourtant la création de gradins et l'intrusion des places de stationnement sur la place réduisent la surface de cet espace événementiel.

Faiblesses

- espace peu fréquenté, ambiance désagréable
- manque d'ombre, de fraîcheur

Pourtant la création de gradins ne permet de planter qu'une seule rangée d'arbres.

- manque de vie

Pourtant la non-sécurisation de la place ne permettra pas de la rendre vivante. Les balustres existants côté boulevard ont le mérite de sécuriser la place et créer un espace propice à la flânerie et aux jeux d'enfants.

- problème de stationnement

Pourtant il n'y a aucune création de places.

- accès pour les piétons difficile

Pourtant sont prévus des gradins inaccessibles aux personnes à mobilité réduite

- accès à la rivière trop limité

Pourtant le projet n'apporte aucune réponse à cette faiblesse

- mobilier obsolète
- vitrine de Saint Antonin périmée, à redéfinir
- pas de référence au passé ancien, avant le thermalisme

Pourtant le projet aménage des parkings sur les vestiges de l'abbaye du VIII^e siècle.

25 septembre 2015

Dans cet état d'esprit la commission propose de reconstruire le mur écroulé plus bas que le niveau 0 de la place, pour laisser libre cours aux aménagements futurs.

La création des gradins était-elle déjà envisagée à ce stade ?

Automne 2015

Organisation par la municipalité d'une conférence animée par Cécile Rivals sur l'historique de la Place des Moines.

Aujourd'hui, Cécile Rivals se dit « navrée qu'une place aussi essentielle à la vie quotidienne du village et avec un passé aussi riche, n'a pas suscité un meilleur projet ».

17 décembre 2015

7 personnes étaient présentes : Denis Ferté, Daniel Bénac, Martine Boyé, Marianne Martinez, Pierre Prieur, Dominique Perchet et Franck Boyer (architecte du cabinet qui animera la réunion publique du 27 juin 2016).

La commission évoque l'importance du miroir d'eau sur le fonctionnement de la place et son caractère thermal. Il semble de façon majoritaire que toutes les évolutions sont possibles au niveau de la place.

Comment peut-on admettre que toutes les évolutions sont possibles et reconnaître en même temps qu'il faut préserver le caractère thermal de la place ?

Source : <https://savsa.net/place-des-moines-comptes-rendus-des-commissions-2015-a-2019>

27 juin 2016

Une réunion publique dite « ateliers de travail » sur l'aménagement de la place des moines est organisée par l'Atelier E8 architecture désigné AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour ce projet par la municipalité.

Dans le Bulletin municipal de juillet 2016 (p. 3), Gérard Agam rend compte de cette réunion :

« Une invitation à ce titre [réunion publique à propos de la place des Moines] a été envoyée par voie postale à l'ensemble des foyers de la commune. Vous n'avez pas été nombreux finalement à répondre à cette « consultation citoyenne », une trentaine de participants environ (...) ».

Source : http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/2016-07_Bulletin_st_antonin.pdf



Nous regrettons qu'en ayant contacté 1 400 électeurs, il n'y ait eu que 25 personnes à s'être déplacées. Nous avons pu constater cette année que des réunions publiques organisées sans budget comparable à celui de la mairie avaient attiré de 70 à 150 personnes suivant les sujets. À noter: la réunion publique organisée le 22 octobre par la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin a rassemblé 70 personnes alors même que nous étions en période de vacances scolaires.

Un rappel historique est effectué. Il est précisé que le lieu est un emplacement hors les murs à la période médiévale, avec la présence du cimetière de l'ancienne abbaye et de l'hôpital à l'emplacement de la poste actuelle.

De plus, l'époque du thermalisme a laissé une forte empreinte avec la création de la salle des thermes et les façades du cinéma de la pharmacie actuelle, qui sont restées un ensemble inachevé, visible par le redent du bâtiment de la poste.

Il a ensuite été présenté une série de scénarii de l'aménagement de la place avec des visualisations en volumes du lieu. Chaque scénario présentait des variantes de principes d'aménagement pour aider les habitants à comprendre les éléments qui font l'espace public.

Scénarii proposés:

- 1. Le premier proposait de remonter la balustrade du mur effondré à l'identique.
- 2. Le second suggérait de supprimer les balustrades et de les remplacer côté Aveyron par un garde-corps plus transparent.
- 3. Le troisième conseillait d'abaisser le garde-corps coté Aveyron avec un emmarchement pour augmenter la vue sur la rivière avec un mail d'arbres et un stationnement en épi.
- 4. Le quatrième présentait la place avec un mail d'arbres, un stationnement revu du côté de la poste et coté place.
- 5. Le cinquième offrait la possibilité d'installer une pergola avec un kiosque et sa terrasse afin d'animer la place.

Après cette présentation il est proposé aux participants par groupe d'analyser et échanger sur les 5 propositions.

La restitution de ces échanges a permis aux différents groupes de restituer leurs points de vue.

- la suppression des balustrades
- l'attention portée au stationnement

Par un stationnement en bataille sur les vestiges de l'abbaye?

- la vue sur l'Aveyron avec un espace d'assise

Du mobilier urbain serait moins onéreux que des gradins

- l'accès aux berges
- la conservation du caractère festif (piste de danse, feux d'artifice)
- les usages de la place avec l'animation qu'une terrasse de café pourrait apporter

Le projet ne prévoit ni kiosque, ni guinguette

Plusieurs thématiques sont peu évoquées dans les restitutions des différents groupes mais semblent faire consensus à savoir:

- L'eau: la ressource de Bouteillou est présente à proximité immédiate. Il semble important de maintenir un point d'eau et d'étudier la possibilité de la mise en place d'un jeu d'eau.
- Les fouilles archéologiques: elles semblent être un vecteur positif en tant qu'élément d'attrait et de connaissances. Les traces de l'abbaye sont donc importantes à conserver et à mettre en valeur.

« Les fouilles archéologiques peuvent être à la fois un événement culturel mais sur la durée et être un attrait touristique demandant un investissement peu onéreux. », écrit Franck Boyer dans son diagnostic. Des archéologues ont proposé de mettre au jour les vestiges avec des étudiants bénévoles par carrés de 10 m2 sans mettre en chantier la place et donc sans y gêner les activités. La municipalité n'y a pas donné suite.

- Les toilettes publiques: les toilettes existantes derrière la caserne des pompiers ont une signalétique déficiente, la question de la mise en place de nouvelles toilettes publiques peut se poser avec le réaménagement de la place.
- Le lien avec les équipements voisins: il semble qu'à plus long terme une promenade entre l'Aveyron et la Bonnette englobant les équipements présents (école, maison de retraite) pourrait être mise en place.

Le coût du projet est tel (600 000 € hors dépassements) que l'intégration des équipements voisins n'est pas prévu.

Source: <https://savsa.net/place-des-moines-diagnostic-etat-des-lieux>

27 juillet 2016

La commission se réunit pour tirer les conclusions de la réunion publique et déterminer un certain nombre de critères destinés à guider le choix et le travail du futur cabinet d'étude qui sera chargé de réaliser le projet.

Réunion en pleine période de vacances d'été.

8 personnes étaient présentes: Denis Ferté, Francis Biscontini, Martine Boyé, Thierry Le Roy, Annie Fournier,

Marianne Martinez, Dominique Perchet et Frank Boyer (architecte Atelier E8).

Source: rapport rédigé par Denis Ferté disponible sur la page <https://savs.net/place-des-moines-reunion-publique-du-22-octobre-2019-compte-rendu>

Sont ainsi actés un certain nombre de critères après vote des participants

Voir par ailleurs la note faite par D. Perchet (infra) reprenant les discussions de cette réunion.

* La mise en place d'un kiosque ou d'une buvette: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne respecte pas ce critère: ni kiosque, ni buvette ne sont prévus.

* La présence d'eau jaillissante: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne respecte pas ce critère: aucune eau jaillissante n'est prévue.

* La suite à l'archéologie préventive obligatoire, la commission souhaite à l'unanimité une valorisation des éventuelles découvertes.

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne propose qu'une valorisation minimaliste: une « résine » traçant au sol les vestiges de l'abbaye. De plus, ce projet installe un parking sur une partie des vestiges.

* Garder le caractère de belvédère: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote prive une partie des gens de ce caractère de belvédère: les gradins sont peu accessibles aux personnes à mobilité réduite. Quant aux autres, même assis sur la plus haute marche, ils ne pourront contempler qu'une vue mutilée par une barrière métallique.

* Les activités: la place devra permettre de nombreuses, festivités marchés feux d'artifice et donc garder une surface libre importante: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne respecte pas ce critère: les gradins et l'intrusion des places de stationnement sur la place restreignent l'espace disponible.

* La place devra être accueillante et permettre: s'asseoir, jouer, flâner, jouer aux boules... unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne respecte pas ce critère: comment flâner quand le seul espace ombragé est une ligne droite? Comment jouer aux boules quand celles-ci risquent d'aboutir sur la départementale en roulant entre les potelets? Comment s'asseoir sur des gradins quand on a une mobilité réduite?

* La commission a exprimé sa sensibilité au fait que les enfants doivent être en sécurité (circulation sur le boulevard): unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne respecte pas ce critère: Comment de simples potelets au bord d'une départementale fréquentée par des poids lourds peuvent-ils garantir cette sécurité?

* La place des Moines tient un rôle important dans la composition de la façade urbaine et doit le rester: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne respecte pas ce critère: en supprimant les balustrades et en renonçant à une fontaine, le projet nie l'identité thermique du site.

L'ombre: présence d'arbres sous forme de mail mais qui ne devra pas gêner la fonction belvédère (vue sur le Roc d'Anglars). La commission a montré sa sensibilité quant au choix des essences locales, sur la volumétrie: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote propose de couper les arbres existants pour ne planter qu'une seule rangée d'arbres. La création de gradins ne permet pas d'étendre la surface arborée.

* L'ouverture sur l'Aveyron L'expérience du mur écroulé a montré que la visibilité sur la rivière depuis l'esplanade était intéressante et appréciée. La commission souhaite, tout en conservant l'escalier de créer une terrasse, en décaissé de 2 ou 3 marches se connectant sur le palier haut de l'escalier et d'une largeur réduite par rapport au reste de la place (3 mètres maximum): unanimité moins une voix / majorité (bulletin municipal de décembre 2016)

Pas d'unanimité et pourtant ce critère est retenu au détriment de critères ayant fait l'unanimité.

* Suppression des balustres côté rivière: unanimité moins une voix / majorité moins une voix (bulletin municipal de décembre 2016)

Pas d'unanimité et pourtant ce critère est retenu au détriment de critères ayant fait l'unanimité.

* Accès à la berge: augmenter la visibilité de la ruelle qui descend pour accéder à la berge: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne comporte aucune proposition dans ce sens.

* Côté boulevard: suppression des balustres en béton: unanimité moins une voix/ majorité moins une voix (bulletin municipal de décembre 2016)

Pas d'unanimité et pourtant ce critère est retenu au détriment d'un critère ayant fait l'unanimité.

* Maintien du nombre d'emplacement de stationnement: unanimité

* Instaurer une zone de stationnements réglementés (arrêt minute ou zone bleue) pour permettre un accès aisé aux services: unanimité

* La commission n'a pas su se positionner sur la création d'une nouvelle limite mais a exprimé son

attachement à la sécurité des enfants et au fait que les voitures ne puissent pas accéder librement sur la place: unanimité

Unanimité et pourtant le projet qui sera soumis à votre vote ne respecte pas ce critère: la présence de potelets pour éviter qu'une voiture ne rentre sur la place n'empêche pas un enfant de se retrouver par mégarde sur la route.

On peut envisager que l'expression étrange d'« unanimité moins une voix » désigne une majorité. En revanche, Denis Ferté rédige le compte rendu de cette même commission dans le bulletin municipal de décembre 2016 (p. 6) où il emploie l'expression de « majorité moins une voix ». Or, cette expression ne peut désigner qu'une absence de majorité. Les observations et les argumentations de la « voix dissonante » avaient été écrites, mais il a fallu insister pour qu'elles soient jointes au compte rendu en ligne sur le site www.nobilis-vallis.eu.

Source: http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/2016-12_Bulletin_st_antonin.pdf

Si le décompte des voix était chiffré, on connaîtrait le nombre de participants au vote ainsi que la répartition des voix (pour, contre mais aussi abstention).

Septembre 2016

Après avoir participé aux réunions de juin (atelier d'une trentaine de personnes, animé par Franck Boyer) et du 27 juillet (commission extra-municipal), la SAVSA organise en septembre un sondage par internet (détail p. 18) 40 réponses ont été recueillies. La question « Êtes-vous pour ou contre le maintien des balustrades actuelles? » obtient comme réponse: 26 pour, 6 contre, 2 sans réponse.

Source: <https://savsa.net/place-des-moines-enquete-2016-aupres-des-adherents-de-la-savsa>

L'année 2017 est consacrée à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive.

Septembre 2017

Fouilles d'archéologie préventive avec mise à jour de quelques vestiges à diverses profondeurs. Dans le *bulletin municipal* de septembre 2017 (p. 9), Gérard Agam écrit: « (...) enfin envisager deux ou trois propositions d'aménagement, lesquelles tiendront compte de la protection des vestiges recensés avant toute implantation structurelle (...) Ces esquisses seront soumises à l'appréciation des Saint-Antoninois en espérant que, contrairement à la consultation précédente, qui malheureusement

n'avait pas eu beaucoup de succès, ils seront nombreux à donner leur avis et ainsi s'arroger le projet qui en satisfera le plus. »

Source: http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/2017-09-Bulletin_St_Antonin.pdf

Le présent document de Denis Ferté ne rend pas compte de la soumission de ces esquisses à l'appréciation des Saint-Antoninois. Quand et comment a-t-elle eu lieu? Combien y a-t-il eu de participants? Quelles étaient les esquisses? Quelles ont été les remarques des habitants?

Fin 2017, les démarches sont entreprises pour rechercher le cabinet d'architecture qui devra réaliser le projet 3 candidats sont sélectionnés

Hiver 2017-2018

Appel à candidatures pour le projet de rénovation

Janvier 2018

Conférence de Bertrand Poissonnier, archéologue de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) à l'invitation de la SAVSA. « Les éléments archéologiques découverts ou potentiels de la Place des Moines constituent un ensemble médiéval remarquable ». (conférence en ligne sur le site savsa.net) - Voir aussi: <https://inrap.academia.edu/Bertrand-Poissonnier>

11 avril 2018

Réunion du comité de pilotage qui analyse les candidatures et retient 3 candidats.

25 avril 2018

Réunion de la commission.

En pleine période de vacances de Pâques (Zone C: du 14 au 30 avril 2018). Qui étaient les participants? Quelles avancées? Quelles décisions?

Mai 2018

Le choix du comité de pilotage se porte sur le cabinet BLOHORN en présence de toutes les instances administratives: État, Région, Département, ABF (Architecte des Bâtiments de France), CAUE, Élus, Cabinet E8 architecture.

La commission Aménagement du bourg n'est pas associée ou représentée.

Le comité de pilotage a-t-il pour mission de veiller à ce que soient respectés les critères votés l'été 2016 ainsi que les remarques issues de la consultation publique annoncée dans le bulletin municipal de septembre 2018? Sur quels critères le bureau d'études Blohorn a-t-il été sélectionné?

Dans le bulletin municipal de mai 2018 (p. 5), Gérard Agam écrit : « Un maître d'œuvre sera désigné parmi les dix candidats ayant postulé. Il sera chargé d'établir dans un premier temps des esquisses qui seront soumises d'une part à la commission aménagement du bourg et d'autre part au comité de pilotage créé pour la circonstance pour être ensuite soumis aux Saint-Antoninois. »

Source : http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/2018-05-Bulletin-St-Antonin.pdf

Dans le bulletin municipal de septembre 2017, il était question de soumettre des esquisses aux Saint-Antoninois. Dans celui de mai 2018, il s'agit de les soumettre aux Saint-Antoninois mais après avis de la commission et du comité de pilotage. Quand et comment ces esquisses ont-elles été soumises aux Saint-Antoninois ? Combien y a-t-il eu de participants ? Quelles étaient les esquisses ? Quelles ont été les remarques des habitants ?

Fin mai 2018

Audition des trois candidats – sélection du cabinet Blohorn.

21 juin 2018

Première réunion du comité de pilotage sur le projet retenu.

Quel projet ? Un projet issu des conclusions de la commission du 25 avril 2018 ?

Été 2018-2025 juillet 2018

Réunion en pleine période de vacances d'été.

Présentation par le cabinet BLOHORN des premières esquisses et du coût du projet qui s'avère beaucoup plus cher que prévu. Le projet est alors scindé en 2 phases et revu à la baisse avec la suppression de la guinguette et de l'évocation de l'eau.

L'arbitrage consiste donc à supprimer deux critères votés à l'unanimité, à savoir la guinguette et l'évocation de l'eau pour en maintenir deux autres qui, eux, n'ont pas fait l'unanimité, à savoir la création de gradins et la démolition des balustres côté rivière comme côté boulevard.

Décembre 2018

Dans le bulletin municipal de mai 2018 (p. 13), Gérard Agam écrit : « [Le cabinet Blohorn] devra présenter aux différentes composantes – qui pourront à la marge modifier quelques détails - un projet conforme aux attentes, début de l'année 2019, puis in fine, aux Saint-Antoninois. »

Source : http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/2018-12_Bulletin_St-Antonin.pdf

Il ne s'agit plus de « soumettre » le projet aux Saint-Antoninois mais simplement de le leur « présenter ». Quand et comment a eu lieu cette présentation ? Combien y a-t-il eu de participants ? Qu'est-ce qui a été présenté ? Quelles ont été les remarques des habitants ? Ou bien est-ce la publication du projet dans le bulletin municipal de juin 2019 qui constitue cette présentation ?

9 mars 2019

Courrier officiel du SRA qui répond enfin à notre questionnement sur les aspects techniques (profondeur des travaux) qui conditionnent le projet. La profondeur des travaux ne pouvant dépasser 50 cm sur une grande partie de la place limitant ainsi l'implantation des arbres en front de rivière.

9 mai 2019

En fonction des critères de la commission de travail le cabinet BLOHORN présente 4 esquisses de scénario possibles.

À qui le cabinet Blohorn a-t-il présenté ces 4 esquisses de scénario possibles ? Au comité de pilotage auquel cinq et non pas quatre maquettes ont été présentées ? (Bulletin municipal d'août 2019, p. 5). Pourtant l'historique dressé dans le compte rendu de la commission du 12 août 2019 stipule : « 4 juillet 2019 : le cabinet Blohorn présente quatre scénarios. Il est demandé une cinquième esquisse. ». Quelle est cette cinquième esquisse ? Cette demande ne montre-t-elle pas une insatisfaction quant aux propositions du cabinet Blohorn ?

30 juillet 2019

L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) valide 2 esquisses qui sont examinées par la commission de travail.

Commentaire adressé par Thierry Le Roy aux élus municipaux en novembre 2019 : « difficile de dire que l'ABF a 'validé' le projet. (...) il ne regarde pas le projet comme figé, et se déclare favorable à la consultation de la commission départementale des sites, demandée par la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin. »

12 août 2019

Le scénario I est retenu avec des propositions pour un garde-corps horizontal métallique.

Réunion en pleine période de vacances d'été.

13 personnes présentes : Gérard Agam, Denis Ferté, Christian Viron, Thierry Le Roy, Philippe Pagès, Francis Biscontin, Martine Boyé, Marianne Martinez, Pierre Prieur, Christine Cazes, Louis Fournier, Dominique Perchet, Frédéric Llinarès.

Les esquisses présentées par le cabinet Blohorn ne respectent pas plusieurs critères votés à l'unanimité au cours de l'été 2016 :

- pas de kiosque, ni de buvette
- pas d'eau jaillissante
- pas de mise en valeur des vestiges
- pas de sécurité pour les enfants
- pas de cohérence architecturale.

Votes

Création de gradins : 8 pour ; 4 contre ; 1 refus de vote

(Dominique Perchet : refus de l'ensemble du projet, le vote sur les détails d'aménagement n'ayant pas de sens vu l'orientation des esquisses qui ne présentent que peu de choix)

Suppression du parapet actuel de l'escalier : 6 pour ; 5 contre ; 1 refus de vote ; 1 abstention.

Gradins : Pierre Prieur : « pas de gradins ». Louis Fournier : « n'aime pas les gradins ». Martine Boyé : « sans les marches » / Denis Ferté : « très favorable aux gradins » ; Philippe Pagès : « aime les gradins ».

Arbres : Pierre Prieur : « nécessité de planter des arbres d'une certaine hauteur » ; Louis Fournier : « plutôt deux rangées d'arbres » ; Martine Boyé : « mettre les arbres en quinconce pour faire davantage d'ombre ».

Point d'eau : « Gérard Agam : une fontaine coûte environ 55 000 € (architectes) ».

Entre aucun point d'eau et une fontaine à 55 000 €, ne pourrait-on pas trouver une solution intermédiaire ?

Coût du projet : Rappel de Gérard Agam : 600 000 € sur la première tranche auxquels il conviendra d'ajouter l'ingénierie et éventuellement les travaux complémentaires concernant le confortement des murs. »

« Le maire rappelle que les résultats de la réunion ne sont que force de proposition auprès du conseil municipal qui seul est décisionnaire. »

Source : <https://savsa.net/place-des-moines-comptes-rendus-des-commissions-2015-a-2019>

Août 2019

SAVSA / réaction dès le mois d'août à la délibération et au vote de la commission extra-municipale du 12 août demander une présentation du projet aux habitants, pour leur donner le temps de réagir : un article a été proposé pour le bulletin du mois d'août et refusé par Agam ; (voir ce projet page 20)

Dans le bulletin municipal d'août 2019 (p. 15), Monsieur Agam écrit : « (...) il avait été établi dès le départ que plusieurs phases devaient être respectées à savoir

d'abord la présentation en Comité de Pilotage qui en évalue les grands axes et la faisabilité sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France, ensuite en commission « aménagement du bourg » chargée de faire un choix parmi les propositions, puis aux élus qui voteront et enfin aux Saint-Antoninois pour la version définitive retenue. »

Source : http://st-antoninnv.com/fileadmin/collectivites/Saint-Antonin/Fichiers/02-vie_municipale/D_Le_bulletin_municipal/bulletin_complet_15_-_aout_2019.pdf

Les Saint-Antoninois n'interviennent plus qu'à la fin du processus pour acquiescer au vote des élus. Pourtant « il avait été établi dès le départ » plusieurs temps de consultation des habitants.

Octobre-novembre 2019

La Société des Amis du Vieux Saint-Antonin (SAVSA) organise une réunion publique le 22 octobre. 70 personnes étaient présentes. (voir page 19 et suivantes).

À cette réunion du 22 octobre, deux habitantes, une architecte et une urbaniste, présentent un travail critique du projet.

Leurs planches et des lettres de protestation adressées aux élus sont exposées au Café de la Halle.

Au vernissage de l'exposition, une quarantaine de personnes étaient présentes.

Une lettre ouverte est rédigée et recueille 300 signatures dans les 10 jours qui suivent sa sortie.

16 signataires de la lettre ouverte se rendent au conseil municipal du 19 novembre pour lire et remettre aux élus la lettre qui comptait alors 168 signataires. Étaient présents les élus suivants : Gérard Agam, Denis Ferté, Daniel Bénac, Jeannick Pavageau, Christian Viron, Martine Boyé, Philippe Cabanes, Michel Caubel, Carole Dennequin, Sabine Lastra, Philippe Pagès et Sylvie Rignac.

Le maire déclare n'accorder aux citoyens que 5 minutes pour s'exprimer. Il lève ensuite la séance et quitte la salle, immédiatement suivi par Denis Ferté et d'autres conseillers. Cinq élus restent pour échanger avec les citoyens. (voir pages 50 et 51)

Source : <https://framaforms.org/projet-damenagement-de-la-place-des-moines-1564847238>

Les chiffres de participation à la mobilisation (réunion du 22 octobre, exposition, lettre ouverte) contre le projet qui est soumis à votre vote sont largement supérieurs au nombre d'individus ayant décidé de ce projet.

La SAVSA entame une démarche auprès du préfet afin de saisir la commission des sites pour qu'elle se prononce sur le projet d'aménagement ou plus largement sur la nécessité du classement de la place. Par ailleurs sont saisies des instances ou des structures ayant un rôle reconnu

dans le patrimoine : Icomos-France, la SPPEF (société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, la plus ancienne association française à l'origine de la notion de protection des sites), la Fondation du Patrimoine. Que ce soit par écrit ou oralement (pour des raisons statutaires), le dossier a provoqué des réactions de surprise, compte tenu de la notoriété et de la qualité du patrimoine de Saint-Antonin.

Pour la réponse de la SPPEF, voir infra pp. 54-55 et 67

15 novembre

Prise de position du Conseil d'administration de la SAVSA à sa séance du 15 novembre (unanimité moins une voix) contre le projet, et adoption du projet de lettre adressé le jour même au préfet demandant la saisine de la commission départementale des sites

La SAVSA interroge donc le préfet de Tarn-et-Garonne, échange avec l'ABF et fait le lien entre l'étude lancée par la DREAL pour protéger les vallées de l'Aveyron et de la Vère, souhaitant qu'à côté du volet « nature » des vallées ne soit pas oublié le volet « humain » : chaussées, moulins, activités économiques (et donc le thermalisme).

Voir les échanges de courrier, pp. 28-29

Après cette demande, la Savsa a pris des contacts informels avec les instances qui siègent dans cette commission (CAUE du 82, associations comme Maisons Paysannes de France).

24 janvier 2020

Lettre de la SAVSA aux listes de candidats aux élections municipales à Saint-Antonin, et réponses (publiées page 30).

En conclusion

Au regard du travail effectué pendant toutes ces années, plusieurs réflexions s'imposent.

Un travail en profondeur a été mené au sein de la commission composée d'élus et de représentants de la société civile de Saint-Antonin. Tous les comptes rendus des réunions ont vu leurs publications dans les différents bulletins municipaux. Les échanges, exposés de points de vue parfois contradictoires mais le plus souvent convergents ont permis, réunion après réunion de valider des options largement majoritaires et issues ou appuyées par la consultation populaire. Par ailleurs, la possibilité avait été rappelée notamment à quelques nouveaux arrivants, de s'inscrire à la commission, même en fin de travail. Constatation a été faite qu'ils n'ont pas souhaité le faire. De même quelques membres de la commission oublient un peu vite leur approbation lors des votes de cette même commission et leur absence répétée aux travaux de

la commission. Il faut aussi insister que sur le fond du dossier, le projet proposé est un projet qui n'est pas figé qui pourra évoluer par la suite avec différents équipements supplémentaires : guinguette, eau vive, mobilier urbain, un espace paysagé non invasif.

Trois orientations majeures ont guidé les choix de la commission :

- Réinsérer la place dans la ville : les balustrades étant considérées comme un obstacle

La suppression des balustrades n'avait pourtant pas fait l'unanimité. Par ailleurs, leur suppression ne règle rien, puisque l'obstacle décisif est la départementale. En revanche, les balustrades sont la garantie d'une vraie sécurisation de la place.

- Favoriser la relation à la rivière avec la réalisation de marches qui permettent une vue plus accessible de la rivière et proposent un espace convivial.

La réalisation de gradins n'avait pourtant pas fait l'unanimité. De plus, ces gradins ne sont pas conviviaux (en plein soleil et peu accessibles aux personnes à mobilité réduite).

- Maintenir le caractère festif de la place pour l'organisation des différentes manifestations culturelles.

La réalisation de gradins qui n'avait pourtant pas fait l'unanimité réduit l'espace librement disponible pour l'organisation de festivités et peut occasionner des chutes.

La commission a estimé que la suppression des balustrades ne retirait pas le caractère de belvédère de cette place et ne diminuait en rien son rôle dans la composition de la façade urbaine ni dans son caractère thermal.

La suppression des balustrades n'avait pourtant pas fait l'unanimité. De plus, l'enquête réalisée en septembre 2016 par la SAVSA auprès de ses membres aboutissait à ce résultat : 80 % sont pour le maintien des balustrades actuelles. Dès lors, pour la SAVSA (dont l'objet est la protection des sites et des monuments), la suppression des balustrades retire à la place des moines son caractère thermal.

En revanche, il a semblé à la commission que ce projet devait permettre de réinsérer la Place des Moines dans la ville et donc favoriser sa revitalisation et celle de tout le quartier.

La place des Moines est séparée du bourg par la départementale. Dès lors, il n'est pas possible de la lier au front bâti. Favoriser la revitalisation du quartier nécessiterait de soigner les cheminements piétons.

LETTRE OUVERTE AUX ELUS DE ST-ANTONIN

*à propos de
la place des Moines.*



Saint-Antonin-Noble-Val, le 14 novembre 2019

Mesdames et Messieurs les élus municipaux,

Le bulletin municipal d'août 2019 expose le projet d'aménagement de la place des Moines. Face aux falaises d'Anglars, au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, témoin de l'époque thermale, ce lieu est emblématique de Saint-Antonin.

Vous avez à cœur de réhabiliter cet espace qui a souffert de l'effondrement d'un mur de soutènement, vous y avez consacré du temps et de l'énergie. Cependant, nous –signataires de la présente lettre– sommes perplexes et inquiets devant le travail réalisé par le bureau d'études.

Celui-ci propose, par exemple, de remplacer les balustrades presque centenaires par des barrières métalliques. Il est pourtant possible de conserver ce patrimoine tout en satisfaisant aux normes de sécurité. Une solution technique a été présentée lors de la réunion publique du 22 octobre organisée par la Société des amis du vieux Saint-Antonin. De plus, ces balustrades protègent la place de la circulation et permettent aux enfants de s'amuser en toute tranquillité.

Nous ne comprenons pas davantage la volonté de couper les quelques érables existants pour ne planter qu'une seule rangée d'arbres. Comme expliqué lors de la réunion publique, c'est l'aménagement de gradins creusés dans la place qui limite l'étendue des nouvelles plantations. Or, les canicules devenant de plus en plus fréquentes et intenses, il nous semble que la création d'espaces arborés devrait être une priorité.

En outre, le maire a reconnu que ces gradins ne seraient accessibles ni aux aînés ni aux personnes à mobilité réduite. Sans compter qu'exposés plein sud et sans ombre, ils seront impraticables l'été. Enfin, au prix de cet inconfort et même assis sur la plus haute marche, la vue sur l'Aveyron que nous pourrions contempler sera mutilée par une barrière métallique.

Nous ne saisissons pas plus l'intérêt du nouveau parking, qui empiète sur la place sans pour autant offrir de nouveaux stationnements. Les usagers seront désormais contraints de se garer en bataille, au bord d'une départementale largement fréquentée par des poids lourds. Le défaut de visibilité et la manœuvre nécessaire poseront des problèmes de sécurité et de circulation sur cet axe déjà perturbé.

C'est pourquoi nous souhaitons manifester notre désaccord face à ce projet qui implique de dépenser 600 000 Euros (hors dépassements) sans préserver le passé ni préparer l'avenir. Le bureau d'études semble avoir perdu de vue qu'une place est une invitation à la

promenade, à la rencontre, à la convivialité, comme l'illustre actuellement l'exposition « place des Moines ? » au Café de la Halle.

Vous aurez prochainement à vous prononcer sur cet aménagement dont les travaux ne devraient commencer qu'en septembre 2020. Aussi, nous vous demandons de suspendre ce projet, qui n'est visiblement pas satisfaisant, pour permettre au bureau d'études de réviser sa proposition en tenant compte des remarques des habitants (un projet simple qui respecterait le patrimoine et ferait appel aux matériaux et savoir-faire locaux). Ce serait, pour nombre de vos administrés, un signe d'ouverture et une preuve de responsabilité de la part de la municipalité.

En espérant avoir votre écoute, nous vous remercions de votre attention.

335 Premiers Signataires :

- résidant à Saint-Antonin (167) : Colette Aliès, Michel Amaral, Mathilde Amilhat, Marie Aubry, Elie Barbier, Nicole Barthas, Pierre Beaurenaut, Bruno Bengamra , Carine Bérard, Richard Berman, Caroline Bernard, Célia Berry, Eli Bocquillon, Corinne Boisson, Christopher Bond, Chris Bond, Frederic Bonnefoi, Léonore Bono, Jean-Pierre Bornet-Start, Rita Bosaid, Évelyne Boussard, Hervé Boussard, John Brand, Kyla Brand, Marjorie Caironi, Sébastien Cajeurre, Robin Cazes, Malika Challal, Gabu Charlie, Caroline Coles, Tony Coles, Jean-Pierre Colle, Shirley Cooper, Pierre Cousseau, Perrine Cozanette, Brian Darby, Sal Darby, Marc de Baudouin, Silène de Baudouin, Nicole Delage, Pascale Delarue, Béatrice Delcol, Landry Deroubaix, Sandrine Diard, Michel Dicecca, Jean-Marc Dierstein, Brih Dijkmans, Roger Duarte, Karen Duarte, Jane Dunleavy, Elisabeth Eyguesier, Pierre Eyguesier, Sheila Eyre, Thierry Fagot, Simon Féréol, Hélène Fleiss, Jean-Baptiste Fol, Annie Fournier, Philippe Gabu, Valérie Gabu, Renaud Gaigher, Orianne Galau, Renaud Gallego, Céline Gavioli, Estelle Gigomas, Aliette Gillain, David Graham, Helen Graham, Sébastien Grenier, Julien Guibaud, Denis Guittou, Maureen Hamilton, Daniel Hamon, Christiane Hamon, Gaetane Hens, Pierre-Damien Huyghe, Carine Huysmans, Azraïbi Ibtissame , Célia Izoard, Anne Johnston, Nicolas Joris , Marion Junca , Jeanne Kili, Marie-Claude Lafitole, Rose Lame, Delphine Landon, Jacques le Masne, Bernard Lebecq, Luc Lebon, Rose-Marie Leibovici-Snaider, Alain Lescure, Sarah Lestrade, Gérard M., Dounia Mac Bean, Laurent Marino, Lya Marino, Mariëlle Meeuwssen, Gabu Mélanie, Léa Monge Waleryszak, Luca Montaignut, Nelly Montaignut , Thibaut Narjoux, Raymond Neveu, Mathis Nicolet, Muriel Nonorgues, Dorothy Norman , Betty Nuttall, Patricia O'Neill, Sally O'Hare, Charlotte Organ, Hélène Ossart, Philippe Pagès, Alexandra Papadopoulou, Jane Parkes, Jane Pascoe, Dominique Perchet, Marie-José Perchet, Véronique Périchon, Jean-Yves Péron, Virginie Petit, Valérie Poughon, Peter Quaife, Alain Quennehen, Genevieve Quennehen, Sonia Ribeiro, Julie Rigon, Elodie Rivalan, Ken Robinson, Françoise Rolland, Laure Rose, David Rousseau, Hortense Roustit, Alexandre Ruault, Nathalie Salacroux, Pierre Serin, Anna Shamash, Nigel Shamash, Jane Shaw, Baz Shepherd, Efraim Siagli, Mooney Solange, Suzanne Spenale, Althea St. Amand, Louise Sullivan, Agnès Surirey, Julie Taillefer, Béatrice Tébaldi, Frédérique Teulières, Helen Thomas, Marlouszka Tietz, Julia Townshend, Janice Travell, Patricia Triboulloy, Jitske Van der Maden , Yolaine Vanraët, Frédéric Vazquez, Capucine Vignaux, Bernard Viguié, Olav Vlaar, Anne Waleryszak, Herve Waleryszak, Lisa Wills, Timothé Winsterten, Nichola Wright, Pierrick Yakovenko, Nicolas Yuma, Jeanine Zucchini

- travaillant à Saint-Antonin (10) : Jean-Louis Delage, Susan Hunt, Aurèle Letricot, Philippe Mairiel, Sally-Anne McKeown, Jean-Luc Pechverty, Rachel Shamash, Dominique Tine, Laure Vinciguerra, Fouzia Zaïm

- dont le bassin de vie inclut Saint-Antonin (107) : Joëlle , Alan Ansell, Hazel Appleby, Simon Bacomnier, France Baiwir, Martin Baxter, Nicola Baxter , Léo Becquaert, Jacque Benays Pourtet, Valérie Boucher , Frédérique Boyer, Antoine Bregeon, Sarah Brown, Nathalie Céré, René Chaboy, Patricia Charrière, Jean-Pierre Chauffier, Babeth Chauffier, Virginie Chenique, Stephanie Clench , Alexandre Coffeen, Jean Cohenny, Jeffry Cools, Aude Coutens, Christelle Croce, Simon Curtis, Christian Dalla Costa, Jean-Claude Dallier, Françoise Davy, Carline de Baudouin, Christelle Delage, Hélène Delaygues, Alice Diot, Deborah Eagle, Dominic Eedle, Anja Eijzenga , Véronique Faily, Dominique Folliot, Colin Foltz, Claude Fournie, Damien Fournier, Leïla Friederich, Brigitte Frison, Rosy Gardelle, Brigitte Godefroy, Mathieu Guillier, Terence Harker, Geoffrey Harris, Monica Heylen , Annik Hurst, Henri Hye, Lesley Kay, Alison Kinloch, Brigitte Laffont, Antoine Lafont, Marc Landreaux, Nadine Landreaux, Alexia Larroque, Emma Lebel, Eric Lecomte, Mark Lembo, Théau Lestrade, Lucie Maguire, Odette Malaterre, Monique Marson, Valentine Marvel, Swann Mekchouche , Denise Mercy, Steve Micklethwaite, Méline Montaignut, Jennifer On, Benoît Passemard, Brigitte Perrin , Léa Pezous, Lydie Pöncet, Bertrand Poissonnier, Selena Purssey, Sophie Pussin, Anne Rawnsley, Felix Robui, Anaïs Rondeau, Elcke Rotschein, Kika Sacré, Catherine Sanchez, Kelly Sheikh, Carol Sibley, Abigail Siogli, Jacques Slabik, Gisèle Tabarly , Julien Tessereau, Danièle Teulières , Andrew Trender, Caroline Trender, Arnaud Van de Castele, Pauline Van Ginkel, Antoine Van Ginkel, Martine Verbiese, Pauline Vhevallier, Suze Vicériat, Robert Vicériat, Maximilien Voisin , Kathy Wallen, David Wallen, Linda Walsh, Véronique Weyergand, Victoria Xardel, Gary Yelen

- résidents secondaires (51) : Linda , Josette Aliès, Marcus Baxter, Stéphane Belleface , Madeleine Boussard, Isabelle Cabanes, Mélissa Cheval , Loisel Christian, François Cornilliat, Nicholas Coulson, John Dawson, Susan Dawson, Benedicte De Winter, Coralie Diger, Catherine Dinnage, Laura Dobeus, Karine Duteil Yakovenko, Alan Fawcitt, Polly Fawcitt, Christine Gee, Riet Gerrits, James Golden, Yvonne Guerrier , Elizabeth James, Marie-José Lancelot, Ebbe Larsen, Inge Larsen, Maryse Laurens, Monique Marguet, Laurence Marguet , Janna McKendrick, Gérard Narjoux, Eliane Pellefigue, Jean Pellefigue, Léa Perioni, Bertrand Pilz, Jill Pilz, Christel Priebe, Loma Pudelko, Anna Sage, Mary Shaw, Brian Spicer, Michel T., Séverine Teulières , Malcolm Thornton, Liz Thornton, John Tilley, Michel Vanbienne, Nadyne Vern Frouil'ou, Barry Wojcik, Martine Wouters

contact : placedesmoines@gmail.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de Saint Antonin Noble Val s'est réuni le mardi 19 novembre 2019 à 18h sous la présidence de Monsieur Gérard AGAM, Maire, au lieu ordinaire de ses séances. La convocation a été adressée aux élus le 13 novembre 2019 soit 5 jours francs avant la réunion du conseil municipal.

L'assemblée délibérante compte 19 élus, le quorum est atteint lorsque 10 élus sont présents.

Monsieur le Maire indique qu'il va donner la parole aux personnes présentes dans la salle en précisant que compte tenu de tout ce qui a déjà été exposé et plus particulièrement lors de sa présence à la réunion de la SAVSA du 22 octobre, il ne sera pas proposé de débat.

Il indique que comme il s'y est engagé, il fera voter le projet de la Place des Moines, si tous les voyants sont au vert, avant la fin du mandat.

Le temps imparti est de cinq minutes qui sont consacrées d'abord à la distribution aux élus présents d'un courrier remis par Mme Capucine VIGNAUX qui rappelle dans le même temps la réunion du 22 octobre à laquelle participaient quatre élus dont Monsieur le Maire, Sabine LASTRA, Philippe PAGES et Thierry Le ROY ;

Elle précise que plusieurs courriers ont été adressés à la commune par des administrés et qu'une exposition se tient actuellement au « Café de la Halle ». Elle indique que la lettre qui vient d'être remise aux élus a recueilli à ce jour 158 signatures favorables à la proposition.

Mme LAFITOLLE donne lecture publique du courrier adressé aux élus.

Le Maire clos cet échange, confirme qu'il soumettra le projet aux élus et quitte la salle à 18h35.

REVUE DE PRESSE / LA DÉPÊCHE

Conseil municipal « Lettre ouverte aux élus »,

La Dépêche - 26/11/19

À l'ouverture de ce conseil municipal, une vingtaine de personnes avait déjà pris rang dans la partie réservée au public. Au fur et à mesure du déroulement du conseil, le nombre augmentait pour s'établir à environ une quarantaine de personnes. Le maire Gérard Agam, pas dupe de cet afflux, clôturait le conseil municipal et déclarait : « Il n'y aura pas de débat sur la place des Moines. Comme je l'ai dit lors de la réunion organisée par les Amis du Vieux Saint-Antonin, à laquelle j'ai assisté, je ne reviendrai pas sur le projet présenté sur le dernier bulletin municipal. Je vous donne cinq minutes pour vous exprimer ! ».



Une lettre ouverte aux élus, signée par 168 personnes, est alors distribuée et lue. Cette lettre, qui expose les divers griefs à l'encontre du projet municipal et qui présente un contre-projet, se termine par : « Nous vous demandons de suspendre ce projet d'aménagement dont les travaux ne devraient commencer qu'en septembre 2020. Ce serait, pour nombre de vos administrés, un signe d'ouverture et une preuve de responsabilité de la part de la municipalité. » Le maire se lève, quitte la salle après avoir déclaré : « C'est du harcèlement ! ». La plus grande confusion règne alors. Certains élus hésitent à sortir, des personnes du public veulent encore prendre la parole, certaines s'indignent : « C'est un déni de démocratie ! », d'autres réclament un référendum. Des récriminations déjà entendues quelque part dans la rue ou sur les ronds-points.

Christian Allières

Remise aux élus de la lettre ouverte avec les premières signatures - débat

Nous étions 16 signataires à nous rendre au conseil municipal mardi 19 novembre.

Étaient présents les élus suivants : Gérard Agam (maire), Denis Ferté, Daniel Bénac, Jeannick Pavageau, Christian Viron, Martine Boyé, Philippe Cabanes, Michel Caubel, Carole Dennequin, Sabine Lastra, Philippe Pagès et Sylvie Rignac.

Après que les élus ont épuisé l'ordre du jour, le maire s'est adressé à l'assistance :

« Je veux bien vous donner la parole mais il n'y aura pas de débat, pas sur la place des Moines, je vous le garantis. Aucun débat, j'ai tout dit. Tout a été expliqué de ma part. Je suis venu à la réunion. Je ne veux pas de débat. Je vous écoute 5 minutes, pas davantage. Tout a été dit sur la place. C'est du harcèlement, ce qui est en train de se faire ! Et moi, j'irai jusqu'au bout, parce que la loi m'y autorise. Parce que la Constitution m'y autorise et c'est comme ça que cela va se passer. Après, dans les prochaines élections, il se passera ce qu'il voudra. Mais là, en attendant je ferai ce que j'ai dit. Et je ferai voter, si tout va bien, avant la fin de ce mandat, le projet de la place des Moines. Donc, vous pouvez vous exprimer mais je refuse tout débat et je vous donne 5 minutes pour vous exprimer. »

Une signataire s'est levée pour présenter la lettre ouverte pendant qu'un autre signataire en remettait à chaque élu un exemplaire mentionnant les noms des 168 premiers signataires. Le maire et deux conseillers municipaux ont refusé l'exemplaire de la lettre qui leur était tendu. Ces deux derniers ont dédié toute leur attention à leur téléphone mobile alors qu'une troisième signataire lisait la lettre à haute voix. Le maire a immédiatement repris la parole sans laisser aux conseillers municipaux la possibilité de réagir à la lettre ouverte en demandant aux signataires présents s'ils avaient d'autres commentaires à faire.

Et de reprendre sans plus attendre : *« Très bien ! Dans quelques semaines, les élus seront appelés à voter. Ils choisiront évidemment de voter ou pas. Cela se fera certainement l'année prochaine, puisqu'on n'aura pas la possibilité de le faire avant. Et si nous ne pouvons pas, c'est que nous serons contraints, non pas par des avis contraires, mais pour des problèmes d'ordre administratif uniquement. Donc, vous serez appelés à voter, pas pour le conseil du 15 décembre, cela ne sera pas prêt. Certainement fin janvier, début février. Vous choisirez, bien entendu vous avez les lettres, vous avez peut-être la même opinion que ce qui vient d'être dit. Après tout, le vote doit pousser la démocratie. C'est ça la première démocratie ! »*

Une signataire : *« La première démocratie, c'est d'abord que vous nous représentiez, quand même ! »*

Le maire : *« La première démocratie, c'est d'abord d'avoir élu les élus ! Voilà, c'est celle-là, la première démocratie. »*

Brouhaha - Le maire : *« Bon, il n'y a plus de débat. Pas de débat ! Mes chers collègues, la séance du conseil municipal est terminée ! »*

Une autre signataire : *« J'ai pas pris la parole ! »*

Le maire : *« C'est pas grave. »*

Une autre signataire : *« Non, mais attendez ! »*

Le maire : *« Vous écrivez. Vous me faites votre demande par écrit. Moi, j'en ai marre de discuter de ça ! »*

En dépit de notre volonté de poser des questions et d'échanger, le maire a levé la séance et a quitté la salle, immédiatement suivi de son premier adjoint et d'autres conseillers. Cinq conseillers sont restés et par petits groupes, nous avons pu discuter.

Ces échanges, qui ont duré presque une heure, témoignent d'un désir de confrontation, de discussion et révèlent aussi que le projet ne satisfait pas entièrement tous les élus. Il est également ressorti de ces conversations que l'une des principales préoccupations ayant présidé à la conception de l'aménagement était de faciliter la tenue des festivités sur la place.

Parallèlement, la Société des Amis du Vieux Saint Antonin (SAVSA) a entamé une démarche auprès du préfet afin de saisir la commission des sites pour qu'elle se prononce sur le projet d'aménagement ou plus largement sur la nécessité du classement de la place. Celle-ci fait partie d'un site « inscrit » mais non « classé » au patrimoine depuis 1942 comprenant également la promenade sur la rive opposée (l'allée de la gare, le sol et les 49 platanes), l'ensemble constituant un site thermal cohérent.

Saint-Antonin, le 25 octobre 2019

À Monsieur Gérard AGAM
Maire de Saint-Antonin
E.V

Objet : Réunion du 22 octobre

Monsieur le Maire. *et cher Monsieur Agam -*

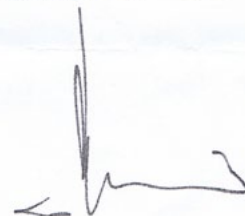
Si ma remarque fut un peu vive à propos du projet concernant l'aménagement de la place des moines, veuillez m'en excuser. Il va sans dire qu'il ne s'agissait d'aucune manière de mettre en cause les personnes qui ont étudié un programme dont nous avons toutefois observé qu'il ne retenait pas l'adhésion de tous.

Lorsque, voici plus de vingt-cinq ans, je m'installai à Saint-Antonin, je fus surpris, voire impressionné, par cet objet insolite dont l'inscription dans le paysage témoignait d'une activité antérieure. Ainsi le découpage d'un ensemble architecturé correspondait à l'esthétique immédiatement identifiable propre aux stations thermales dont à l'ambition économique s'ajoutait la nécessité d'offrir au curiste des espaces de promenade et de détente. Cet escalier, ces balustrades, l'aménagement des berges, le miroir d'eau présentent autant d'éléments dont la conception parfaitement cohérente répondait à l'origine à des fonctions dont l'usage a perduré jusqu'à maintenant. Cet espace, devenu emblématique, n'est pas dissociable de l'histoire de Saint-Antonin, j'ajouterai même qu'il conforte l'exploitation actuelle de la source de Saleth avec, par le fait même de sa diffusion, un retour d'image qui aurait pu susciter de plus ambitieuses initiatives. Le Dr Constans, à qui je rends quelquefois visite à la maison de retraite où il réside actuellement, m'a dit combien durant ses mandats lui avait tenu à cœur de réactiver le thermalisme, or, pour d'obscures raisons, le projet fut « torpillé » ! La conjugaison des atouts non négligeables dont la cité dispose pourrait à nouveau donner lieu à une réflexion prospective, à s'interroger sur toutes possibles occurrences dès lors que se trouveront préservées les structures garantes de l'histoire.

Les grandes agglomérations disposent de services techniques et de compétences qui manquent aux plus modestes cités. C'est ainsi que les moyennes ou petites villes ont recours à des officines qui proposent des modèles plus ou moins neutres, aseptisés et sans esprit, lesquels, sous couvert d'une pseudo modernité, ne prennent en compte ni l'architecture, ni l'environnement, ni le climat, ni l'histoire des lieux où ils s'imposent.

Aussi le projet que vous avez retenu sera le squelette d'un corps dont on aurait arraché la chair. C'est pourquoi, bien humblement, je vous invite à revoir votre position afin que votre empreinte au travers des mandats que vous avez exercés ne soit pas ternie. En revanche ne pourrait que vous honorer une restauration à l'identique de la place des moines – celle-ci vous a été présentée avec subtilité – et ainsi prolonger sans heurt une histoire en devenir pour satisfaire l'attente d'un grand nombre de vos administrés, a fortiori des touristes.

Sensible à votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Maire, *et cher Monsieur Agam, l'expression de mes sentiments les plus chaleureux et les cordiaux.*



Jean-Pierre Colle
Administrateur honoraire du Centre des monuments nationaux
Chevalier des arts et des lettres

Bien que ne résidant à Saint-Antonin qu'à temps partiel, nous lui sommes profondément attachés ; depuis l'aventure de la restauration, il y a maintenant une dizaine d'années, de notre maison du 10, rue Guilhem Peyré, nous nous sentons solidaires de la ville et de son avenir. C'est toujours avec joie que nous observons à chacun de nos séjours combien elle est belle et vivante, combien d'initiatives et de créations de tous ordres elle accueille et nourrit, malgré les obstacles nombreux, les échecs inévitables.

Notre propre expérience nous rend très sensibles aux démarches, publiques ou privées, de restauration de l'extraordinaire patrimoine de Saint-Antonin ; et aussi à l'équilibre que la cité cherche à maintenir, avec les moyens qui sont les siens, entre son nécessaire développement, les besoins vitaux de ses habitants et la mise en valeur de son passé.

De cet équilibre fragile, nous ne prétendons pas que la recette soit simple ; qu'il soit aisé, à une équipe municipale comme à la communauté qu'elle représente, de le trouver et de le conserver face à chaque nouveau défi. C'est dans cet esprit – sans a priori et conscients de notre statut de semi- « outsiders » – que nous avons pris connaissance du projet d'aménagement de la Place des Moines retenu par vous cet été.

Nous nous préparions, comme presque toujours en pareil cas, à peser le pour et le contre ; mais force nous est de dire que ce projet nous atterre : nous n'en croyons pas nos yeux.

Non seulement ce qui est proposé défigure le site et détruit son esprit, mais ce massacre aurait lieu sans justification aucune. S'il arrive que la laideur ait une utilité, voire une nécessité pratique, ce n'est pas le cas ici : loin d'aménager l'espace, la solution retenue le rend inutilisable et même dangereux.

Les prétendus « gradins » ruinent l'unité esthétique d'une place dont le caractère propre et l'attrait principal sont de surplomber la rivière à la manière d'une terrasse, d'un belvédère. Mais ces « gradins » ne sont pas seulement laids, en soi et dans ce contexte unique : ils sont absurdes.

De façon complètement artificielle, ils se mettent en travers de la promenade attirée par le bord, par le point de vue que ce bord – et lui seul – permet de découvrir. Mieux, ils barrent la route : ils empêchent les personnes à mobilité réduite – âgées, handicapées –, les enfants en bas âge, les parents avec poussettes de s'approcher facilement de la balustrade. Pour les plus vulnérables, ils multiplient les risques de chute.

Et cela pour rien : non seulement qui s'y assiera ne verra pas grand-chose – en tout cas rien de comparable au paysage qui se révèle lorsqu'on se tient debout contre la balustrade –, mais personne ne s'assiéra l'été, en plein soleil, sur ces fausses marches que les arbres tristement alignés derrière ne suffiront pas à ombrager. Au lieu d'un belvédère, un four.

Pourquoi ne pas permettre aux passants de s'approcher du bord à volonté, de s'accouder à une balustrade restaurée pour savourer le spectacle de la rive, de la rivière et de la falaise, avant d'aller s'asseoir sur des bancs disposés ailleurs sur la place, sous des arbres plantés avec un peu de fantaisie, là où il est possible et permis de le faire ? Pourquoi imposer une coûteuse complication qui n'a aucun intérêt en soi, que rien de pratique ne justifie, et qui prive le site de sa fonction comme de son harmonie ?

On retrouve aussi côté quai l'étonnante combinaison du laid, de l'inutile et du dangereux qui caractérise ce projet.

Si nous comprenons bien, la place ne sera plus séparée de la chaussée que par des poteaux symboliques ; de surcroît des places de parking « en bataille » viendront mordre sur son espace. Outre un nouveau désastre esthétique – un second attentat contre l'intégrité de l'ensemble –, on ne voit pas comment les voitures ainsi garées pourront sortir en reculant sans risque majeur ni (au minimum) perpétuel embarras de circulation. Quant à l'absence de toute frontière marquée entre place et chaussée, elle fait courir aux plus petits un danger inadmissible.

Par un authentique tour de force, ce projet réussit à rendre la place inhospitalière à ses voisins les plus immédiats : les personnes âgées de l'EHPAD et les enfants de l'École maternelle !

Nous voulons croire qu'il s'agit d'une erreur – humaine, comme les projets d'urbanisme en commettent tous les jours, inévitablement, sur le papier ; et que l'équipe municipale se montrera prête à la corriger, dans un dialogue avec la population de Saint-Antonin.

Ce dialogue indispensable n'a pas encore eu lieu, mais il semble évident que les futurs usagers de la Place des Moines – donc tous les habitants de la ville et de ses environs – devraient avoir leur mot à dire, s'agissant d'un site central dont la vocation est d'être convivial, d'offrir à chacun un espace véritablement commun. Nous espérons fortement (et il nous semble probable) qu'une solution heureuse et de bon sens émergera de tels échanges.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal, l'assurance de notre vive considération.

Mary Shaw - François Cornilliat

Marie-Claude LAFITOLE
11 place du Buoc
82140 St Antonin Noble Val
06.84.18.86.35
marieclaudelafitole@gmail.com

à Monsieur AGAM, maire
Mairie de St Antonin
82140 St Antonin Noble Val

Le 06/11/2019

Objet : Rénovation Place des Moines

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillères.ers,

J'habite à St Antonin depuis 2 ans et demi mais j'ai vécu 20 ans à Paris. Entre autres activités, j'y ai suivi une formation au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) sur la thématique de l'Urbanisation et du développement durable.

J'habitais tout près du Parc des Buttes Chaumont qui est le parc, avec le Luxembourg, le plus romantique et visité de Paris. J'ai pu comparer le nombre de visiteurs et leurs activités (familiales étudiantes, sportives...) dans ce lieu caractéristique du style Second Empire, dessiné par l'architecte Alphand (balustrades, passerelle suspendue, lacs, théâtre à marionnette, kiosque et points de vue panoramiques). J'ai pu le comparer à loisir avec le quasi désert des places nues et minérales qui n'attiraient que les SDF qui y trouvaient, du coup, la tranquillité.

La Place des Moines représente LE lieu emblématique de St Antonin. Elle possède encore des éléments architecturaux de style Alphand, de belle qualité et est LE lieu panoramique, avec le Moulin du Roumegou, de notre ville.

Je comprends que le projet quasi-choisi par la Mairie répond à un souhait de voir enfin se concrétiser cette rénovation...Mais il n'est pas beau, il est passe-partout pour des zones urbaines périphériques et il choque par rapport au style médiéval et 19ème siècle du reste de la ville. De plus il comporte des limites évidentes et étonnantes en terme de sécurité, comme vous l'avez compris lors de la récente réunion dédiée.

En cette période de restriction budgétaire et de respect et valorisation du patrimoine existant, je vous demande de remettre à la prochaine mandature le soin de finaliser cette réhabilitation. Vous serez l'équipe qui aura eu l'intelligence de surseoir à un projet, parce que malgré le temps passé dessus, il n'était pas satisfaisant ni techniquement, ni socialement. Cela arrive, il faut savoir l'admettre et faire confiance à ses administrés et à la prochaine équipe, quelle qu'elle soit.

Si nous nous démarquons du 'prêt-à-porter' urbain actuel et respectons le style de notre cité, vous verrez que chacun y trouvera son bonheur... et on viendra spontanément à St Antonin pour son marché, sa maison romane, ses ruelles médiévales et sa place à la vue imprenable, qui aura su garder le charmant style des villes d'eau. Les habitants et les acteurs économiques locaux vous en remercieront.

Dans l'espoir que votre réflexion collégiale aboutisse à un choix raisonnable, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillères.ers, l'assurance de mes sincères salutations.

Marie Claude LAFITOLE



Délégation départementale du Tarn-et-Garonne
2285, Route du Bois Grand
82100 Garganvillar

05 63 20 72 27
konrad.burchardt@orange.fr

Mairie de Saint Antonin Noble Val
23, Place de la Mairie,
82140 Saint Antonin Noble Val
05 63 30 60 23

le 14 Janvier 2020

réf : projet « réhabilitation Place des Moines », 82140 Saint Antonin Noble Val

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Suite à notre visite du site en date du 08 Janvier 2020, nous souhaitons vous faire connaître notre profond désaccord avec votre planification de la remise à niveau de la Place des Moines, projet qui ferait l'objet d'une future délibération de votre conseil municipal en ces prochaines semaines.

En ce point, nous soutenons l'avis de M. Gisclard, Architecte des Bâtiments de France, de décembre 2015, qui préconise la préservation du caractère architectural thermal de la place.

La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine est le sujet de notre intervention.

Il nous semble clair et nécessaire de réhabiliter cet endroit qui paraît délaissé et en mauvais état à ce jour. Une opération de « remise en forme » ne peut être que saluée.

Cependant cet endroit emblématique de Saint Antonin Noble Val à l'époque thermale, image fortement véhiculée en son temps sur affiches, cartes postales et médias, mérite mieux qu'une reconstruction moderniste à la va-vite et à gros budget public.

Au vu des données publiées par vos soins, il n'apparaît pas que vous ayez procédé à l'étude d'une remise en l'état d'origine, à l'image de cette place avec son escalier majestueux. C'était la première impression de grandeur du site lorsque les curistes arrivaient par le train et rejoignaient le bourg. Cet ensemble tenait une place de fierté dans la perception des habitants et d'image positive auprès des touristes.

Or, il s'avère que la solution de remise en l'état d'origine pourrait être plus judicieuse pour l'image de votre bourg, par un positionnement marketing de différenciation vu la concurrence d'autres sites,

au lieu de proposer une solution optique banalisée à retrouver un peu partout. Du reste nous avons eu des informations crédibles que des solutions moins onéreuses soient réalistes.

Nous faisons donc appel à votre sens de responsabilité et culturelle et budgétaire, de bien vouloir faire examiner sérieusement des alternatives allant dans le sens souhaité, en comparant ce qui est comparable au vu des travaux nécessaires.

Nous souhaiterions en particulier que vous puissiez remettre en place le système des balustres, typique pour cette place, qui peut aisément être accommodé aux exigences de sécurité, un architecte vous dira comment ce faire.

De même serait-il judicieux d'effectuer des plantations d'arbres, au moins du côté Aveyron, propageant de l'ombre pour rendre la place agréable en été. Enfin, un mobilier urbain approprié serait bienvenu.

A notre avis, le trafic automobile ne devrait pas empiéter sur cette place par des places de parking. Il doit être possible d'élaborer un concept de parkings à l'extérieur du centre du bourg, agrémentés par des sentiers pédestres pédagogiques menant vers le centre et des navettes communales à mettre en place (contre contribution ?).

Le parking de l'autre côté de la Bonnette avec liaison piétonne (pont piéton) et ou navette pendant les mois de pointe serait un moyen de désengorger le bourg de voitures.

Un autre sujet majeur dans ce contexte nous interpelle : la remise en question du « miroir d'eau », qui est l'effet des chaussées en amont et en aval de l'Aveyron.

Cet effet magique à nos yeux serait appelé à disparaître, si une intervention était effectuée sur ces chaussées. Nous appelons donc à votre bon sens pour œuvrer contre un arasement total ou partiel de ces chaussées, ce qui changerait radicalement l'aspect de l'Aveyron vu des deux rives.

Nous doutons du bien-fondé de la procédure de classement « Grand Site Occitanie » en cas de réalisation du projet proposé actuellement.

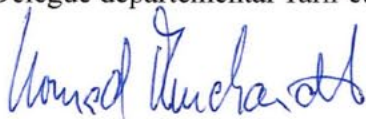
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, sachez que nous défendrons notre conception de la « Place des Moines », qui par ailleurs est partagée par grand nombre de vos électeurs, en nous adressant aux institutions concernées au niveau local, départemental, régional et national.

Nous sommes prêts et disponibles à vous rencontrer rapidement pour étoffer le sujet de notre courrier.

Dans l'attente de votre aimable réponse, veuillez agréer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour Sites & Monuments

Konrad Burchardt
Délégué départemental Tarn-et-Garonne



Mme Sophie DOSSIN
La Gammassa de
46 260 BEAUREGARD

Beauregard, le 15 Novembre 19

Haie de S^t Antonin Noble Val

Messieurs la Haie
Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux,

Si Saint-Antonin-Noble-Val m'est connue depuis de nombreuses années, alors qu'originarie de Bretagne, ce n'est que depuis six ans que j'ai l'occasion de profiter de ce joyau. Habitante de la commune de Beauregard dans le Lot, je me tourne aussi vers votre village pittoresque du Tarn et Garonne à seulement 1/2 heure de chez moi.

Outre les souvenirs d'enfance de mes tantes et de ma mère, Outre l'avoir de mon cousin gypéologue dans l'Hérault, prescrivant à ses patientes, l'eau de la source de Salath, combattant l'ostéoporose,

Outre l'installation récente de mon amie d'enfance dans ce lieu magnifique et préservé, J'aime goûter à l'atmosphère de Saint-Antonin le jour de marché, le dimanche...

J'aime m'y recueillir, y puiser de l'eau de la fontaine de Roumégous et y recueillir mes "Dames Jeunes..."

J'aime y découvrir un film au Quercy, attendant au seuil suivant la séquence flâner sur la place des Floires, aux abords des rives de l'Aveyron, l'été, m'y arrêter, y contempler le paysage, rêver que j'irai à l'ancienne fontaine des Thermes...

Nos anciens ont parfois bien pensé le plaisir commun, le caractère humain de la cité!

J'ai découvert avec stupéfaction le projet de réaménagement de la place des Floires. Elle se transformera ainsi à mes yeux, en une place "avaryenne", issue d'un modernisme uniforme. Elle disparaîtra avec la richesse architecturale, historique et environnementale de votre commune. Ce projet semble oublier les thermes, leur histoire, la flânerie, le romantisme qui, ensemble, donnent le cachet. Je ne parle pas de faire de Saint-Antonin un musée, les gens ne vivent pas dans les musées. Je reste persuadée que l'intérêt porté à cette petite town-garde par ses voisins, ses visiteurs, ses habitants eux-mêmes, réside dans la douceur harmonieuse, en pleine du passé.

Je me joins aux habitants de Saint-Antonin qui expriment au jour d'hui le désir impérieux de conservation et de réhabilitation de ce patrimoine ancien qui est la place des Moines, et sa fontaine en bordure de la rivière, accessible par une escalier en fer à cheval ; un désir en respect avec leur souhait de protéger ce lieu commun afin qu'il reste vivante agréable à tous.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.



David Rousseau

le 10 septembre 2019

Objet : Place des Moines et politique économique de la commune

Monsieur le Maire,

Je vous fais cette lettre, que vous lirez peut-être, si vous avez le temps. Je viens de recevoir le bulletin municipal. Tout d'abord, je souhaite vous remercier pour votre édito qui confirme nos craintes concernant le tourisme. Cette activité ne doit plus continuer à être envisagée comme « *le seul support économique* » de notre commune car elle engendre « *une extrême fragilité de la stabilité économique locale* ».

J'abonde également dans votre sens lorsque vous critiquez la polémique qui a suivi notre mobilisation contre le risque d'un tourisme de masse lié au contrat « Grand Site Occitanie ». La polémique dans notre village, n'est bonne ni pour ses habitants, ni pour ses commerçants. Elle ne permet pas, en outre, une compréhension mutuelle et l'émergence d'un consensus.

Mais venons-en au fait, j'ai consulté comme nombre d'habitants la maquette sélectionnée par la commission « Aménagement du bourg » et je vous fais part de ma déception au vue de l'âpreté du projet. Je m'interroge également sur les raisons qui ont poussé la commission « Aménagement du bourg » à valider une maquette qui ne laisse que peu de place à la vie. Ne pouvons-nous espérer mieux qu'un espace minéral qui ressemble peu ou prou à un parking de supermarché ?

Pourtant, depuis plusieurs semaines, une affiche rédigée à l'issue du conseil municipal du 29/07 clame l'amour des Saint Antoninois pour leur commune. On y parle d'hospitalité, de patrimoine, de slow tourisme et même de Cittaslow. Paradoxalement, on sélectionne un projet qui va détruire les arbres existants, imperméabiliser le sol, effacer l'esprit des lieux et son lien avec l'histoire, n'offrir aucun banc ou lieu de convivialité comme une buvette. C'est étrange, non ? Visiblement, on a également oublié de penser aux parents qui peuvent actuellement laisser leurs enfants jouer sur la place au sortir de l'école sans s'inquiéter des voitures, les balustrades en ciment les protégeant de la route.

Pourrait-on en conclure que la commission a décidé de dépenser 600 000€ d'argent public dans un espace épuré et pratique pour organiser toutes sortes de festivités ? En effet, le quotidien des habitants qui appréciaient déambuler sur une place autrefois arborée et pittoresque ne semble pas avoir eu d'importance face aux enjeux économiques des animations organisées durant l'été.

Saint Antonin est né d'un miracle, alors pourquoi ne pas continuer à rêver un peu et sortir des sentiers battus ?

En vous remerciant de votre attention et votre compréhension.

Elisabeth Eyguesier
Le Gabach
Laussier
82140 Saint Antonin Noble Val

objet : aménagement de la Place des moines

Saint Antonin, le 7 septembre 2019

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Je viens de voir dans le bulletin municipal le projet d'aménagement de la Place des Moines. Je suis un peu souflée qu'on puisse avoir l'idée d'une telle place pour Saint Antonin. On se croirait dans une autre ville. Architecture de série, j'ai l'impression d'avoir vu ça partout. Voilà pour l'impression générale.

D'autre part, il me semble que les arbres actuels, qui ont mis si longtemps à pousser dans ce terrain peu propice, sont éliminés au profit des voitures. La place a certainement besoin d'autres plantations pour être attractive, mais c'est absurde d'éliminer la végétation actuelle ! De quoi a-t-elle besoin au fait, cette place ?

Sans doute faut-il remplacer la balustrade pour une question de normes, mais pourquoi du métal ? Le pays regorge de pierres !

Mais, qu'est-ce qui ferait que les habitants aient envie d'y séjourner ? Sans doute des choses simples et vivantes, de l'ombre, des bancs, un petit café... ça coûterait moins cher, assurément !

En tout cas pas un déguisement au goût du jour à 600 000 euros...

À l'heure où nos enfants manifestent pour interpeler les pouvoirs publics sur l'urgence de mettre tout en œuvre pour arrêter la destruction tous azimuts du monde qu'ils voudraient bien pouvoir habiter à leur tour, ne pourrait-on pas employer l'argent public à autre chose que le bitumage et la coupe des arbres ?

Je regrette de ne pas avoir pu participer à la commission « aménagement du bourg », par manque d'information pour une part, par négligence sans doute aussi, et j'espère que ce projet sera présenté et discuté avec les habitants avant d'être voté.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes salutations les meilleures...

Hélène Fleiss
7 rue des Grandes Boucheries
82140 Saint-Antonin-Noble-Val

Le 8 septembre 2019

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Je viens de découvrir le projet de rénovation de la place des Moines et je tiens à exprimer ici ma stupéfaction, ma colère, ainsi que mon refus qu'un tel projet voit le jour.

Tout d'abord, le retrait de la totalité des éléments existants, balustrade, arbres, fontaine, est un scandale. Et pour les remplacer par quoi ? Une place qui pourrait être n'importe où, à Levallois Perret comme à Montpellier, une esthétique qui suit (avec retard) tout ce qui s'est fait ailleurs et qui ne fonctionne pas. Avec les canicules, ce type de place devient intenable tellement la chaleur y est insupportable (cet été la municipalité de Bordeaux a reconnu ses erreurs et s'apprête à planter 3.000 arbres par an pour lutter contre l'artificialisation des sols). Une place qui est une image plutôt qu'un lieu de vie et qui ne répond en rien aux besoins des habitants. Nous avons besoin d'arbres, de jardins, de fontaines, de bancs pour se reposer, de lieux où se retrouver, avec ou sans enfants. Il y en a très peu dans le village. La place des Moines telle qu'elle est a au moins le mérite de combler ce vide. Pour ceux qui ont des enfants, la balustrade en pierre permet aux petits de jouer en sécurité, rien ne protégera les enfants des voitures dans le nouveau projet.

Il suffit de regarder des photographies de la place des Moines à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle pour y puiser les idées si celles-ci viennent à manquer. C'est simple et ça ne coûte pas 600.000 euros !

Enfin, il y a déjà eu assez d'innovations désastreuses dans notre village ces dernières années, les pavés de la rue de la Pelisserie sur lesquels on glisse quand il pleut et encore plus quand il neige, les panneaux lumineux qu'aucune sculpture décorative ne fera oublier (et qui ne servent même pas à informer les habitants de ce qui se trame derrière leur dos), le nouvel espace devant la mairie, rue Cayssac, de même désolant, sans vie et visiblement destiné à le rester, sans parler de la machine à nettoyer les rues, depuis sa mise en place le village est sale.

Pourquoi demander à des sociétés extérieures des projets sans identité tout droits sortis de catalogues et qui n'ont aucun lien avec notre vie ici et notre histoire ?

Bien cordialement,

Pierre Serin et Mathilde Amilhat
33 av. du Roc Deymié
82 140 Saint-Antonin-Noble-Val

À l'intention de Monsieur le Maire ainsi que des membres du Conseil Municipal.

Objet: Place des Moines
C/ à Monsieur le Préfet. Lettre distribuée

Saint-Antonin-Noble-Val le 24 octobre 2019.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

« Trop tard », pourquoi ?

Il n'est jamais trop tard pour conserver une promenade en balcon au-dessus de l'Aveyron avec ou sans balustre, accessible à tous, adaptée au changement climatique et au mode de vie des habitants, à deux pas d'une école maternelle, d'une salle des fêtes, d'une maison de retraite, d'un cinéma, de restaurants...

Ce que nous avons pu constater lors de la réunion du 22 octobre dernier, c'est que ce projet, en l'état, était loin de vous satisfaire pleinement vous-même.

Vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que vous avez pensé à cette promenade qui relierait la place des Moines avec Roumegous par une passerelle au-dessus de la Bonnette. Mais elle ne figure pas sur le projet.

Vous avez pris note des réflexions portées par les participants de la réunion à savoir: l'accès des personnes à mobilité réduite ainsi que celui des familles avec poussette et des personnes âgées aux abords du garde-fou qui surplombe l'Aveyron; la sécurisation des abords de la place pour permettre aux enfants de jouer sans risquer de se retrouver au milieu de la rue par inadvertance. Ceci ne figure bien sûr pas sur le projet.

Vous vous accordez à dire que nous pouvons gommer sur cette esquisse des marches, pour profiter d'une rangée d'arbres supplémentaire. Bien que là il semblerait que nous puissions nous interroger sur le bon sens qui pousse un bureau d'études à proposer de décaisser un espace qui a le gros avantage d'être de plain-pied et donc d'être facile d'accès. Si vous voulez faire un trou, avec autant d'argent, mettez plus en évidence le patrimoine que recèle le dessous de cette place, pour la mémoire de tous, pour nos enfants, pour les touristes. D'autant plus que vous vous préparez à couper les arbres déjà en place comme s'ils étaient de vulgaires parpaings de béton, alors qu'il faudrait construire le projet en les prenant en compte comme des éléments précieux. Ne faisons pas de trou. Gardons nos arbres. Plantons de nouveaux arbres. La seule place réellement ombragée du village est la place des Tilleuls et elle est réservée aux voitures! Laisser les arbres existants ne veut pas dire « ne plus rien bouger ». Lors des manifestations, vous avez prévu de supprimer les places de parking pour mettre les tables au ras de la chaussée. En nous souhaitant bon appétit?

Vous nous avez communiqué vos doutes sur le choix du garde-fou. On ne voit d'ailleurs sur l'esquisse qu'un bastingage de bateau de luxe, ce qui n'a rien à voir avec l'architecture locale.

Vous nous dites que votre équipe aimerait un revêtement poreux au sol, mais que se pose le problème de la mousse et vous citez en exemple la place Pomiès. Quel exemple! Une place morte, sans arbre où personne ne se tient! À se demander si c'est voulu. Oui la mousse pousse, et alors? En quoi la mousse serait-elle disgracieuse? Et puis on espère bien que la place des Moines au moins sera suffisamment piétinée pour limiter la pousse de la mousse.

Quant au budget, là, nous sommes vraiment très inquiets. Vous annoncez 600 000 euros et vous savez déjà que ce sera plus, ce sont vos mots devant 70 personnes.

Nous ne voulons pas d'une place copiée/collée d'architecte délocalisé qui estime que nous mettre à griller sur ses marches plein sud est une bonne idée dans une période de réchauffement climatique, d'autant que ni vous ni moi, papy, assis sur ces dernières ne pourrions nous en relever ; qui limite l'accès des personnes à mobilité réduite alors que c'est obligatoire ; qui néglige la sécurité.

A minima nous devons gommer quelques marches, pour d'autres arbres, nous vous avons entendu, nous voulons bien passer à la papeterie faire un stock de gommes, pour économiser sur cette copie.

Comment faites-vous moralement, pour vouloir à tout prix voter un tel projet qui semble, à vous entendre, tellement peu abouti, tellement incertain ? Comment pouvez-vous de gaieté de cœur valider une simple esquisse, un à-peu-près chiffré à 15 ou 20 % près avec l'argent des contribuables ?

Non ! Sérieusement, nous ne le croyons pas. Nous ne pouvons pas imaginer qu'une équipe d'élus ayant réalisé un projet aussi ardu, exigeant et abouti que l'école puisse se contenter d'une simple esquisse mal fagotée pour une place emblématique de Saint Antonin.

Que pourrait-il se passer si vous votiez ce projet et lanciez les appels d'offres ? Au mieux dans l'intérêt général, la prochaine équipe prend la gomme ce qui engendrera des surcoûts de compensation sûrement, amputant d'autant la promenade jusqu'à Roumegous. Au pire la prochaine équipe reprend la copie telle quelle. Elle nous trouvera alors. Nous ferons le planton : les poussettes s'opposeront aux brouettes, les cannes aux pioches, les banderoles demanderont leur soutien aux touristes qui se joindront à nous, car nous savons tous qu'ils nous rendent visite pour l'authenticité de notre village et pour sa vie réelle, pas pour une place dessinée comme un espace urbain du fin fond de la banlieue parisienne. Bref, nous serons tous là, contre les pelles mécaniques.

Nous retiendrions de votre mandat un pataquès incompréhensible sur ces deux hypothèses, sur votre rigueur qui se retourne contre vous, une équipe sortante qui agirait envers et contre tous.

Provoquez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une vraie consultation des habitants du village, créez du lien, du liant dans la population et ce avec une vraie volonté de concertation, avec une intention préalable et avec une capacité de remise en question de soit même et des méthodes actuellement mises en place et inopérantes. C'est d'autant plus facile maintenant puisqu'un projet et des arguments supplémentaires vous ont été présentés pendant la réunion. Ils nous apportent des éléments de réflexion concrets. Vous devriez le savoir maintenant, les habitants ont besoin de choses concrètes pour entrer en mouvement.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous vous prions instamment de ne pas signer ce projet dans l'état.

Nous attendons de votre équipe la position la plus sereine et la plus pacifiante.

Pierre Serin et Mathilde Amilhat,
citoyens pacifiques du village de Saint-Antonin-Noble-Val.

Julie Taillefer
9 rue del Pebre
82140 Saint-Antonin

Mairie de Saint Antonin Noble Val
23 place de la mairie
82140 Saint Antonin Noble Val

Saint Antonin Noble Val le 10

septembre 2019

Objet : Nouvel aménagement de la place des Moines

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus,

J'ai découvert avec stupeur le projet de rénovation de la place des Moines dans le magazine de Saint Antonin Noble Val.

Il me semble que dans ce projet la place devient un simple lieu de passage...

Où sont les balustrades protectrices qui permettaient de laisser les enfants courir sans risque ? Que font ces places de parking qui arrivent sur la place ? Où sont les arbres ? Le magnolia ?

La pétanque ? Les bancs ? Et pourquoi le choix de ce sol ? De ces barrières en métal ?

Les habitants du village ont été consultés .. Je n'ai rien vu passer..

Les architectes des bâtiments de France ont donné leur accord ?... je n'en reviens pas..

Il est inquiétant de voir les lieux de rencontres disparaître.

Nous avons tant besoin de voir l'espace public investi, habité.

Si je vous écris aujourd'hui c'est dans l'espoir qu'une rencontre et une concertation avec les habitants de Saint Antonin puissent être organisées par la Mairie.

Je découvre dans le magazine l'existence d'une commission "aménagement du bourg" composée d'élus et d'habitants, comment être informé de ce genre de commission ?

Comment y participer ?

Beaucoup de questions... j'ai espoir d'avoir quelques réponses..

Je vous prie de croire à l'expression des mes sincères salutations.

Capucine Vignaux
1, rue de l'église
82140 Saint-Antonin-Noble-Val
capucinevignaux@gmail.com

Saint Antonin, le 9 septembre 2019

Objet: Aménagement de la Place des Moines

Monsieur le Maire
et Mesdames et Messieurs du conseil municipal,

J'ai pris connaissance du projet d'aménagement de la place des moines.

Ce projet me rappelle la ville nouvelle dans laquelle j'ai grandi, sensation étrange quand on sait que cette place se situe dans un bourg médiéval. C'est sur ce type de revêtement de sol que j'ai fait mes premiers pas, c'est à ce type de barrière que j'accrochais mon vélo... Il n'y avait pas d'arbres non plus tout comme vous avez prévu de couper ceux qui existent. Ces aménagements ont été au cœur de l'autocritique qu'ont fait les institutions sur l'état social des banlieues.

Dans cette ville nouvelle – comme dans notre bourg – les habitants ne disposaient pas de jardin à la différence sans doute de ceux qui ont présidé à son aménagement. Par ailleurs, comme vous l'avez remarqué vous-même, à l'instar de tous les observateurs de bonne foi, les épisodes caniculaires, outre qu'ils affectent tout un chacun, ont un impact négatif sur le tourisme et sur les recettes de ceux qui en vivent... Aussi, pour des raisons de santé publique et pour des raisons économiques (je me permets de placer celles-ci en second), les arbres doivent être préservés.

Enfin, comment peut-on se prévaloir d'être un bourg d'intérêt patrimonial et proposer aux touristes (qu'on s'efforce d'attirer à grands frais d'argent public) une insipide place de ville nouvelle des années soixante-dix ? Comment peut-on envisager la création d'un musée et recouvrir d'une chape stérile des vestiges d'un intérêt culturel certain ? Comment peut-on envisager la création d'un musée et supprimer ce qui témoigne d'un passé de ville thermale ?

Mieux vaut encore ne rien changer et faire l'économie de 600 000 Euros.

Comme je vous l'ai dit de vive voix le mois dernier, la commune dont vous êtes maire compte des habitants, notamment des artisans, volontaires pour mettre au service de leur lieu de vie, leurs idées et leurs talents. Il serait infiniment plus Cittaslow d'élaborer ce projet avec ceux qui restent les premiers usagers de cette place.

En espérant que, représentants du peuple, vous prêterez attention aux propos d'une citoyenne qui est bien de Saint-Antonin à en croire sa carte d'électeur, je vous prie de croire, M. le Maire et Mesdames et Messieurs du conseil municipal, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Revue de presse

**Société des Amis
du vieux St-An-
tonin: place des
Moines, informa-
tions et débat,**

La Dépêche
20/10/19

La société des Amis du Vieux Saint-Antonin propose une réunion d'information et débat, ouverts à tous, mardi 22 octobre à 18 heures, salle des congrès de la mairie. Après le temps de l'archéologie préventive, voici venu le moment d'arrêter les choix d'aménagement de la place des Moines, attendus depuis trois ans. Aujourd'hui, nous comprenons la hâte du maire et de la municipalité d'aboutir à un projet, même si sa réalisation est l'affaire du prochain mandat. Nous comprenons aussi les limites nouvelles imposées par l'archéologie comme par le budget disponible en fin de mandat. Pour autant, il nous semble que le projet d'aménagement d'un lieu aussi emblématique pour la commune mérite, après la présentation aux habitants faite dans le dernier bulletin municipal, que soient enregistrés à cette occasion leurs avis et réactions sur des questions sensibles comme :

Ouverture – Rappel en images : **une place, la place...** - Proposition soumise à la mairie - Débat

2/ Le cheminement du dossier



Sondage de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin

3 questions. 38 réponses (complètes ou partielles).

Question 1 : Êtes-vous pour ou contre le maintien des balustrades actuelles ?

26 pour et 6 contre

Question 2 : Êtes-vous pour ou contre la création de places de stationnement supplémentaires aux dépens de la future place des Moines ?

7 pour et 27 contre

Question 2b – Pour ou contre l'élargissement du boulevard des Thermes devant le place des Moines et au dépend de celle-ci ?

11 pour et 20 contre – sans réponse 3

Question 3 : Êtes-vous pour ou contre la mise en valeur des vestiges archéologiques trouvés sous la place, par exemple sous la forme d'un marquage au sol ?

29 pour et 4 contre – sans réponse 1

17

Société des Amis du Vieux Saint-Antonin

À quoi sert la place des Moines dans la ville ? Comment se reliera-t-elle par des cheminements à l'amont et à l'aval de la rivière ? Par une passerelle à l'autre rive où se situe le principal stationnement automobile ?

- Enjeu plus immédiat, lié au patrimoine archéologique et historique, en particulier quel aspect restera de l'escalier monumental devant l'Aveyron ?
- Quand et comment sera aménagé le plateau de la place (arbres et plantations, bancs, buvette, fontaine) ?

Patrimoine et lieu de vie : la place des Moines vaut bien un débat. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la société, <http://savsa.net/> mot-clé : place-des-moines



Émissions radio CFM

18/01/2018

« À QUI LE TOUR » - Fouilles INRAP à Saint-Antonin-Noble-Val

À écouter en podcast :

https://cfmradio.fr/player/?play=emission-em519_podcast-74420

04/11/2019

Le Mag 82 - Assises, exposition et lettres d'automne

À retrouver en podcast

Saint-Antonin et sa place des Moines: la parole aux habitants

La Dépêche - 31/10/19

À Saint-Antonin-Noble-Val, la place des Moines est emblématique: au bord de l'Aveyron, devant le miroir d'eau, face aux falaises du roc d'Anglars, son sol cache un millénaire d'Histoire, depuis les bénédictins du VIII^e siècle jusqu'aux thermes des années « 20 ».

Au milieu de cet été, un projet d'aménagement de cette place a été choisi par une commission réunissant des conseillers municipaux et quelques habitants. Le maire en a informé ses administrés à travers le bulletin municipal. Entendant les réactions de ses membres comme les commentaires des habitants, la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin souhaitait organiser une réunion publique, qui s'est tenue en mairie, le 22 octobre. Le maire Gérard Agam a répondu présent à l'invitation. Il a ainsi pu expliquer son projet pour la première fois devant un public plus large que celui des commissions.

Les 70 personnes qui sont venues ont pu découvrir à leur arrivée une exposition critique du projet: plans et esquisses magnifiques réalisés par deux Saint-Antoninoises, l'une urbaniste, l'autre architecte, membre de l'association. Après une présentation du projet retenu par le maire, puis un rappel historique, des voix se sont élevées contre l'aménagement envisagé, tant sur le plan historique et esthétique que sur le plan de l'usage. C'est dans le prolongement de ces remarques que les deux habitantes ont commenté leurs travaux: conservation du patrimoine existant, en particulier de l'escalier monumental et de la balustrade qui lui donne sens; inscription de la place dans une promenade le long de l'Aveyron, via une passerelle; économies budgétaires. Il fallait associer les artisans locaux, employer des matériaux traditionnels, impliquer les habitants et prendre le temps de réfléchir aux fouilles archéologiques. Les objections multiples formulées par le public à l'égard du projet retenu par le maire et les applaudissements suscités par l'exposé critique ont révélé combien était nécessaire cette réunion publique.

Débat tardif? Décision précipitée? Le début des travaux n'étant pas prévu avant un an et le mandat du maire actuel s'achevant dans cinq mois, un habitant a demandé s'il était possible de remettre à la prochaine mandature la conception de l'aménagement. Le maire a répondu par la négative. Il soumettra son projet au vote du conseil municipal, mais la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin continuera d'y travailler en regardant au-delà du mandat qui s'achève.

> PS. On pourra voir l'exposition des plans et esquisses au bar de la Halle.

Tous les documents présentés lors de cette réunion - ainsi que les photos de la soirée - sont visibles sur le site des Amis du Vieux Saint-Antonin - www.savsa.net: mot-clé [place des moines].



La Dépêche - 15/11/19

Le 22 octobre, la société des Amis du Vieux Saint-Antonin organisait une réunion publique autour du projet d'aménagement de la place des Moines. Les nombreux participants à la réunion avaient applaudi le travail critique de deux habitantes, architecte et urbaniste, qui avaient réalisé et présenté des esquisses et des plans. Ceux-ci sont exposés au bar de la Halle pour une durée d'un mois.





SPPEF SOCIÉTÉ DE LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ES- THÉTIQUE DE LA FRANCE

Site Internet: capture (partielle)
d'écran du site web: 19 mai 2020

<http://www.sppef.fr/2020/05/18/la-promenade-des-moines-a-saint-antonin-noble-val-tarn-et-garonne-une-creation-du-thermalisme-en-peril/>

Défendre le patrimoine naturel et bâti est l'objectif poursuivi, depuis sa fondation en 1901, par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978. Elle utilise aujourd'hui le nom de Sites & Monuments.



La promenade des Moines à Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), une création du thermalisme en péril !

par SPPEF publié le 18 MAI 2020



Vue panoramique de Saint-Antonin-Noble-Val. Photo Jcb-caz Wikimedia

La commune de Saint-Antonin-Noble-Val fait partie du Tarn-et-Garonne depuis seulement 1808, mais c'est un accident de l'histoire. Saint-Antonin-Noble-Val était auparavant rattachée à celui de l'Aveyron.



Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), berge de l'Aveyron en aval du pont avec escalier indépendant et l'ancien établissement des bains. Image - Photo Christian Soula, Inventaire général Région Midi-Pyrénées.

Ses maisons à colombages, ses ruelles vieilles de plus de huit siècles et de nombreux bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques (voir [ici](#)) font de cette ville l'une des plus anciennes d'Occitanie. Elle s'inscrit par ailleurs dans les gorges de l'Aveyron, protégées au titre des sites.

Société des mis

A l'automne 2019, la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin (SAVSA) et des habitants se mobilisent contre

ACCÈS RAPIDE

- [Adhérer](#)
- [Donner](#)
- [Contact](#)

SUIVEZ LA SPPEF

SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

SUIVEZ-NOUS SUR DAILYMOTION

ARCHIVES

mai 2020
avril 2020
mars 2020
février 2020
janvier 2020
décembre 2019
novembre 2019
octobre 2019
septembre 2019
août 2019
juillet 2019
juin 2019
mai 2019
avril 2019
mars 2019
février 2019
janvier 2019
décembre 2018
novembre 2018
octobre 2018
septembre 2018
août 2018
juillet 2018
juin 2018
mai 2018
avril 2018
mars 2018
février 2018
janvier 2018
décembre 2017
novembre 2017
octobre 2017
septembre 2017
août 2017
juillet 2017

Et demain ?

À la croisée...

...des histoires particulières et de l'Histoire,
des espaces naturels et urbains,
des pratiques individuelles et collectives,
la place des Moines est un enjeu...

Comment écrivons-nous la suite de cette histoire en 2020-2021 ?

Après la pandémie qui a marqué le monde en ce début de 2020, on nous a promis que l'après ne serait plus comme l'avant ;
dans une Cité du Bien vivre

- qui fait le lien entre sa grande Histoire et l'aujourd'hui (et le lendemain),
- qui, comme tout projet de restauration de monuments historiques, intervient de façon réversible et évite l'irréparable,
- qui prévoit et promeut d'autres modes d'appropriation de l'espace urbain...

Cette place est un bien commun : ce qui signifie qu'elle n'appartient pas qu'aux Saint-Antoninois, tout comme l'eau et le site de Saleth, le miroir d'eau où elle se mire et les falaises du Roc d'Anglars.

La place a besoin d'une restauration, mais nous pensons qu'entre « aménager » et « ménager », il y a une différence ou plutôt un moyen terme. Qu'est-ce qui peut bouger et qu'est-ce qui est héritage à restaurer pour le transmettre aux générations futures.



Tous les dossiers, les images, les comptes rendus de réunion, d'échanges peuvent être consultés via notre site web : savsa.net.

La méthode la plus simple est de cliquer dans la colonne de droite sur le mot-clé : place des Moines. Cette rubrique est mise à jour régulièrement suivant l'avancement du dossier.

<https://savsa.net/tag/place-des-moines>

